



Assemblée générale

Distr. générale
16 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire**

Projet de budget-programme pour 2020

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2020

Titre V

Coopération régionale pour le développement

Chapitre 19

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Programme 16

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
Orientations générales	4
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018***	10
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****	80
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2020	122
II. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires	123

* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (12 juin 2019).

** [A/74/50](#).

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

**** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.





Avant-propos

La vitesse à laquelle l'Asie et le Pacifique changent a retenu l'attention du monde entier. L'esprit d'entreprise, l'ardeur au travail et un appétit sans égal pour l'innovation ont généré une croissance économique phénoménale et transformé les sociétés. Les revenus et les possibilités d'éducation ont considérablement augmenté, et les personnes vivent plus longtemps des vies plus saines. Désormais c'est dans cette région que l'on trouve la moitié de la classe moyenne mondiale. Des technologies de pointe aux énergies renouvelables en passant par des projets d'infrastructure audacieux, la région Asie-Pacifique joue un rôle d'avant-garde.

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a soutenu ses États membres pendant cette transformation, et je souhaite qu'elle les aide à maintenir cet élan et à progresser plus rapidement dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cette fin, une feuille de route régionale a été adoptée. Nous avons créé une instance chargée de suivre les progrès. Au nombre des avancées récentes, on peut citer un accord ministériel visant à renforcer la coopération en matière d'utilisation des applications spatiales aux fins du développement durable, un traité visant à renforcer la facilitation du commerce numérique et la création d'un Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Cependant, il reste encore beaucoup à faire.

À l'avenir, la CESAP aidera résolument ses États membres à réduire les inégalités et à élargir le champ des possibles. Pour ce faire, il faudra autonomiser les femmes, favoriser le vieillissement actif, mieux gérer les migrations et investir plus dans la protection sociale de manière à éliminer l'extrême pauvreté. Nous redoublerons d'efforts, non seulement pour renforcer la connectivité dans les secteurs du transport durable, de l'énergie et des technologies de l'information et des communications et favoriser une plus grande intégration, mais aussi pour garantir que les prouesses technologiques et les entreprises innovantes de notre région profitent à tous. Je souhaite que la CESAP aide ses membres à accélérer leur transition vers une énergie plus propre, à renforcer leur résilience face aux catastrophes naturelles et à concevoir une réponse scientifique pour lutter contre la pollution atmosphérique.

Tels sont les objectifs que nos programmes visent à atteindre, que ce soit en appuyant l'adoption de politiques inclusives visant à protéger et autonomiser les groupes vulnérables et marginalisés ou en travaillant avec les entreprises à accélérer le progrès social ou avec les responsables politiques à gérer durablement les écosystèmes. Tous ces efforts concourent au même objectif. C'est en favorisant les progrès sur tous les fronts que la CESAP contribuera à l'accélération du développement durable en Asie et dans le Pacifique.

La Secrétaire exécutive de la Commission
économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
(Signé) Armida Salsiah Alisjahbana

Orientations générales

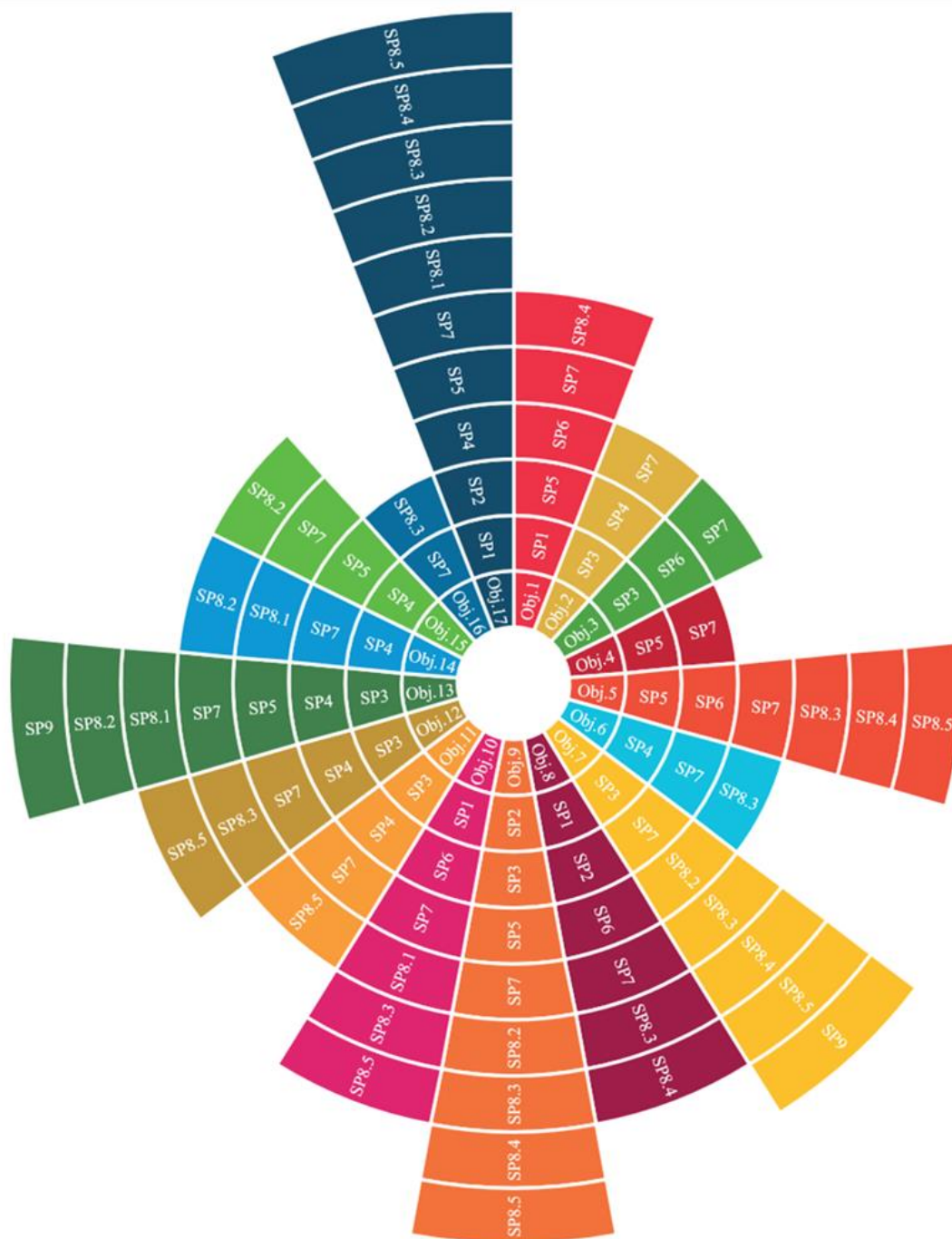
Mandat et considérations générales

- 19.1 La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) est la plateforme intergouvernementale des Nations Unies chargée du développement de cette région ; elle aide ses membres et membres associés à intégrer les trois piliers du développement durable en Asie et dans le Pacifique. Grâce à ses travaux de recherche, à sa dimension intergouvernementale et à ses activités de renforcement des capacités, la CESAP aide ses États membres à exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre de neuf sous-programmes. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions du Conseil économique et social, notamment la résolution 37 (IV), en application de laquelle la CESAP a été créée. L'appareil de conférence de la Commission est réexaminé périodiquement et a été récemment restructuré en application de la résolution 2015/30 du Conseil et de la résolution 73/1 de la CESAP pour aligner ses opérations sur les exigences énoncées dans le Programme 2030. Les travaux de la CESAP consistent à mettre la coopération régionale au service du développement durable, en particulier à réduire les inégalités croissantes à l'intérieur des pays et entre eux, qui sont exacerbées par des facteurs transfrontières tels que les changements climatiques. La CESAP aide également à renforcer la capacité des gouvernements de formuler et de mettre en œuvre des politiques en faveur du développement durable en exécutant des projets dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement.

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 19.2 La Commission se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif de chaque sous-programme. Ces objectifs vont dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La figure 19.I illustre la façon dont les objectifs des sous-programmes et, partant, les produits prévus s'articulent avec les objectifs de développement durable.

Figure 19.1
Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique : lien
entre les sous-programmes et les objectifs de développement durable



- 19.3 Les objectifs des sous-programmes sont également liés au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, au Nouveau Programme pour les villes, au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement.

Contexte actuel

- 19.4 En dépit de différends commerciaux mondiaux et d'une tendance générale au protectionnisme, les États membres de la Commission sont restés attachés au multilatéralisme pour ce qui est des questions transfrontières et régionales qui les concernent tous. Ils ont concrétisé cet attachement en adoptant 11 résolutions portant sur un large éventail de questions, notamment les inégalités, la connectivité et l'environnement, à la soixante-quatorzième session de la CESAP, en 2018.
- 19.5 On peut également citer l'adoption, à la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, du Plan d'action pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (2018-2030), dans lequel les États membres ont réaffirmé leur détermination à partager leurs connaissances, leurs compétences et leurs outils dans ce domaine pour réaliser le développement durable dans la région. Les États membres ont également pris des mesures pour appliquer l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, qui vont de l'établissement d'une feuille de route en vue de l'application des dispositions de fond de l'Accord-cadre à la ratification du texte par un certain nombre d'États membres. À la sixième session du Comité de statistique de la CESAP, les États membres ont adopté la Déclaration intitulée « Étaler les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » fondée sur la vision et le cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie et du Pacifique pour faire progresser les statistiques officielles au service du Programme 2030. La Déclaration reflète le consensus régional qui s'est dégagé sur les exigences à satisfaire et les engagements à prendre en matière d'appui pangouvernemental pour renforcer les statistiques officielles à l'appui du Programme 2030. L'attachement au multilatéralisme se traduit également par le dynamisme croissant de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans la région et par le soutien accru dont bénéficie l'action multilatérale visant à relever les défis techniques ou financiers. En conséquence, la CESAP et ses partenaires ont créé le Forum Asie-Pacifique pour la coopération Sud-Sud et triangulaire qui rassemble les directeurs généraux d'agences et d'unités de coopération de pays en développement de la région.
- 19.6 La CESAP a soutenu l'engagement pris par ses États membres de renforcer la coopération multilatérale à l'échelle sous-régionale. Les pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale se sont réapproprié celui-ci en en faisant un programme à l'appui de l'exécution du Programme 2030. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a approuvé le rapport de la CESAP intitulé *Complementarities between the ASEAN Community Vision 2025 and the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development : A Framework for Action* et commencé à mettre en œuvre les recommandations y figurant. Les pays de l'Asie de l'Est et du Nord-Est ont décidé de mettre en place un cadre sous-régional pour favoriser la coopération scientifique et politique dans le domaine de la pollution atmosphérique, qu'ils ont appelé le Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 19.7 En 2020, la CESAP continuera d'aider ses États membres à exécuter le Programme 2030 dans le cadre de ses trois grands domaines d'activité : la recherche et l'analyse, la recherche d'un consensus et l'établissement de normes dans le cadre intergouvernemental et le développement des capacités. Les travaux de la Commission seront guidés par la Feuille de route régionale en vue de la mise en

œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, qu'elle a faite sienne dans sa résolution 73/9.

- 19.8 La CESAP orientera ses travaux de recherche axés sur les politiques de manière à éclairer la prise de décisions concernant les trois piliers du développement durable. Pour renforcer ses activités de recherche, d'analyse et de développement des connaissances, en particulier sur les questions nouvelles, la Commission prendra exemple sur des réseaux d'experts créés de longue date tels le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce et le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable. Les échanges avec le secteur des entreprises privées sont également en passe d'être renforcés, en s'inspirant de l'expérience du Réseau des entreprises durables de la CESAP. Les produits de la CESAP dans le domaine de la recherche alimenteront les délibérations intergouvernementales et les initiatives de développement des capacités. Afin de renforcer et d'enrichir ses travaux de recherche et d'analyse, la Commission veut jouer un rôle de « laboratoire central d'idées » en Asie et dans le Pacifique.
- 19.9 Étant la plateforme intergouvernementale la plus représentative de la région, la CESAP continuera de favoriser l'élaboration de politiques novatrices en faveur d'un développement régional intégré, inclusif et durable, et de dégager un consensus sur des normes et accords pour relever les défis communs. Les cadres intergouvernementaux de la Commission reposent sur des activités de recherche et d'analyse menées par son secrétariat sur des questions nouvelles et d'une grande importance. Ces cadres, initiatives et accords intergouvernementaux, qu'ils soient le fruit de processus mondiaux, comme dans le cas des migrations, ou de processus régionaux, comme dans le cas du commerce sans papier ou du handicap, sont autant d'instruments permettant aux États de la région Asie-Pacifique d'atteindre les objectifs de développement durable.
- 19.10 Compte tenu des priorités énoncées dans les cadres convenus aux niveaux mondial et régional et des besoins et demandes d'appui à la mise en œuvre de ces cadres au niveau national, une assistance technique sera fournie aux États membres dans les domaines de compétence de la Commission, à savoir la politique macroéconomique et le financement du développement, la connectivité, les technologies, la gestion des ressources naturelles, le développement urbain durable, la réduction des risques de catastrophe et la résilience, le développement social, la statistique et l'énergie. La CESAP assurera également la liaison et la coordination avec les équipes de pays des Nations Unies dans ces domaines.
- 19.11 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Les gouvernements restent attachés à la coopération régionale en tant que moyen de relever les défis transfrontières ;
 - b) Les gouvernements continuent de fournir des données sur le développement et d'autres informations pertinentes aux fins de la mise en œuvre des cadres mondiaux et régionaux existants, tels que la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et le Plan d'action pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique ;
 - c) Des fonds extrabudgétaires pour la coopération technique continuent d'être disponibles.
- 19.12 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ces questions sont un domaine thématique du sous-programme 6, et l'autonomisation économique des femmes et l'égalité des sexes constituent un élément important des résultats escomptés du sous-programme pour 2020. En outre, un projet de renforcement des capacités qui devrait permettre aux femmes chefs d'entreprise des pays participants d'accéder plus facilement aux financements sera exécuté dans le cadre du sous-programme 2, et le résultat escompté mis en lumière pour 2020 au titre de la composante 4 du sous-programme 8 fait référence à l'intensification des échanges réguliers sur l'autonomisation économique des femmes

comme l'un des domaines d'action qui permettront d'atteindre les objectifs de développement durable.

- 19.13 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la CESAP s'associera, dans le cadre de ses travaux, à des processus et plateformes sous-régionaux qu'elle soutiendra, notamment le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, l'ASEAN, l'Organisation de coopération économique, le Forum des îles du Pacifique, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et l'Organisation de Shanghai pour la coopération. La Commission renforcera également son rôle traditionnel de promotion et de facilitation de la coopération Sud-Sud, de la coopération triangulaire et des partenariats régionaux.
- 19.14 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, la CESAP continuera de jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de coordonner les travaux des entités du système des Nations Unies pour le développement dans la région, d'autant plus qu'elle assume la présidence du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, par l'intermédiaire des groupes de travail thématiques de ce dernier qui s'intéressent aux priorités régionales en matière de développement durable, comme indiqué dans la feuille de route régionale. De concert avec les autres commissions régionales, la CESAP continuera de promouvoir la coopération interrégionale en faveur d'un développement durable, inclusif et résilient, et de veiller à ce que les perspectives régionales pèsent réellement sur les décisions mondiales.
- 19.15 L'appui de la Commission à ses États membres pour le suivi et l'examen du Programme 2030 continuera de reposer sur des travaux analytiques, des débats intergouvernementaux et des activités de renforcement des capacités. Le secrétariat de la CESAP et ses partenaires poursuivront les activités suivantes :
- a) Convoquer tous les ans le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, principal forum multipartite de suivi et d'examen dans la région, pour débattre des priorités et des besoins de la région dans le domaine du développement durable ;
 - b) Établir des rapports d'activité annuels sur la réalisation des objectifs de développement durable et formuler des recommandations pour accélérer les progrès dans la région ;
 - c) Appuyer la transmission du savoir entre pairs et renforcer les capacités des États membres en ce qui concerne la planification des examens nationaux volontaires, la cohérence des politiques, la participation des parties prenantes et les données et statistiques.
- 19.16 La Commission continuera d'organiser à la demande des activités d'information du grand public, y compris des organisations universitaires, sur ses travaux et sur ceux de l'ONU en général, conformément à sa stratégie de communication et d'information.

Activités d'évaluation

- 19.17 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2018 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2020 :
- a) auto-évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie ;
 - b) auto-évaluation du sous-programme relatif au développement social ;
 - c) auto-évaluation conjointe du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale par la CESAP et la Commission économique pour l'Europe.
- 19.18 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées au paragraphe 19.17 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020. Plus précisément, les conclusions de l'auto-évaluation mentionnée à l'alinéa a) ont été prises en compte dans le cadre du sous-programme 2, afin de renforcer les partenariats et de mettre davantage l'accent sur le transfert de technologies nouvelles et écologiquement rationnelles vers les pays en développement et sur leur diffusion dans ces pays ; les conclusions de l'auto-évaluation mentionnée à l'alinéa b) ont été prises en compte dans

le cadre du sous-programme 6, afin de rationaliser les supports de connaissances ; les conclusions de l'auto-évaluation mentionnée à l'alinéa c) ont été prises en compte dans le cadre des sous-programmes 2, 3, 4, 5, 6 et 7 et de la composante 3 du sous-programme 8, transformant par là même le Programme spécial en une plateforme de coordination des politiques relatives aux principaux objectifs de développement durable à l'échelle de la région.

19.19 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2020 :

- a) auto-évaluation du sous-programme relatif aux transports ;
- b) auto-évaluation du sous-programme relatif au commerce, à l'investissement et à l'innovation ;
- c) auto-évaluation du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

Programme de travail



Sous-programme 1

Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement

1. Objectif

- 19.20 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre à la région de l'Asie et du Pacifique de parvenir à un développement économique stable, inclusif et durable.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 19.21 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 1, qui consiste à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. Les progrès accomplis aideront à garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes, ainsi qu'à mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté.
- 19.22 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 8, qui consiste à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Les progrès accomplis aideront à maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés ; à parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ; à promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ; à renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance.
- 19.23 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 10, qui consiste à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. Les progrès accomplis aideront à assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national ; à adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité ; à stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers en faveur des États qui en ont le plus besoin ; à améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles ; à faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise

de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.

- 19.24 Enfin, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 17, qui consiste à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et à le revitaliser. Les progrès accomplis aideront à améliorer la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes ; à mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement ; à aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette ; à faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 et 0,20 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé

Le développement des infrastructures constitue un aspect essentiel du développement durable, le rôle des infrastructures étant évoqué dans au moins 12 des 17 objectifs de développement durable. Toutefois, l'écart moyen entre le niveau d'investissement financier requis et les fonds actuellement investis pour mettre en place des infrastructures durables dans la région a atteint 5 % du PIB. Le déficit de financement est plus élevé dans les pays ayant des besoins particuliers, et dépasse 10 % du PIB dans les pays les moins avancés.

Le financement des infrastructures revêt plusieurs formes, notamment celle de partenariats public-privé. Les ressources financières publiques étant limitées, le recours aux partenariats public-privé peut largement contribuer à combler le déficit d'investissement, étant donné que ces partenariats font appel à des ressources émanant du secteur privé. Moins de la moitié des États membres de la CESAP sont actuellement dotés d'un service gouvernemental chargé des partenariats public-privé et pour la majorité de ceux qui en disposent, ledit service a été établi au cours des trois dernières années. En conséquence, la CESAP s'est appuyée sur des partenaires de développement et des experts du financement des infrastructures pour proposer de nombreux supports de connaissances et des ateliers de renforcement des capacités sur les questions liées aux partenariats public-privé et au financement des infrastructures en 2016-2017.

Dans la continuité de ces activités et en application de la déclaration du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement qui, lors de sa session de décembre 2017, a demandé que la possibilité d'établir un réseau d'échanges sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé soit examinée, en 2018, la CESAP a entrepris de coordonner un réseau d'acteurs compétents en la matière dans la région. Cette initiative a été appuyée par le Centre des partenariats public-privé de la Chine. Le Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé se compose de représentants des services nationaux chargés des partenariats public-privé, de responsables de ministères des finances, de représentants d'organismes chargés de la passation de marchés et d'agents d'exécution, ainsi que d'experts du financement des infrastructures issus des partenaires institutionnels de la CESAP, notamment des organismes de coopération pour le développement, des bailleurs de fonds privés et des organisations internationales.



Première réunion du Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé, tenue à Guiyang (Chine), les 12 et 13 septembre 2018. Source : CESAP

La CESAP a réuni toutes ces entités au bénéfice de ses États membres. Lors de la première réunion du Réseau d'échanges, tenue à Guiyang (Chine) en septembre 2018, les participants ont échangé leurs expériences en matière de gestion de projets dans le cadre de partenariats public-privé et discuté des projets en cours susceptibles de recevoir le soutien des banques. Au cours des délibérations, la nécessité d'établir un cadre réglementaire régissant les partenariats public-privé a été soulignée. Ledit cadre différerait considérablement des règles liées à la passation des marchés publics ; à titre d'exemple, certains pays autorisent les gouvernements à participer à des projets menés dans le cadre de partenariats public-privé moyennant l'allocation de financements publics, tandis que d'autres décident de ne pas le faire. Les participants ont également visité des infrastructures relevant de divers projets dont un pont, des infrastructures d'approvisionnement en eau et des établissements scolaires. Ces visites leur ont permis de comprendre les différents types de contrats pouvant être établis concernant l'infrastructure économique et sociale. En permettant le partage à la fois de pistes d'action envisageables et d'informations détaillées sur les projets en cours, les activités menées par le Réseau d'échanges ont contribué à améliorer les capacités des pays participants. En outre, la CESAP a entrepris plusieurs études sur les pratiques optimales et diverses stratégies de financement des infrastructures destinées aux membres du Réseau d'échanges.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de renforcer la capacité des États membres, notamment ceux ayant des besoins particuliers, à élaborer des projets dans le cadre de partenariats public-privé et les stratégies de financement y relatives aux fins du développement de leurs infrastructures, ce qui permettra ainsi de favoriser l'interconnexion régionale, la coopération Sud-Sud et le développement durable.

Dans la pratique, la première réunion du Réseau d'échanges, tenue en septembre 2018, a suscité des évaluations et des retours positifs. Cinq membres du Réseau d'échanges ont déjà présenté des projets majeurs lors du quatrième Forum chinois sur le financement via les partenariats public-privé, tenu à Shanghai en novembre 2018. Le Réseau d'échanges a donné un élan à la coopération régionale en matière de développement des infrastructures et les membres du Réseau ont indiqué qu'ils prévoyaient d'appliquer les enseignements tirés lors du Forum pour définir leurs propres politiques en matière de partenariats public-privé.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 19.25 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration de l'élaboration de politiques macroéconomiques et de développement nationales fondées sur les faits, afin de promouvoir une croissance économique durable, inclusive et soutenue et de prendre en compte la problématique femmes-hommes (voir le projet de budget programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste la multiplication par 11 du nombre de documents et d'exposés de politique générale produits par les États membres témoignant d'un alignement sur les choix de politiques macroéconomiques et de développement promus par la CESAP en faveur d'une croissance économique durable, inclusive et soutenue, et de la prise en compte de la problématique femmes-hommes. Plusieurs facteurs ont contribué à ce résultat, notamment le nombre important de pays membres de toute la région, qui se sont portés volontaires pour organiser des dialogues portant sur les publications phares de la CESAP, ainsi que l'augmentation du nombre de supports de connaissances.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Mieux comprendre les besoins de financement et les stratégies à mettre en œuvre à cet égard aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable

Les ressources nécessaires au financement du Programme 2030 sont colossales. En Asie et dans le Pacifique, on estime que les ressources nécessaires pour combler les lacunes de la région en matière de développement représentent un montant compris entre 2 100 et 2 500 milliards de dollars par an. La situation est particulièrement difficile pour les pays de la région ayant des besoins particuliers. Des progrès ont été accomplis eu égard à la mobilisation des ressources financières nécessaires et à l'amélioration de l'accès au financement mais il reste

encore beaucoup à faire, tout particulièrement pour canaliser les investissements privés et exploiter le potentiel lié aux innovations financières et aux nouvelles technologies.

En 2018, la CESAP a préparé des études visant à évaluer les besoins financiers et les lacunes en matière de développement dans trois groupes de pays : les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Elle a également organisé trois ateliers nationaux au Bhoutan, au Cambodge et à Vanuatu, ainsi que trois ateliers dédiés à chaque groupe de pays, en vue de recenser les contraintes liées aux ressources et les lacunes en matière de capacités et d'accès aux connaissances relatives aux politiques efficaces permettant de mobiliser des fonds aux fins du développement. Ce type d'approches ciblées et adaptées à chaque pays est plus efficace pour répondre aux divers besoins des pays ayant des besoins particuliers.

Une réponse adaptée à la situation

Sur la base de cette expérience, il s'agit d'améliorer les informations et d'adapter les connaissances aux besoins inhérents à la catégorie des pays ayant des besoins particuliers, de manière à mobiliser des ressources financières à l'appui du développement durable.

En réponse, en 2020, la CESAP établira des supports de connaissances utiles à l'élaboration de politiques et adaptés à la situation de chaque pays. Les activités menées à cet effet s'appuieront sur les travaux existants ou en cours du secrétariat de la CESAP en matière de financement du développement. Par exemple, les principales conclusions de l'*Étude de 2019 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, qui porte tout particulièrement sur les coûts afférents aux objectifs de développement durable, seront complétées par des produits d'analyse utiles à l'élaboration de politiques en matière de stratégies de financement, notamment un ouvrage sur les stratégies de financement des infrastructures et diverses études sur l'amélioration de l'accès des petites et moyennes entreprises au financement, sur l'amélioration de l'accès des entrepreneuses au financement et sur les stratégies de financement permettant de mobiliser efficacement des ressources. Ces supports de connaissances seront diffusés dans le cadre d'ateliers de renforcement des capacités et de séminaires organisés aux niveaux sous-régional et national, ainsi que d'activités de sensibilisation et de consultation menées auprès des services publics compétents.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre aux États membres de mieux évaluer leurs besoins financiers en fonction de leur situation et d'établir des stratégies de financement appropriées, notamment en augmentant les recettes fiscales et en émettant des obligations d'État ; en tirant profit des investissements du secteur privé, tout particulièrement pour le financement des infrastructures, en développant les marchés de capitaux ou encore en établissant des partenariats public-privé ; en améliorant l'accès au crédit des microentreprises et petites et moyennes entreprises, notamment celles dirigées par des femmes.

Concrètement, si le résultat est atteint, au moins cinq États membres supplémentaires prendront des initiatives pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de financement appropriées afin de combler les déficits de financement et de favoriser ainsi l'exécution du Programme 2030.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Les déficits de financement importants, tout particulièrement dans les pays ayant des besoins particuliers, entravent la réalisation des objectifs de développement durable	Les décideurs des États membres comprennent mieux leurs besoins financiers et les stratégies à mettre en place à cet égard en vue de progresser effectivement sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable	Au moins cinq États membres supplémentaires prennent des initiatives pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de financement afin de combler les déficits de financement et de favoriser ainsi l'exécution du Programme 2030.

- 19.26 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : résolutions [72/203](#) (système financier international et développement) et [72/206](#) (amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable). En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans les résolutions [73/246](#) (activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) de l'Assemblée et [74/1](#) (faciliter la transition sans heurt des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique vers un reclassement durable hors de leur catégorie) de la CESAP. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la CESAP dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 19.27 On trouvera dans le tableau 19.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.1

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	3	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	13	9	19	13
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	5	2	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	8,5	2	9
Publications (nombre de publications)	2	2	5	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	6	24	6	14
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 19.28 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique principalement par le fait que la réunion de groupe d'experts sur le financement du développement a été reportée au premier trimestre de 2019.
- 19.29 En ce qui concerne les séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart est principalement dû aux débats de politique générale fondés sur les études figurant dans les publications suivantes : *l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, le *Rapport sur le développement des pays ayant des besoins particuliers en Asie et dans le Pacifique* et les publications liées au financement du développement en Asie et dans le Pacifique, des dialogues supplémentaires ayant été organisés pour débattre de chacun de ces documents.
- 19.30 Pour ce qui est des activités ou documentation techniques, l'écart tient principalement au fait qu'il a fallu rédiger un plus grand nombre de notes d'orientation sur les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le financement du développement pour répondre aux besoins des États membres.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 19.31 En ce qui concerne les séminaires, ateliers et activités de formation, la variation s'explique principalement par le fait qu'en se fondant sur les chiffres enregistrés en 2018, on a revu à la hausse le nombre de débats de politique générale fondés sur les études figurant dans un certain nombre de publications – l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, le *Rapport sur le développement des pays ayant des besoins particuliers en Asie et dans le Pacifique* et les publications liées au financement du développement en Asie et dans le Pacifique – prévus pour 2020.
- 19.32 S'agissant des publications, la variation tient principalement au fait que le rapport de la CESAP sur le développement durable en Asie et dans le Pacifique n'est établi que tous les deux ans dans le cadre du sous-programme 1.
- 19.33 Pour ce qui est des activités ou documentation techniques, la variation s'explique principalement par l'introduction de supports de connaissances adaptés à la situation de chaque pays, pour répondre à la forte demande de la part des États membres en matière d'outils analytiques axés sur leurs circonstances particulières.



Sous-programme 2 Commerce, investissement et innovation

1. Objectif

- 19.34 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de tirer parti du commerce, de l'investissement, de l'innovation, de la technologie et du développement des entreprises pour progresser sur la voie du développement durable et de l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique.

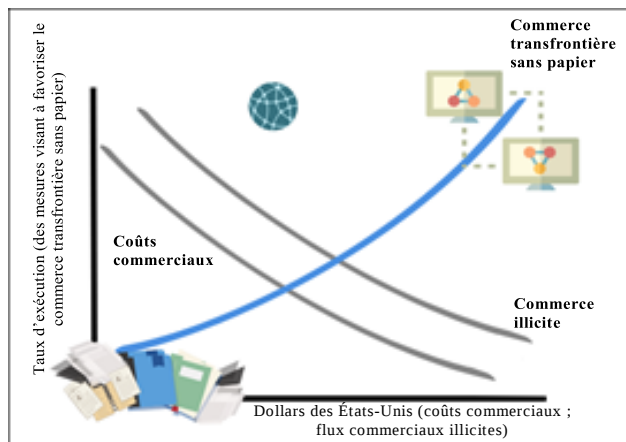
2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 19.35 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 8, qui consiste à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Les progrès accomplis aideront à promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
- 19.36 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 9, qui consiste à bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation. Les progrès accomplis aideront à accroître l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises, aux services financiers et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés ; à perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030 ; à soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises.
- 19.37 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 17, qui consiste à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et de le revitaliser. Les progrès accomplis aideront à accroître nettement les exportations des pays en développement ; à promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce ; à veiller à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés ; à renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et à améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord ; à promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables ; à adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

L'Azerbaïdjan devient le premier pays à adhérer à l'instrument régional des Nations Unies visant à faciliter le commerce transfrontière sans papier

La simplification des procédures commerciales contribue largement à l'intégration régionale et à rendre le commerce plus inclusif, c'est pourquoi la CESAP s'est depuis longtemps dotée d'un programme pour la facilitation du commerce. À l'origine, ce dernier consistait à organiser des ateliers de renforcement des capacités visant à diffuser les meilleures pratiques sur les moyens de rationaliser et d'automatiser les procédures commerciales. Toutefois, à mesure que les pays ont progressé dans la mise en œuvre de systèmes nationaux de commerce sans papier, certains États membres de la CESAP ont pris conscience de l'importance de la mise en place des échanges électroniques et de la reconnaissance juridique de la circulation internationale des données relatives au commerce, ainsi que des difficultés qui en découlaient.



Accélérer la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique pour réduire à la fois les coûts commerciaux et le commerce illicite

En 2012, les États membres de la CESAP ont officiellement demandé à la Commission d'examiner, au titre du sous-programme 2, la possibilité d'établir un cadre intergouvernemental destiné à appuyer le commerce transfrontière sans papier, tout en améliorant plus avant le renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce. Après quatre années de recherche et de négociations intergouvernementales, l'Organisation des Nations Unies est parvenue à créer un instrument décisif, à savoir l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. L'Accord-cadre entrera en vigueur une fois que cinq pays l'auront ratifié ou y auront adhéré. L'échange électronique des données et documents commerciaux à l'échelle internationale devrait permettre à la fois de réduire les coûts commerciaux et de faciliter le respect des procédures commerciales, mais également d'aider à repérer les opérations commerciales illégales et les flux financiers illicites (voir figure).

En 2018, la CESAP a organisé trois ateliers régionaux de renforcement des capacités au titre du sous-programme, en vue d'aider les États membres à instaurer effectivement les procédures liées au commerce numérique transfrontière, qui portaient notamment sur l'interopérabilité des guichets uniques, la mise au point de systèmes électroniques de soumission et d'échange de licences et l'utilisation des technologies de pointe telles que la chaîne de blocs et l'intelligence artificielle dans le cadre du commerce sans papier. En outre, la CESAP s'est appuyée sur son Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier pour aider les pays qui envisageaient de ratifier l'Accord-cadre ou d'y adhérer. Elle a publié une analyse régionale dans laquelle elle a exposé les avantages de la mise en œuvre du commerce transfrontière sans papier, chiffres à l'appui. Elle a également élaboré plusieurs documents de référence pour aider les États membres à s'auto-évaluer en matière de préparation au commerce transfrontière sans papier sur les plans technique et juridique, ainsi que des directives sur l'élaboration de plans d'action nationaux dans ce domaine.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis aux États membres de prendre des mesures pour faciliter plus avant le commerce numérique, notamment en adhérant à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique.

Dans la pratique, 25 pays ont activement participé à l'élaboration d'une feuille de route visant à appliquer les dispositions de fond de l'Accord-cadre. Cinq d'entre eux (l'Arménie, le Bangladesh, le Cambodge, la Chine et la République islamique d'Iran) ont déjà signé l'Accord-cadre, première étape vers la ratification du texte. L'Azerbaïdjan est devenu le premier pays à adhérer à l'Accord-cadre, en 2018. Huit pays, dont quatre de la catégorie des pays les moins avancés et deux de la catégorie des pays en développement sans littoral, ont également entrepris d'évaluer leur état de préparation au commerce transfrontière sans papier. Enfin, une équipe spéciale a

été créée aux fins de l'échange de données et documents commerciaux électroniques entre la Chine, la Fédération de Russie, la Mongolie et la République de Corée. Elle s'emploie actuellement à organiser une expérience pilote en ce sens concernant des documents et présentera les conclusions qu'elle en aura tirées au Groupe directeur intergouvernemental intérimaire en 2019.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 19.38 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration et le renforcement de la capacité des États membres de promouvoir le commerce, l'investissement, le développement des entreprises, la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable ainsi que la prise en compte de la problématique femmes-hommes (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation de la part des participants interrogés indiquant que les initiatives de la CESAP leur ont permis d'être mieux à même de promouvoir le commerce, l'investissement, le développement des entreprises, la science, la technologie et l'innovation, en tenant compte de la problématique femmes-hommes. À titre d'exemple, en moyenne 89 % des participants aux ateliers de renforcement des capacités sur la facilitation du commerce sans papier et du commerce numérique ont indiqué que les formations leur avaient permis de renforcer leurs connaissances et leurs compétences.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Assurer le progrès social en misant sur des modèles d'activité innovants

Les entreprises et les investisseurs à impact, qui visent à la fois à produire des effets sur la société et l'environnement, tout en générant un rendement financier, s'imposent peu à peu comme modèles s'agissant de relever les défis du développement durable. Avec l'adoption, en 2017, de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, les États membres de la CESAP se sont engagés, pour la première fois, à créer des conditions propices aux entreprises sociales et à l'investissement à impact.

Depuis, la CESAP a appuyé les efforts déployés par les États pour mettre au point des cadres politiques et juridiques et des stratégies, et proposer un appui institutionnel et des mécanismes financiers.

En 2018, la CESAP a notamment aidé les Philippines à élaborer une législation sur les entreprises sociales, en collaboration avec différentes parties prenantes, notamment le Groupe directeur mondial pour l'investissement à impact, le Social Enterprise World Forum, le British Council et le Asia Venture Philanthropy Network. La Commission a également aidé le Gouvernement pakistanais à établir un centre dédié à l'entrepreneuriat social. Elle a en outre aidé le Gouvernement malaisien à créer la plateforme en ligne Social Impact Exchange, un outil qui met en contact investisseurs et entreprises à impact.

Une réponse adaptée à la situation

Le plus difficile est d'appuyer les États membres, étant donné que la question de la mise en place de politiques visant à appuyer les entreprises et les investisseurs à impact n'a été inscrite au programme d'action des États membres que tout récemment. Ces derniers disposent donc de peu de moyens pour mettre en œuvre les mesures novatrices nécessaires à l'instauration de conditions favorables aux entreprises et aux investissements à impact. C'est pourquoi un nombre croissant d'États sont demandeurs de directives sur la manière de tirer profit de modèles d'activité novateurs pour promouvoir le progrès social au niveau national.

En réponse, en 2020, la CESAP élargira l'appui qu'elle fournit dans le domaine des modèles d'activité novateurs aux fins du progrès social en élaborant des guides de politique générale et en facilitant le partage des connaissances, notamment en menant des travaux de recherche et d'analyse des politiques et des mesures visant à appuyer de tels modèles, en s'inspirant des meilleures pratiques mises en œuvre et des enseignements tirés de l'expérience par les pays membres de la CESAP et en fournissant des services consultatifs à un plus grand nombre d'États membres.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre aux États membres de la CESAP d'être mieux à même d'appuyer la croissance des entreprises et des investisseurs à impact.

Concrètement, si le résultat est atteint, les États membres auront mis en œuvre des politiques et des mesures sur la question, en se dotant par exemple d'une loi sur les entreprises à impact, d'institutions pouvant fournir un appui en la matière ou de programmes de financement dédiés.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Aucune mesure visant à appuyer les entreprises et les investisseurs à impact	Les États membres élaborent des mesures visant à appuyer les entreprises et les investisseurs à impact	Les États membres mettent en œuvre les mesures visant à appuyer les entreprises et les investisseurs à impact

- 19.39 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : résolutions [72/202](#) (commerce international et développement) et [72/228](#) (science, technologie et innovation au service du développement). Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la CESAP dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 19.40 On trouvera dans le tableau 19.2 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.2

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	20	6	16
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	24	32	27	32
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	10	6	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	7	–	6
Publications (nombre de publications)	3	3	3	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	10	8	10
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 19.41 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart tient principalement aux documents du Comité permanent de l'Accord commercial Asie-Pacifique, aux rapports du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et aux documents du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, produits qui ne figuraient pas dans le programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019.
- 19.42 Pour ce qui est des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique principalement par les réunions du Comité permanent de l'Accord commercial Asie-Pacifique et du groupe d'experts sur le commerce, l'investissement et l'innovation, qui se sont tenues en 2018 alors qu'elles étaient initialement prévues en 2019.
- 19.43 En ce qui concerne les séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart est principalement dû à l'augmentation du nombre d'ateliers sur le commerce, l'investissement et l'innovation, en raison de la hausse du nombre d'États membres souhaitant renforcer leurs capacités dans ces domaines.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 19.44 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation tient principalement aux documents du Comité permanent de l'Accord commercial Asie-Pacifique, aux rapports du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et aux documents du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, produits qui ne figuraient pas dans le programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019.
- 19.45 Pour ce qui est des projets sur le terrain et des projets de coopération technique, la variation s'explique principalement par l'achèvement de projets en cours dans le domaine du renforcement des capacités en matière de politiques commerciales et de facilitation du commerce.
- 19.46 En ce qui concerne les séminaires, ateliers et activités de formation, la variation est principalement due à l'augmentation du nombre d'ateliers sur le commerce, l'investissement et l'innovation proposés en raison de la demande accrue des États membres, qui souhaitent renforcer leurs capacités dans ces domaines.



Sous-programme 3 Transports

1. Objectif

- 19.47 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, de façon durable, la connectivité des transports, la logistique et la mobilité dans la région Asie-Pacifique.

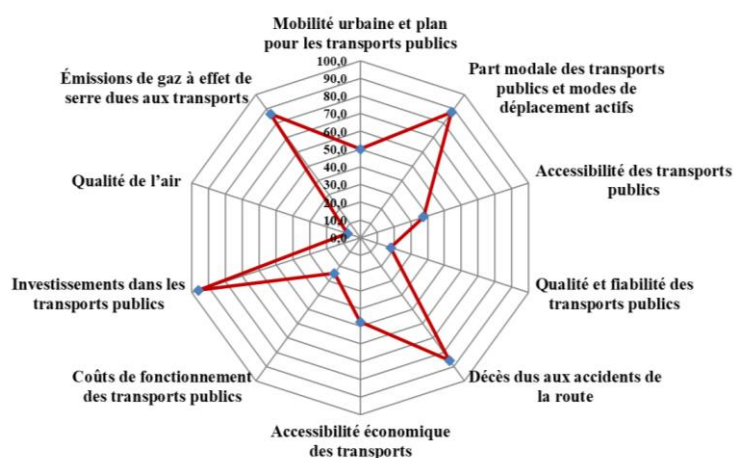
2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 19.48 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 12 (établir des modes de consommation et de production durables) et 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Des politiques de transport urbain fondées sur des données factuelles grâce à l'indice de transport urbain durable

En 2009, le nombre de personnes vivant en zone urbaine a dépassé le nombre des personnes vivant en zone rurale, et ce phénomène d'urbanisation continue de prendre de l'ampleur dans le monde, en particulier dans la région Asie-Pacifique, qui en 2016 comptait 19 des 31 mégapoles de la planète. Même si les villes sont pour la plupart des pôles de croissance économique et de création de richesses, cette urbanisation rapide suscite des inquiétudes s'agissant de l'utilisation des terres, de l'inclusion sociale, de l'augmentation des niveaux de pollution de l'air et des eaux, de l'assainissement et des émissions de gaz à effet de serre. Les autorités publiques ont dû collaborer de façon efficace et rationnelle, à tous les échelons, pour réussir à planifier et concevoir le système de transport urbain.



Représentation visuelle de l'indice de transport urbain durable (un point placé près du cercle extérieur indique un bon résultat alors qu'un point proche du centre indique une valeur faible)

En réponse à cette demande croissante, la CESAP a mis au point, dans le cadre de ce sous-programme, l'indice de transport urbain durable. Il s'agit d'un cadre facile à utiliser et composé de 10 indicateurs, qui aide les responsables politiques à suivre, synthétiser et comparer les performances des systèmes de transport urbain. L'indice a été conçu pour aider les États membres à mesurer leurs progrès dans la mise en place de systèmes de transport sûrs, accessibles, viables et disponibles à un coût abordable, notamment en ce qui concerne les transports publics,

conformément à l'objectif 11, cible 2. Les 10 indicateurs prennent en compte d'éléments liés à la planification, à l'accessibilité, à la sécurité, à la qualité, à la fiabilité, au coût et aux émissions.

En 2018, lors de la cinquième session du Comité des transports de la CESAP, les États membres ont approuvé l'utilisation de l'indice de transport urbain durable comme instrument d'évaluation et d'amélioration des politiques de transport urbain. Cette décision est intervenue après plus de deux années de collaboration avec 10 villes de la région Asie-Pacifique [Colombo ; Dacca ; Katmandou ; Suva ; Hanoï et le Grand Hô Chi Minh-Ville (Viet Nam) ; Jakarta, Bandung et Surabaya (Indonésie) ; Surat (Inde)] – collaboration qui se poursuit encore aujourd'hui.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis aux autorités gouvernementales d'adopter des politiques de transport urbain fondées sur des données factuelles et d'effectuer des interventions, en s'appuyant sur l'évaluation intégrée de plusieurs questions liées au transport urbain et sur des collectes et analyses de données harmonisées.

Dans la pratique, les pays membres ont pris les mesures concrètes suivantes : a) suppression des câbles suspendus dans les zones urbaines, amélioration des voies piétonnes, création de pistes cyclables, planification de la construction de ponts et création de passages souterrains pour réduire les embouteillages à Katmandou ; b) élaboration d'une stratégie de planification des transports et d'aménagement des terres axée sur les transports en commun qui a permis de créer des couloirs d'autobus, de concevoir des centres de transport multimodal et de prévoir un système monorail à Colombo ; c) élaboration d'un plan visant à renforcer l'intégration des transports publics multimodaux grâce aux systèmes ferroviaires légers et lourds qui seront bientôt achevés à Jakarta ; d) prévision, dans le plan-cadre pour les transports d'Hanoï, de davantage d'infrastructures pour les piétons et cyclistes et de structures de transbordement entre modes. Ces exemples montrent bien les avantages d'une approche intégrée et fondée sur des données factuelles. Ils sont également la preuve qu'il est nécessaire de travailler avec les États membres dans les grandes villes, les villes secondaires et les villes émergentes de la région Asie-Pacifique.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 19.49 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration des politiques et programmes fondés sur les faits dans le domaine des transports, qui prennent en compte le développement durable et la dimension femmes-hommes (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre de politiques, de programmes et d'initiatives en matière de transports élaborés par les États membres, qui prennent en compte le développement durable et la dimension femmes-hommes, conformément aux choix de politiques promus par la CESAP. Cinq autres politiques, initiatives et programmes relatifs au transport durable et allant dans le sens des solutions proposées par la CESAP ont été mis au point par les États membres.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Miser sur des modes de transport de marchandises plus durables en Asie et dans le Pacifique

Les transports sont un catalyseur essentiel du développement socioéconomique. Toutefois, leurs effets négatifs sont sans cesse plus visibles. Le secteur des transports est à l'origine d'un quart des émissions mondiales, et les trois quarts de cette proportion sont imputables au transport routier. La congestion routière, les accidents et la pollution locale sont autant de sujets qui inquiètent de plus en plus les États membres de la CESAP. Dans le cadre de son sous-programme sur les transports, la Commission s'efforce d'aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre des politiques proactives permettant de satisfaire de manière durable les besoins croissants en matière de transport de marchandises et de mobilité des passagers.

En 2018, la CESAP a aidé les États membres à élaborer un cadre permettant de cerner les principaux problèmes liés au passage des frontières qui doivent être réglés pour renforcer le transport ferroviaire international dans la région ainsi que la collaboration régionale sur ces questions.

Une réponse adaptée à la situation

Il s'agit d'aider les pays à privilégier désormais le rail par rapport à la route pour le transport de marchandises, pour contribuer à réduire les effets négatifs (tels que les émissions de dioxyde de carbone, la congestion routière et la pollution sonore) du transport de marchandises sur l'environnement, à en atténuer les effets sociaux induits (tels que les accidents de la route) et, lorsque les conditions sont favorables, à offrir une plus grande efficacité économique. Si les États membres ont réalisé des progrès importants dans la mise en place d'un cadre régional global régissant le transport ferroviaire international, ils peuvent encore faire davantage pour résoudre les problèmes propres au transport ferroviaire, et notamment lever les obstacles qui continuent de compliquer le passage des frontières, compromettent l'efficacité et la compétitivité de ce type de transport et limitent son attractivité en tant que solution écologique pour le transport de marchandises sur de longues distances.

En réponse, en 2020, la Commission accentuera son appui aux États membres pour leur permettre de trouver et de mettre en œuvre des mesures concrètes destinées à faciliter le transport ferroviaire international. Elle intensifiera ses travaux visant à faciliter les processus intergouvernementaux, en fournissant des services consultatifs et en renforçant les capacités des décideurs de la région. Ces activités permettront de progresser dans l'harmonisation des formalités douanières dans le cadre du transport ferroviaire international, d'encourager l'échange électronique d'informations entre les sociétés de chemin de fer et d'aborder les problèmes pratiques liés au passage des frontières qui découlent des différences dans les normes relatives aux infrastructures.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir l'amélioration de l'efficacité des transports ferroviaires internationaux et, par voie de conséquence, une répartition plus durable entre les modes de transports de marchandises qui fait la part belle au chemin de fer grâce au renforcement de la coopération régionale sur les questions concernant le transport ferroviaire international.

Concrètement, si le résultat est atteint, cinq nouvelles mesures seront adoptées aux échelles nationale et régionale pour mettre en place un cadre juridique et réglementaire propice à l'instauration d'un système efficace de transport ferroviaire international.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Prise en compte limitée des obstacles pratiques qui entravent le transport ferroviaire international et en compromettent l'efficacité et la compétitivité	Recensement par les États membres de la CESAP de mesures concrètes permettant de favoriser le transport durable de marchandises, en privilégiant le transport ferroviaire international	Adoption par les États membres de la CESAP de cinq politiques et mesures visant à faciliter le transport ferroviaire international

- 19.50 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : résolution [72/212](#) (renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable) et [72/271](#) (amélioration de la sécurité routière mondiale). En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans les résolutions [74/2](#) (promotion du cadre régional pour la planification, la conception, l'établissement et l'exploitation des ports secs d'importance internationale) et [74/3](#) (améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique pour des systèmes de transport durables) de la Commission. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la Commission dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 19.51 On trouvera dans le tableau 19.3 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.3

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	7	1	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	15	11	25	21
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	8	9	8	7
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	—	1	1	1
Publications (nombre de publications)	2	1	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	—	4	3
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 19.52 En ce qui concerne la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart est dû au nombre de rapports à l'intention du Comité des transports, sachant que les sessions du Comité se tiennent tous les deux ans, conformément aux dispositions de la résolution 71/1 de la Commission.
- 19.53 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique par le fait que la réunion du groupe d'experts sur la mobilité a été reportée à 2019.
- 19.54 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart est dû au fait que l'activité de formation sur la connectivité et la logistique en matière de transport, qui était prévue pour 2019, a été menée en 2018.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 19.55 En ce qui concerne la documentation destinée aux organes délibérants, la variation est due au nombre de rapports à l'intention du Comité des transports, sachant que les sessions du Comité se tiennent tous les deux ans, conformément aux dispositions de la résolution [71/1](#) de la Commission.
- 19.56 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, la variation tient principalement aux réunions des groupes de travail sur le Réseau routier asiatique, le réseau ferroviaire transasiatique et les ports secs, qui se tiennent tous les deux ans.
- 19.57 Pour ce qui est des activités ou documentation techniques, la variation s'explique avant tout par l'interruption de deux activités relatives à la connectivité et à la logistique en matière de transport.



Sous-programme 4 Environnement et développement

1. Objectif

- 19.58 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'éliminer les effets néfastes de la croissance sur les environnements naturels et bâtis et d'améliorer le bien-être des populations et la prospérité partagée dans les zones urbaines et rurales dans la région Asie-Pacifique.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

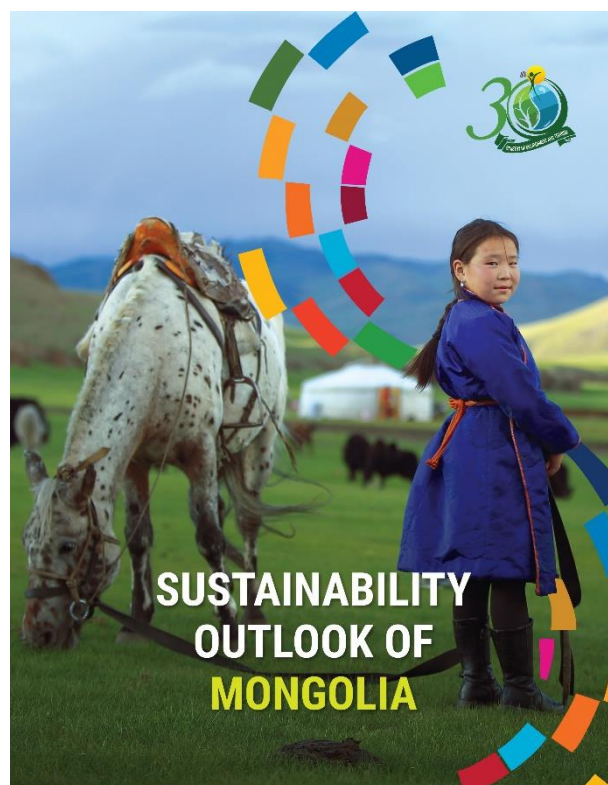
- 19.59 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 6 (garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 12 (établir des modes de consommation et de production durables), 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Prendre en compte l'environnement dans la planification et la mise en œuvre du développement

La région Asie-Pacifique se développe plus vite que n'importe quelle région dans le monde et dispose d'un fort potentiel pour améliorer sa performance environnementale dans plusieurs domaines, notamment la gestion des ressources naturelles, la gestion des déchets et l'action climatique. Plusieurs tendances laissent à penser que certains domaines seraient propices à l'intensification de l'action en faveur de l'environnement dans la région. Par exemple, selon des informations récentes, en 2017, la région était responsable de 65 % de la consommation mondiale des ressources naturelles et produisait environ 36 % du produit économique mondial. Du point de vue de l'intensité d'utilisation des ressources, cela signifie que pour produire un dollar de PIB, il lui a fallu presque le double des ressources nécessaires au reste du monde. Chaque jour, les villes de la région génèrent environ 1,37 million de tonnes de déchets urbains solides, dont jusqu'à 90 % peuvent être déversés dans l'environnement ou sont éliminés de manière inappropriée. Afin de limiter ces phénomènes, la CESAP a mené des travaux de recherche et d'analyse pour savoir quelles politiques adopter et a collaboré avec les gouvernements à des projets sur le terrain pour démontrer les bénéfices de prise en compte des questions environnementales dans la planification du développement.

En 2018, la Commission a effectué des analyses pour démontrer l'efficacité économique d'une gestion plus économe des ressources. Ainsi, elle a notamment prouvé qu'une amélioration de 1 % de l'efficacité de l'utilisation des ressources pouvait rapporter à la région des avantages pécuniaires allant jusqu'à 275 milliards de dollars, soit l'équivalent de 51 % de l'ensemble des investissements étrangers directs annuels en Asie et dans le Pacifique. Pour mettre ces notions à l'épreuve, la Commission a mis en œuvre des projets axés sur la gestion de l'environnement. Il s'agissait en particulier de travailler de concert avec les ministères et les autorités locales dans six pays afin de concevoir des modèles peu onéreux, dans la limite des moyens financiers disponibles, de centres de récupération intégrée des ressources. En outre, la Commission a travaillé avec deux pays à l'adoption de méthodes de gestion des déchets plastiques plus circulaires, afin de faire en sorte que ces déchets soient réutilisés dans le cycle de production plutôt que d'être jetés. Dans le cadre du sous-programme, les États membres ont également pu élaborer des stratégies aux échelles nationale et municipale visant à appuyer la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable relatifs à l'environnement. La Commission a notamment apporté son concours à la Mongolie pour définir les perspectives du pays en matière de durabilité : quatre domaines d'action transversaux ont été recensés pour favoriser la gestion durable des ressources naturelles, à savoir la gestion des ressources en eau, la gestion des terres, l'utilisation industrielle des ressources naturelles et le tourisme durable. Dans le cadre du projet Ocean Cities, elle a également aidé deux pays à concevoir et à appliquer une politique intégrée d'urbanisation respectueuse des océans et adaptée au climat et aux systèmes insulaires. Enfin, un pays a reçu une aide pour lui permettre d'accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14.



Couverture de la publication intitulée « Sustainability Outlook of Mongolia » (Perspectives de durabilité en Mongolie), élaborée par la CESAP et le Gouvernement mongol et présentée en septembre 2018 à Oulan-Bator

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à améliorer les politiques et pratiques des États membres en matière de développement, grâce à la prise en compte des priorités environnementales, notamment dans les domaines de la gestion des ressources, de la gestion des déchets et du développement urbain durable.

Dans la pratique, des centres de récupération intégrée des ressources ont été créés dans six pays en développement, ce qui a permis de faire évoluer les méthodes traditionnelles de récupération, de transport et d'élimination en faveur d'une démarche visant à transformer les déchets en ressources : les déchets organiques ont ainsi été transformés en compost commercialisable, en biogaz et en électricité verte. Le Gouvernement mongol a quant à lui adopté les perspectives de durabilité (voir l'image).

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 19.60 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration des politiques, stratégies et cadres fondés sur les faits intégrant les trois dimensions du développement durable, ainsi que la problématique femmes-hommes, au niveau national et dans les zones urbaines et rurales (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'attestent les 12 politiques, stratégies et cadres élaborés.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Élaborer des politiques inclusives et intégrées pour assurer l'efficacité de l'action climatique et de la gestion des ressources naturelles

Les environnements naturels et bâtis de la région Asie-Pacifique sont gravement menacés par le gaspillage des ressources, la pollution et la dégradation à grande échelle des écosystèmes, ainsi que par les changements climatiques dus à l'homme. S'employer à élaborer des politiques efficaces et fondées sur des données factuelles, qui donneront aux États membres, à leurs villes et aux parties prenantes les moyens d'agir pour promouvoir la gestion durable des ressources et accélérer l'action climatique jettera les bases d'un développement durable dans la région. Il est urgent de prendre des mesures pour orienter les politiques de développement des zones rurales et urbaines de manière à assurer un avenir écologiquement viable et sans laissés pour compte.

Si l'on souhaite protéger l'environnement et le gérer de manière appropriée, on gagnera à adopter une démarche mobilisant la société dans son ensemble, car l'environnement est principalement géré par des parties prenantes, qu'il s'agisse d'acteurs du secteur privé qui ont besoin de l'environnement et des ressources naturelles pour alimenter leur système de production, ou d'agriculteurs ou de pêcheurs dont les moyens de subsistance dépendent directement de l'environnement naturel. Les changements environnementaux ne sont pas des problèmes nationaux abstraits, ils se traduisent concrètement à l'échelle locale dans toutes les villes d'Asie et du Pacifique. Les décisions qui sont prises dans les zones urbaines au sujet de l'utilisation des terres et des ressources pilotent la transition vers un avenir plus durable et conditionneront la réalisation à l'échelle locale des objectifs de développement durable dans la région. Par ailleurs, donner voix au chapitre aux milieux universitaires permet de faire en sorte que les politiques reposent sur des bases scientifiques solides. Les politiques nationales et infranationales relatives à l'environnement et au développement durable ne peuvent être pleinement et efficacement mises au point, mises en œuvre et suivies sans une réelle participation des parties prenantes. Toutefois, les décideurs n'invitent pas toujours ces dernières à se joindre à eux pour élaborer et appliquer conjointement les politiques environnementales, soit par manque de volonté politique, soit par manque de compréhension et faute de capacités permettant de concevoir, au sein des instances politiques, des mécanismes adaptés de concertation desdites parties prenantes.

En 2018, grâce à un examen détaillé des objectifs de développement durable relatifs à l'environnement (soit les objectifs 6, 7, 11, 12 et 15) réalisé dans le cadre du sous-programme, la CESAP a contribué à étoffer la base de données factuelles servant à étayer les politiques environnementales. Lors de la cinquième session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, les analyses factuelles des objectifs et les tables rondes associant diverses parties prenantes ont permis de formuler des recommandations en vue de progresser dans la réalisation de ces objectifs en Asie et dans le Pacifique, en gardant à l'esprit les liens de corrélation existant entre les différents

éléments du cadre relatif aux objectifs de développement durable. La CESAP a apporté un soutien direct aux pays pour que ces derniers concrétisent, par des décisions nationales, leurs engagements régionaux liés aux objectifs environnementaux. Elle a ainsi contribué à l'établissement des rapports sur les examens nationaux volontaires de 2018 de Kiribati, de la République démocratique populaire lao et de Sri Lanka, en fournissant à ces pays un appui technique et en organisant des activités de formation sur le thème de l'inclusion des parties prenantes, et à l'établissement des rapports de 2019 s'agissant du Cambodge, des Fidji, du Kazakhstan, de la Mongolie et du Timor-Leste.

Une réponse adaptée à la situation

Il faut faire avec les connaissances limitées et le manque de capacités permettant de mettre en pratique les recommandations visant à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'environnement et d'élaborer et d'appliquer les politiques qui ont été conçues en collaboration avec les entreprises, la société civile et d'autres parties prenantes. En s'appuyant sur des stratégies multipartites efficaces, sur des processus de prise de décision fondés sur des données factuelles et sur la coopération régionale, on pourra consolider les partenariats, accentuer l'impact des activités et renforcer les capacités des États membres à mettre en œuvre des mesures ambitieuses qui les aideront à appliquer le Programme 2030 et à réaliser les objectifs relatifs aux changements climatiques et à l'environnement.

En réponse, en 2020, la Commission aidera les États membres à mettre au point des mécanismes de mobilisation des parties prenantes en vue de concrétiser à l'échelle locale les objectifs de développement durable relatifs à l'environnement, en se concentrant plus particulièrement sur la gestion des ressources et l'action climatique. Dans ses travaux d'analyse, la Commission mettra l'accent sur les prévisions en matière d'utilisation des ressources naturelles, afin que les États membres puissent concevoir et appliquer des solutions techniques leur permettant de réduire leur empreinte environnementale. Un appui associant de multiples parties prenantes sera fourni dans le cadre d'ateliers et de sessions de formation organisés aux niveaux régional et national. Ce travail d'analyse inclura des supports de connaissances, des publications et des outils de prévision de l'utilisation des ressources.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir une amélioration des capacités des États membres et de leurs parties prenantes à intégrer les trois dimensions du développement durable aux politiques, stratégies et cadres nationaux, tant dans les zones urbaines que rurales, en mettant l'accent sur l'action climatique et la gestion des ressources naturelles.

Concrètement, si le résultat est atteint, les États membres élaboreront des scénarios et adopteront des politiques, plans ou programmes qui leur permettront de mettre en œuvre des stratégies climatiques et environnementales à différents niveaux, en tenant compte des contributions de diverses parties prenantes, notamment les milieux universitaires, les entreprises et la société civile.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Absence ou insuffisance de scénarios, politiques, plans ou programmes mis au point par les États membres en vue de la mise en œuvre des stratégies climatiques et environnementales à différents niveaux, en tenant compte des contributions de diverses parties prenantes	Perfectionnement par les États membres des scénarios, politiques, plans ou programmes insuffisants en vue de la mise en œuvre de stratégies climatiques et environnementales à différents niveaux, en tenant compte des contributions de diverses parties prenantes	Étoffement par les États membres, des scénarios, politiques, plans ou programmes en vue de la mise en œuvre de stratégies climatiques et environnementales à différents niveaux, en tenant compte des contributions de diverses parties prenantes

- 19.61 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : résolutions [71/222](#) [décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)], [71/256](#) (Nouveau Programme pour les villes) et [72/225](#) (lutte contre les tempêtes de sable et de poussière). En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans la résolution [74/4](#) de la Commission relative à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017). Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la Commission dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 19.62 On trouvera dans le tableau 19.4 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.4

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	7	2	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	51	54	46	33
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	7	10	8	7
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	7,5	7,5	2	4
Publications (nombre de publications)	2	2	3	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	6	12	5	4
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 19.63 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart tient principalement au nombre de rapports à l'intention du Comité de l'environnement et du développement et du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable étant donné qu'il a fallu produire plus de documents pour répondre aux besoins des États membres.
- 19.64 En ce qui concerne les projets sur le terrain et projets de coopération technique, l'écart s'explique principalement par l'augmentation des ressources extrabudgétaires allouées au projet de renforcement des capacités relatif au développement urbain durable.
- 19.65 Pour ce qui est des activités ou documentation techniques, l'écart tient à l'augmentation du nombre de documents techniques sur l'environnement et le développement (tels que des notes d'orientation, des supports de connaissances et des études de cas) nécessaires pour répondre aux besoins des États membres.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 19.66 En ce qui concerne la documentation destinée aux organes délibérants, la variation est due au nombre de rapports à l'intention du Comité de l'environnement et du développement, sachant que les

sessions du Comité se tiennent tous les deux ans, conformément aux dispositions de la résolution [71/1](#) de la Commission

- 19.67 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique principalement par le fait que les réunions préparatoires sous-régionales annuelles du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable sont désormais programmées au titre de la composante correspondante du sous-programme 8, tout comme les réunions du groupe d'experts sur le développement durable.
- 19.68 Pour ce qui est des activités ou documentation techniques, la variation tient au fait que les directives et manuels de formation liés au cadre pour une base de données régionale sur la mécanisation agricole, qui constituent une activité non renouvelable, ont été achevés.



Sous-programme 5 Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe

1. Objectif

- 19.69 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir l'inclusion numérique et les applications spatiales pour accroître la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

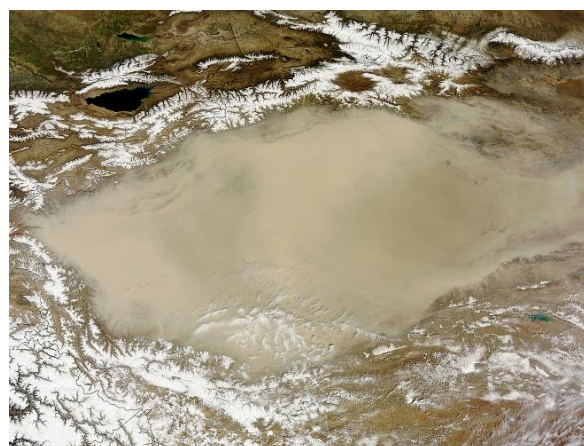
- 19.70 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 4 (assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Tirer parti de l'innovation numérique et des applications spatiales pour atteindre les objectifs de développement durable

En tant que première commission régionale ayant mis au point un programme consacré aux applications spatiales, la CESAP a mis en relation, depuis le milieu des années 90, les fournisseurs et les utilisateurs de données spatiales pour accroître la résilience aux catastrophes et contribuer au développement durable. Par l'intermédiaire de cette plateforme de coopération régionale, des États membres menant des activités spatiales, comme la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde, le Japon, la République de Corée et la Thaïlande, mettent conseils pratiques et outils personnalisés à la disposition des pays très exposés ayant des besoins particuliers, tels le Cambodge, les Fidji, le Kirghizistan, la Mongolie, le Myanmar et Sri Lanka.

Avec la numérisation, qui a rendu ces applications de plus en plus accessibles à tous sur les appareils portables intelligents, l'utilité des informations géospatiales s'est généralisée. Il importe de noter que, dans le Programme 2030, où l'accent est davantage mis sur les objectifs environnementaux (par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement), l'Assemblée générale a souligné que les données d'observation de la Terre pouvaient contribuer à l'élaboration de politiques et au suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.



Des signes de sécheresse et de tempête de poussière peuvent être observés depuis l'espace bien avant d'être visibles au sol. Source : Jeff Schmaltz, Équipe d'intervention rapide MODIS, Centre de vol spatial Goddard

Les effets des changements climatiques ont accru les besoins en informations géospatiales de ce type. Dans son rapport phare sur les catastrophes dans la région Asie-Pacifique en 2017 (*Asia-Pacific Disaster Report 2017*), la Commission a montré que le risque de catastrophe progressait plus vite que la résilience face aux catastrophes et que la région connaissait une évolution très inquiétante de la géographie et de l'intensité des sécheresses. Face à la plus grande superficie des terres et au plus grand nombre de pauvres exposés à de telles catastrophes, les membres et membres associés de la CESAP ont appelé à un renforcement de la coopération régionale, au libre partage des données géospatiales et au renforcement des capacités.

En octobre 2018, les ministres et les responsables de la communauté spatiale de plus de 30 pays de la région se sont réunis à Bangkok à l'occasion de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique. Cette Conférence s'est conclue par l'adoption de deux documents importants, à savoir la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique, première déclaration au niveau ministériel en vingt ans, et le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030), coordonné à l'échelle régionale, largement représentatif et axé sur les besoins des pays. Ce plan vise à tirer parti des innovations des applications spatiales, géospatiales et numériques pour aider les pays, en particulier ceux qui ont des besoins spéciaux, à mettre en œuvre le Programme 2030. Il est entièrement conforme à la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique et recense 188 actions dans les domaines thématiques suivants : a) la gestion des risques de catastrophe ; b) la gestion des ressources naturelles ; c) la connectivité ; d) le développement social ; e) l'énergie ; f) les changements climatiques. Ces 188 actions visent à contribuer de manière significative à 37 cibles associées à 14 objectifs de développement durable.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis aux États membres de s'engager à coordonner leurs efforts et à collaborer afin de tirer parti des applications spatiales pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme 2030 et pour tenir leur promesse de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action aux niveaux national et régional.

Dans la pratique, les participants à la Conférence ministérielle ont adopté la Déclaration et le Plan d'action qui orienteront les activités menées sur les applications spatiales en Asie et dans le Pacifique au cours des dix prochaines années.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 19.71 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement des mécanismes régionaux pour faire face efficacement aux difficultés et aux possibilités communes en matière de technologies numériques, d'applications des techniques spatiales et de réduction et de gestion des risques de catastrophe aux fins du développement résilient et durable (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été partiellement atteint, ainsi que l'attestent les 8 documents, déclarations et décisions des États membres favorables à la coopération régionale en matière de technologies numériques, d'applications des techniques spatiales et de réduction et de gestion des risques de catastrophe, conformément aux recommandations de la CESAP. Ainsi, à la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, les États membres ont adopté la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030). À la deuxième session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation, 12 États membres ont recommandé à la Commission d'approuver les mises à jour du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et le Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, tout en prenant note avec satisfaction de l'issue des travaux du Comité à sa deuxième session.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Progrès dans la mise en œuvre sous-régionale de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information

Le creusement du fossé du haut débit et des écarts en matière de moyens numériques entre pays avancés et pays en développement est un enjeu de développement pressant. Les technologies numériques, dont l'intelligence artificielle, fournissent des données, informations et perspectives uniques. Elles dépendent néanmoins de la disponibilité et de la fiabilité de la connectivité large bande et des capacités humaines. Le creusement du fossé numérique pèse sur les perspectives socioéconomiques, du fait de son incidence négative sur la capacité des gouvernements de renforcer la résilience face aux catastrophes et sur la transition vers une société et une économie numériques. L'insuffisance du maillage et le manque de capacités sont donc devenus des points de blocage sur la voie du développement durable de la région.

Ces lacunes se sont accentuées dans la région ces 15 dernières années. Ainsi, tandis que 40 % des habitants de la République de Corée ont accès à un réseau à haut débit, moins de 2 % de la population de plus de 16 pays d'Asie et du Pacifique ont accès à un réseau de ce type. En 2016, les pays membres de la CESAP ont lancé le projet d'Autoroute Asie-Pacifique de l'information afin de soutenir la connectivité large bande au niveau régional et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles en la matière.

En 2018, l'ensemble des pays membres de la CESAP ont approuvé l'actualisation du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information en tant que feuille de route pour la transformation numérique de la région. Pour appuyer la mise en œuvre de ce Plan directeur, des activités ont été engagées dans le cadre du sous-programme pour analyser les lacunes de la région en matière d'infrastructures, recommander des politiques propres à rendre le réseau à haut débit plus abordable, proposer des options de financement et renforcer les capacités numériques grâce aux travaux du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement de la Commission.

Une réponse adaptée à la situation

Il s'agit de répondre aux besoins numériques de la sous-région, associées notamment à la disponibilité et à la capacité de financement limitées des réseaux à large bande nécessaires pour accompagner l'expansion du haut débit à l'échelle nationale, ainsi que de renforcer les compétences numériques des agents de l'État.

En réponse, pour 2020, dans le cadre de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et du programme de renforcement des capacités du Centre de formation, la Commission appuiera l'élaboration et la mise en œuvre de projets concernant le réseau à haut débit dans les plans sous-régionaux d'installation de l'Autoroute de l'information, en repérant là où manquent des infrastructures et en proposant des options de financement, dont des partenariats public-privé et des cadres de coopération entre les pays situés le long des couloirs de connectivité numérique. Dans certaines sous-régions, l'élaboration des plans a débuté en 2018 ; elle s'étendra progressivement à toutes les sous-régions avant une mise en œuvre complète en 2020. Le Centre de formation se concentrera sur le déploiement du programme de formation à l'intention des agents de l'État, qui acquerront ainsi les connaissances nécessaires pour élaborer des politiques et des applications liées au numérique. L'accent sera mis en particulier sur l'Asie centrale et le Pacifique, où le manque de connectivité large bande et de capacités est le plus important.

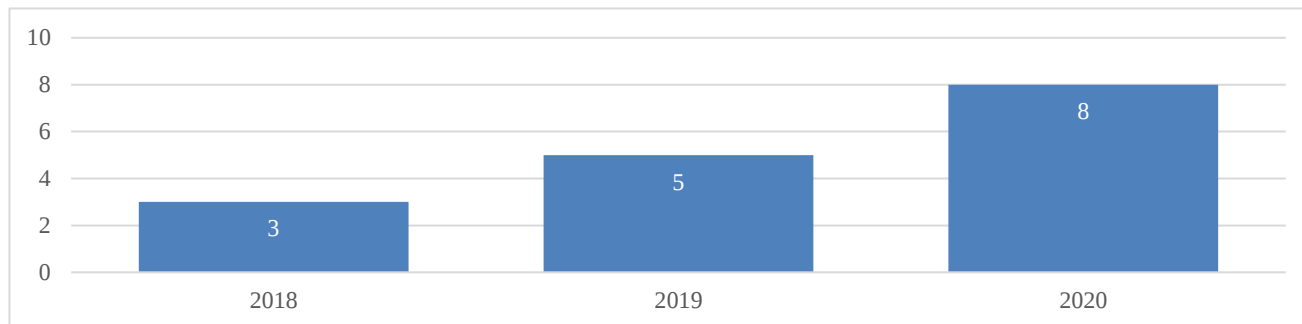
Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir élargir la couverture du réseau à haut débit et le rendre plus abordable dans les régions peu ou pas desservies d'Asie centrale et du Pacifique.

Concrètement, si le résultat est atteint, huit projets relatifs au réseau à haut débit seront adoptés. Ceux-ci reflèteront l'élargissement de la couverture (de 5 %) des réseaux à haut débit mis en place dans le cadre des plans d'installation de l'Autoroute de l'information au niveau sous-régional, comme le montre le tableau ci-après.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de projets relatifs au réseau à haut débit élaborés et mis en œuvre dans le cadre des plans d'installation de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au niveau sous-régional



		Amélioration de la couverture (de 5 %) des projets relatifs au réseau à haut débit élaborés et mis en œuvre dans le cadre des plans d'installation de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au niveau sous-régional
--	--	---

- 19.72 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ci-après : résolutions [72/77](#) (coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace) et [72/132](#) (coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement) de l'Assemblée et résolution [2016/27](#) du Conseil (renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale). En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans la résolution [74/6](#) de la Commission (améliorer les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique). Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la Commission dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 19.73 On trouvera dans le tableau 15.9 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.5

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	5	16	2	5
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	38	38	35	36
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	9	6	6
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	12	12	14	14
Publications (nombre de publications)	0	0	1	1
Activités ou documents techniques (nombre d'activités ou de documents)	10	7	8	9
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 19.74 En ce qui concerne la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart s'expliquait principalement par l'augmentation du nombre de rapports soumis au Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation pour répondre aux besoins des États membres.
- 19.75 S'agissant des projets sur le terrain et des projets de coopération technique, l'écart était dû à l'augmentation des ressources extrabudgétaires pour les projets de renforcement des capacités dans les domaines du numérique et des applications des techniques spatiales.
- 19.76 Pour ce qui est des activités ou des documents techniques, l'écart tenait au fait que les études techniques sur le numérique, prévues pour 2018, n'allaient être effectuées qu'au début de l'année 2019.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 19.77 En ce qui concerne la documentation destinée aux organes délibérants, la variation sera principalement due au nombre de rapports soumis au Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation, qui tient une session une fois tous les deux ans, conformément à la résolution 71/1 de la Commission.

- 19.78 Pour ce qui est des activités ou des documents techniques, la variation tiendra principalement au fait que les études techniques sur la gestion de l'information sur les catastrophes et sur la réduction des risques liées aux catastrophes ne sont publiées qu'une fois tous les deux ans.



Sous-programme 6 Développement social

1. Objectif

- 19.79 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser l'instauration de sociétés inclusives qui assurent la protection, l'autonomisation et l'égalité pour tous en Asie et dans le Pacifique.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 19.80 L'objectif est lié aux objectifs n^{os} 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) et 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Consensus régional pour réduire l'inégalité et remédier aux disparités entre les sexes en Asie et dans le Pacifique

La région Asie-Pacifique souffre de disparités importantes et croissantes en matière de revenus et d'égalité des chances, une grande partie de la population étant laissée pour compte. Certains groupes tels que les femmes, les personnes handicapées, les migrants et les personnes âgées se heurtent à des obstacles considérables qui les empêchent de participer pleinement à la société et d'exercer leurs droits. Le manque de données probantes complique la recherche de solutions à ces problèmes.

Consciente de ces difficultés, la CESAP a fourni une assistance technique et un appui au renforcement des capacités afin de développer la base de données probantes, notamment au moyen d'outils d'évaluation permettant d'améliorer la collecte et l'analyse d'informations. Les États membres ont adopté des cadres régionaux tels que la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, le document final de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ils ont également prévu que le sous-programme les aiderait à mettre en œuvre les recommandations figurant dans ces documents. En outre, ils ont adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (voir la résolution 73/195 de l'Assemblée générale) dans lequel les commissions régionales ou d'autres instances régionales ont été invitées à examiner l'application du Pacte mondial dans leurs régions respectives, à compter de 2020.



Œuvrer en faveur de la pleine participation des personnes âgées dans les sociétés d'Asie et du Pacifique. Source : CESAP

En 2018, une assistance technique et un appui au renforcement des capacités ont été fournis dans le cadre du sous-programme aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes pour réduire les inégalités dans différents pays. Plusieurs outils d'analyse et de renforcement des capacités ont été mis au point, notamment pour concevoir et mettre en œuvre des initiatives de protection sociale inclusive en faveur des groupes marginalisés. Les pays ont également bénéficié d'une aide afin de pouvoir mesurer de manière plus précise l'inégalité des chances, au moyen de guides sectoriels présentant des outils de repérage des plus défavorisés.

Le principal enjeu était la surreprésentation des femmes dans les groupes les plus défavorisés. En réponse, des activités ont été engagées dans le cadre du sous-programme pour renforcer les capacités des dispositifs nationaux de promotion des femmes, des ministères des finances et des ministères d'exécution au Cambodge et en République démocratique populaire lao. Il s'agissait d'intégrer les préoccupations relatives à la problématique femmes-hommes dans la planification et les processus budgétaires nationaux afin de réduire les disparités entre les sexes dans tous les domaines. Compte tenu du peu de données disponibles sur les personnes handicapées dans la région, une assistance technique en matière de statistiques relatives au handicap a été fournie dans le cadre du sous-programme, en 2018, en Azerbaïdjan, au Kirghizistan, en Micronésie (États fédérés de), au Pakistan et à Sri Lanka. Au total, 17 pays ont participé au projet de la CESAP concernant le renforcement des capacités en matière de statistiques relatives au handicap entre 2014 et 2018. Toujours dans le cadre du sous-programme, une formation a été organisée sur l'élaboration de politiques globales en matière de retraite, en coopération avec le Gouvernement malaisien, à l'intention de 10 pays de la région. En raison du thème de sa soixante-quatorzième session, la Commission a publié une étude, intitulée *Inequality in Asia and the Pacific in the Era of the 2030 Agenda for Sustainable Development*, qui donne une vue d'ensemble de l'évolution des inégalités dans la région, dans toutes leurs dimensions.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis aux États membres de la CESAP de s'engager à réduire les inégalités au moyen de leurs politiques.

Dans la pratique, la première résolution de la région Asie-Pacifique sur l'inégalité a été adoptée (résolution 74/11 de la Commission, intitulée « Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre l'inégalité sous toutes ses formes en Asie et dans le Pacifique »), de nouvelles orientations ont été mises en place pour répondre aux besoins des personnes âgées dans les Îles Cook, des mesures visant à appliquer les principes de budgétisation tenant compte des questions de genre dans la planification de nouveaux programmes ont été présentées au Cambodge et en République démocratique populaire lao et cinq plans d'action nationaux ont été adoptés pour améliorer les statistiques relatives au handicap.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 19.81 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement des politiques nationales fondées des données probantes et tenant compte de la problématique femmes-hommes pour réduire les inégalités et gérer les répercussions des problèmes démographiques (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation (de six à huit) du nombre de politiques visant à réduire les inégalités et à gérer les répercussions des problèmes démographiques élaborées par les États membres et autres parties prenantes à partir des cadres régionaux promus par la CESAP. Il s'agissait notamment de politiques adoptées par les États membres pour répondre aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées et pour promouvoir une budgétisation tenant compte des questions de genre.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Politiques nationales inclusives visant à protéger et à autonomiser les groupes vulnérables et marginalisés

En 2018, la CESAP a recensé les groupes de population qui n'avaient pas bénéficié de l'ensemble des progrès réalisés en matière de développement social dans la région. En extrayant des enquêtes démographiques et sanitaires des données détaillées sur les pays, elle a pu mieux se rendre compte des situations nationales et repérer là où

existaient des lacunes en matière d'accès aux services et aux possibilités socioéconomiques. Les conclusions de ces travaux ont suscité un intérêt aux niveaux régional et sous-régional.

Une réponse adaptée à la situation

Le plus difficile est d'appuyer les États membres, étant donné qu'ils ne disposent que de moyens limités pour évaluer l'inégalité des chances et mettre en place des solutions, en raison, notamment, du manque de données ventilées.

En réponse, pour 2020, la Commission diffusera plus largement ses analyses et adaptera mieux ses programmes de renforcement des capacités aux préoccupations spécifiques des États membres, par exemple en accordant la priorité aux secteurs sociaux de certains pays ou groupes de population pour lesquels il est plus urgent de réduire l'inégalité. En faisant fond sur l'engagement de ne laisser personne de côté, les activités du sous-programme permettront de sensibiliser l'opinion et d'améliorer les compétences des décideurs en matière d'instauration d'un socle de protection sociale. Afin que les femmes soient plus autonomes au niveau économique, l'accent sera mis sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin, l'amélioration de l'accès des femmes au financement et au numérique et la création d'un climat propice à un entrepreneuriat tenant compte de la problématique femmes-hommes. En outre, l'assistance technique apportée aux gouvernements dans le cadre de l'application de la Stratégie d'Incheon et du Programme d'action de Beijing sera renforcée, en mettant l'accent sur les mesures propres à améliorer l'accessibilité, la protection sociale et le travail décent pour les personnes handicapées. Il s'agira également de diffuser des produits axés sur le savoir, de renforcer la coopération technique et d'échanger des connaissances sur l'évolution de la structure par âge de la population et sur la migration internationale.

Dans cette optique, les activités engagées dans le cadre du sous-programme soutiendront les mesures prises au niveau des pays, notamment les projets de loi relatifs à la promotion du vieillissement actif, les plans ou programmes nationaux visant à tirer parti du dividende démographique et les réformes destinées à rendre les migrations plus sûres, plus ordonnées et plus régulières. Elles permettront également aux pays d'enrichir la base de données démographiques dans le domaine du vieillissement de la population et de la migration.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement de la capacité des États membres d'Asie et du Pacifique d'élaborer et d'exécuter des politiques inclusives fondées sur des données probantes pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030.

Concrètement, si le résultat est atteint, on enregistrera une augmentation du nombre de projets nationaux menés pour lutter contre les inégalités et faciliter l'inclusion des groupes vulnérables et marginalisés, en tenant compte des considérations liées, entre autres, au sexe, à l'âge, au revenu et à la fortune ainsi qu'au handicap.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Les États membres de la CESAP disposent de capacités limitées pour mettre en œuvre des politiques de lutte contre les inégalités et d'aider aux groupes marginalisés	Les États membres de la CESAP définissent des domaines prioritaires pour les politiques nationales visant expressément des groupes de population laissés pour compte, notamment en fournissant des données factuelles solides	Les États membres de la CESAP élaborent et mettent en œuvre un nombre croissant de politiques socialement inclusives fondées sur des données probantes afin de garantir que nul ne soit laissé de côté

- 19.82 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ci-après : résolutions [71/237](#) (migrations internationales et développement) et [73/195](#) (pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières) de l'Assemblée et résolution [2016/25](#) du Conseil (organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la population et du développement). En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans les résolutions [74/7](#) (développement durable tenant compte de la question du handicap : mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon) et [74/11](#) (renforcement de la coopération régionale pour lutter contre l'inégalité sous toutes ses formes en Asie et dans le Pacifique) de la Commission. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la Commission dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 19.83 On trouvera dans le tableau 19.6 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.6

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	5	8	2	6
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	23	25	25	35
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	7	9	7	8
Publications (nombre de publications)	3	4	4	6
Activités ou documents techniques (nombre d'activités ou de documents)	13	13	13	12
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 19.84 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart s'expliquait principalement par l'augmentation du nombre de rapports soumis aux organes intergouvernementaux pour leurs réunions sur le développement social afin de répondre aux besoins des États membres.
- 19.85 En ce qui concerne les projets sur le terrain et les projets de coopération technique, l'écart tenait principalement à l'augmentation des ressources extrabudgétaires pour les projets de renforcement des capacités en matière d'égalité des sexes et de prise en compte du handicap.
- 19.86 Pour ce qui est des publications, l'écart était dû au fait que le rapport intitulé *Social Outlook for Asia and the Pacific* avait été publié en 2018 et non en 2019, comme prévu.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 19.87 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation sera principalement due au nombre de rapports soumis au Comité du développement social, qui tient une session une fois tous les deux ans, conformément à la résolution 71/1 de la Commission, et au nombre de rapports soumis aux réunions intergouvernementales consacrées au développement social, celles-ci étant organisées de manière ponctuelle.
- 19.88 Pour ce qui est des services fonctionnels pour les réunions, la variation s'expliquera principalement par le nombre de réunions du Comité du développement social, qui tient une session une fois tous les deux ans, conformément à la résolution 71/1 de la Commission, et par la tenue de la réunion du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, 2013-2022, ce résultat n'ayant pas été pris en compte dans le programme de travail pour l'exercice 2018-2019.
- 19.89 En ce qui concerne les publications, la variation tiendra principalement au fait que la revue *Asia-Pacific Sustainable Development Journal* est publiée deux fois par an au titre du sous-programme 6.



Sous-programme 7 Statistiques

1. Objectif

- 19.90 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 19.91 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Engagement plus résolu des pays d'Asie et du Pacifique à améliorer les statistiques officielles relatives au Programme 2030

Dans « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), les États ont fait part de leur volonté d'avancer sur toute une série de questions de développement. Ils ont souligné la grande importance que revêtait la disponibilité, en temps voulu, de données pertinentes, facilement accessibles, fiables et ventilées pour la mise en œuvre du Programme. Ils ont également reconnu qu'il fallait nouer des partenariats avec d'autres parties prenantes pour encourager l'innovation et l'utilisation de nouvelles sources de données, et veiller à ce que les pays conservent la maîtrise des efforts visant à soutenir et à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

En 2018, un débat d'experts de différents pays a été organisé dans le cadre du sous-programme afin de mettre en évidence les domaines, notamment la législation, la mise en commun des données et la coordination des systèmes statistiques nationaux, dans lesquels il fallait que ces systèmes bénéficient de l'appui d'autres secteurs et des échelons supérieurs de l'administration publique pour satisfaire la demande de statistiques officielles relatives au Programme 2030. Ce débat, qui faisait suite à des années de délibérations entre les organismes nationaux de statistique d'Asie et du Pacifique, a débouché sur l'adoption d'une vision et d'un cadre d'action collectifs pour faire progresser la production de statistiques officielles en lien avec le Programme 2030.

En préparation du débat, des documents de référence ont été établis dans lesquels sont recensées les mesures que les États membres et les partenaires de développement pourraient prendre pour renforcer les systèmes statistiques nationaux et accroître les investissements afin de consolider la position des organismes nationaux de statistique et de leur permettre de mieux coordonner ces systèmes, d'obtenir des données d'autres secteurs du gouvernement et de faire en sorte que les statistiques officielles servent mieux à la prise des décisions. Sur cette base, les experts ont



Participants à la sixième session du Comité de statistique de la CESAP au cours de laquelle a été adoptée la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté ». Source : CESAP

élaboré, pour examen par les États membres, un projet de déclaration que le Comité de statistique de la CESAP a adopté à sa sixième session.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de faire en sorte que les États membres s'engagent à renforcer les systèmes statistiques nationaux en Asie et dans le Pacifique.

Dans la pratique, la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » a été adoptée lors du débat de haut niveau du Comité de statistique, tenu en octobre 2018. Le fait que le Comité se soit réuni pour la première fois en présence des décideurs des organismes publics concernés donne une idée de l'objectif et de la portée de cette Déclaration.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 19.92 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'accroissement de la disponibilité et de l'utilisation de produits et de services statistiques de qualité tenant compte de la problématique femmes-hommes aux fins du suivi et de l'examen à l'échelle régionale de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'attestent les références à la base de données statistiques de la CESAP figurant notamment dans des documents soumis au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable à sa cinquième session et dans de nombreuses publications de la CESAP (13 documents au total).

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Établissement de liens plus étroits entre les politiques et les données pour améliorer la prise de décisions

En 2018, les États membres de la CESAP sont convenus de la nécessité de privilégier une approche associant tous les organismes publics aux fins du renforcement des systèmes statistiques nationaux indispensable à l'exécution des programmes nationaux, régionaux et mondiaux, notamment le Programme 2030, comme indiqué dans la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté ». Cette Déclaration comporte neuf engagements, notamment ceux d'intégrer le développement de la statistique dans les plans nationaux de développement, de renforcer les dispositions législatives et de promouvoir une plus grande utilisation des statistiques officielles dans l'élaboration, l'application et le suivi des politiques.

Une réponse adaptée à la situation

Le plus difficile est d'aider les États membres à concrétiser ces engagements au niveau national. Par exemple, appliquer une législation renforcée requiert la participation de l'ensemble des pouvoirs publics, y compris les parlements, et non pas seulement celle des organismes nationaux de statistique.

En réponse, en 2020, la CESAP s'emploiera en priorité à promouvoir le respect des engagements au niveau national, notamment en donnant des conseils sur l'intégration des données aux politiques et sur les lois et politiques dans le domaine statistique, et en encourageant un recours accru aux statistiques officielles conformément aux engagements pris dans la Déclaration. Par exemple, le secrétariat organisera des ateliers pour former les responsables des administrations publiques à l'utilisation de l'outil EPIC (Every Policy Is Connected), élaboré par la CESAP pour mieux collaborer avec les producteurs et les utilisateurs de statistiques officielles et faciliter le dialogue entre eux.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir le renforcement des systèmes statistiques nationaux dans la région.

Concrètement, si le résultat est atteint, la question du développement de la statistique sera intégrée dans les plans nationaux de développement, des dispositions nouvelles ou renforcées seront adoptées et les statistiques officielles seront davantage utilisées pour l'élaboration, l'application et le suivi des politiques nationales.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Adhésion à la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », adoptée par les États membres de la CESAP en 2018	Respect, au niveau national, des engagements pris dans la Déclaration	Au moins cinq pays font état d'un renforcement de leur système statistique dans le rapport sur les progrès accomplis établi pour la septième session du Comité de statistique de la CESAP en 2020

- 19.93 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans la résolution de l'Assemblée générale ci-après : résolution [71/313](#) relative aux travaux de la Commission de statistique. En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans les résolutions [74/6](#) et [74/8](#) de la CESAP, qui portent respectivement sur l'amélioration des statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique et sur l'accélération de la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la Commission dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 19.94 On trouvera dans le tableau 19.17 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.7

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	15	1	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	28	30	22	46
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5	5	5	5
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
Activités ou documents techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	2	1	2
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 19.95 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart s'explique principalement par les rapports présentés au Comité de statistique, un nombre plus élevé de documents ayant été établis pour répondre aux besoins des États membres.
- 19.96 Pour ce qui est des services fonctionnels pour les réunions, l'écart est dû au fait qu'il a fallu augmenter le nombre de réunions du Comité de statistique pour répondre aux besoins des États membres.
- 19.97 En ce qui concerne les activités ou documents techniques, l'écart s'explique principalement par l'augmentation du nombre de documents de travail et de notes d'information statistiques élaborés pour répondre aux besoins des États membres.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 19.98 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation s'explique principalement par les rapports présentés au Comité de statistique, qui organise ses sessions tous les deux ans, comme indiqué dans la résolution 71/1 de la Commission, et par les rapports destinés à la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui est organisée en fonction des besoins.

- 19.99 Pour ce qui est des services fonctionnels pour les réunions, la variation est principalement due aux réunions du Comité de statistique, qui tient ses sessions tous les deux ans, comme indiqué dans la résolution [71/1](#) de la Commission, à la réunion du groupe d'experts sur l'utilisation de sources de données complémentaires et non traditionnelles lors de l'établissement de statistiques officielles, qui a lieu tous les deux ans, et à la tenue de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui est organisée en fonction des besoins.
- 19.100 En ce qui concerne les activités ou documents techniques, l'écart tient principalement à l'augmentation du nombre de documents de travail et de notes d'information statistiques élaborés pour répondre aux besoins des États membres.



Sous-programme 8 Activités sous-régionales de développement

Composante 1 Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique

1. Objectif

- 19.101 L'objectif auquel la composante 1 du sous-programme contribue est de renforcer la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, conformément aux priorités sous-régionales du Pacifique, notamment celles relatives aux changements climatiques, à la gestion des océans et à la réduction des inégalités.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 19.102 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 10, qui consiste à réduire les inégalités dans les pays et entre eux. Les progrès accomplis aideront à assurer l'égalité des chances et à réduire les disparités des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.
- 19.103 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 13, qui consiste à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Les progrès accomplis aideront à promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.
- 19.104 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 14, qui consiste à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. Les progrès accomplis aideront à faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.
- 19.105 Enfin, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 17, qui consiste à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. Les progrès accomplis aideront à renforcer la cohérence des politiques de développement durable et à apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Véritable harmonisation des politiques à l'échelle régionale et allègement de la charge que représente l'établissement de rapports pour les petits États insulaires en développement du Pacifique

La sous-région du Pacifique se caractérisant par une grande diversité et une forte vulnérabilité face aux changements climatiques, aux catastrophes et aux chocs économiques, il est depuis longtemps considéré qu'un appui ciblé est particulièrement indiqué dans son cas pour progresser vers le développement durable. Il faut absolument faire en sorte que les cadres internationaux et régionaux de développement durable servent les priorités des petits États insulaires en développement du Pacifique et qu'ils ne viennent pas alourdir le fardeau qui pèse déjà sur ces États, dont les administrations et les systèmes d'établissement de rapports sont de taille réduite et sont souvent trop sollicités. L'approche intégrée en matière de planification, d'exécution, de suivi et de communication de l'information est au cœur du



Zone d'habitation dans les Îles Marshall vulnérable aux catastrophes naturelles et très touchée par la pauvreté, et dont les habitants ont un accès limité aux services de base. Source : CESAP

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. La feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable, élaborée avec l'appui des responsables du sous-programme et lancée en 2017 par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique, facilite la création de mécanismes régionaux et nationaux de coordination, place les objectifs de développement durable au centre des activités de planification, d'établissement de budgets, de suivi et de communication de l'information, et définit des indicateurs régionaux relatifs aux objectifs de développement durable conformes aux priorités des pays du Pacifique, l'objectif étant d'assurer collectivement le suivi des progrès faits dans la mise en œuvre du Programme 2030, des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et du Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique.

En 2018, lors de leur réunion annuelle avec le Secrétaire général, les dirigeants du Pacifique ont demandé à l'Organisation des Nations Unies de collaborer avec le Forum des îles du Pacifique pour appliquer la Feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable. Dans le cadre de la composante, une contribution déterminante a été apportée à la coordination de l'élaboration et de l'exécution de cette feuille de route ainsi qu'à la consolidation de la stratégie sous-régionale d'appui au Programme 2030. Un appui a aussi été fourni, notamment sous la forme d'une assistance technique, pour recenser les priorités sous-régionales, établir des notes d'orientation et des documents de financement et assurer le service des réunions et des ateliers. L'établissement de rapports intégrés a été un volet fondamental de l'action menée par la CESAP dans le Pacifique, en particulier pour l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa, la composante jouant à cet égard un rôle central de coordination, par l'intermédiaire de son bureau sous-régional.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de mettre en œuvre, de suivre et d'examiner, de manière harmonieuse et coordonnée, le Programme 2030, la feuille de route régionale et la Feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable. Compte tenu de la capacité limitée de leurs systèmes statistiques nationaux, les gouvernements des petits États insulaires en développement du Pacifique ont demandé une aide pour mener à bien les procédures de suivi et d'examen des cadres mondiaux et régionaux de développement durable ainsi que pour honorer leurs engagements et leurs obligations découlant du droit international, notamment pour ce qui est de l'établissement de rapports sur la question des droits de la personne et au titre des conventions internationales relatives à l'environnement. Le renforcement de la capacité de suivre la réalisation des objectifs prioritaires retenus et de contrôler les budgets alloués grâce à des indicateurs pertinents et reliés entre eux permet de constituer une base de connaissances cohérentes pour l'établissement de rapports ainsi que de mieux adapter les engagements

mondiaux en faveur du développement au contexte local et de les prendre en considération dans les rapports sur le suivi de l'exécution des plans nationaux (et sectoriels) de développement. La communication d'informations de portée mondiale, notamment dans le cadre des examens nationaux volontaires, devrait s'en trouver grandement facilitée.

Dans la pratique, le premier *Rapport quadriennal sur le développement durable dans le Pacifique*, qui harmonise la communication d'informations au titre du Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique, du Programme 2030, des Orientations de Samoa et de la Déclaration des dirigeants du Pacifique sur l'égalité des sexes, a été publié en 2018 ; les indicateurs les plus adaptés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs prioritaires nationaux et pour satisfaire aux obligations mondiales et régionales en matière d'établissement de rapports figurant dans les Orientations de Samoa ont été définis ; les rapports et documents relatifs aux réunions prévus dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de l'application des Orientations de Samoa dans le Pacifique ont été établis ; Kiribati a mené à bien l'examen national volontaire prévu dans le cadre de la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et les Fidji, Nauru, les Palaos, les Tonga et Vanuatu ont établi leurs rapports au titre des examens nationaux volontaires de 2019.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 19.106 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement d'un cadre d'action publique propice à l'intégration des trois dimensions du développement durable, la problématique femmes-hommes étant prise en compte (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le fait que huit nouveaux États membres de la sous-région ont adopté des politiques intégrant les trois dimensions du développement durable ainsi que la problématique femmes-hommes, conformément aux recommandations de la CESAP. Au moins huit pays ont adopté des instruments d'action nationaux ou sous-régionaux au titre des cadres mondiaux, régionaux et sous-régionaux de développement durable visés dans le résultat ci-dessus, notamment aux fins de l'établissement de liens avec la procédure budgétaire et l'élaboration d'ensembles d'indicateurs de développement durable ainsi qu'avec les politiques et les lois nationales en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion des droits des personnes handicapées, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Définition d'ensembles d'indicateurs nationaux de développement durable fiables à des fins de suivi et d'examen

Dans le communiqué publié à l'issue de la réunion de 2018 du Forum des îles du Pacifique, les dirigeants ont prôné le renforcement des systèmes d'établissement de rapports afin d'alléger la charge que représente cet exercice et de promouvoir des procédures de suivi et d'examen constructives, guidées par le Programme 2030. Lors de l'élaboration des indicateurs nationaux de développement, l'accent a souvent été beaucoup trop mis sur le respect des obligations mondiales en matière d'établissement de rapports, au détriment de l'attention à accorder aux priorités nationales. Au nom des organismes des Nations Unies présents dans le Pacifique, la composante a aidé à piloter l'élaboration de la Feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable, dont une section importante est consacrée à l'établissement de rapports intégrés. Pour garantir la durabilité et la cohérence de l'action menée en matière de communication d'informations, il demeure essentiel de maintenir des liens entre le suivi des objectifs de développement durable et la mesure de la performance des systèmes de planification et des modalités de mise en œuvre qui leur sont associés au niveau national, s'agissant notamment des budgets et de la dotation en ressources. Plus précisément, si les engagements mondiaux sont bien adaptés au contexte local et dûment pris en compte, les rapports de suivi de l'exécution des plans de développement nationaux et sectoriels pourront grandement faciliter la conduite des examens nationaux volontaires et l'élaboration des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

Une réponse adaptée à la situation

Le plus difficile est d'appuyer les États membres, étant donné que les moyens institutionnels dont disposent les petits États insulaires du Pacifique pour mettre en œuvre les cadres de développement durable, notamment les moyens statistiques nécessaires au suivi et à la communication des informations, sont limités.

En réponse, en 2020, la CESAP redoublera d'efforts pour développer les moyens institutionnels dans le Pacifique en conduisant une nouvelle mission d'assistance technique et en organisant des réunions de groupes d'experts supplémentaires aux fins de la définition et de l'adoption d'ensembles d'indicateurs nationaux de développement durable qui tiennent compte des politiques et des priorités nationales dans ce domaine et qui soient liés à la procédure budgétaire. Aborder de concert la production et l'utilisation des données, la mise en œuvre des priorités de développement et l'impératif de mobilisation de ressources permettra de répondre plus efficacement aux besoins nationaux, régionaux et mondiaux en matière d'établissement de rapports.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement des systèmes nationaux de planification et de suivi.

Concrètement, si le résultat est atteint, de nouvelles politiques liées aux objectifs de développement durable n^{os} 10, 13, 14 et 17 seront adoptées, qui seront assorties d'indicateurs de succès adaptés au contexte local et communs à au moins quatre petits États insulaires en développement du Pacifique.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Reconnaissance, par les petits États insulaires en développement, de la nécessité d'assurer, de manière intégrée, le suivi de la mise en œuvre des cadres de développement durable et l'établissement de rapports sur la question	Renforcement des moyens statistiques par l'établissement d'indicateurs nationaux de développement durable et par la fourniture d'une assistance technique visant à promouvoir une gestion intégrée du suivi de la mise en œuvre des cadres de développement durable et de la communication des informations y relatives	Mise en œuvre de cadres de développement durable assortis d'indicateurs adaptés au contexte local

- 19.107 Les principales tâches à exécuter dans le cadre de la composante sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale ci-après : résolution [63/260](#) relative aux activités touchant au développement. Le mandat qui lui a été confié au titre de la composante continuera de guider la Commission dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 19.108 On trouvera dans le tableau 19.8 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.8

Sous-programme 8, composante 1 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1	5	5	9
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	1	2	2
Publications (nombre de publications)	–	–	1	–
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 19.109 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique par le fait que la réunion du groupe d'experts sur l'examen des politiques et programmes envisageables pour remédier aux problèmes naissants en matière de développement durable dans la région du Pacifique a été organisée en 2018 plutôt qu'en 2019.
- 19.110 En ce qui concerne les projets sur le terrain et les projets de coopération technique, l'écart est dû au projet de renforcement des capacités en matière de développement économique et social, pour lequel on a eu davantage recours au Compte de l'ONU pour le développement et aux ressources prévues au titre du programme ordinaire de coopération technique qu'aux ressources extrabudgétaires.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 19.111 Pour ce qui est des services fonctionnels pour les réunions, la variation tient au fait qu'à partir de 2020, l'organisation de la réunion du groupe d'experts sur le développement durable dans le Pacifique ne relèvera plus du sous-programme 4, mais du sous-programme 8.
- 19.112 S'agissant des publications, la variation est due au fait que la publication sur le développement durable dans le Pacifique est bisannuelle.



Composante 2

Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est

1. Objectif

- 19.113 L'objectif auquel la composante 2 du sous-programme contribue est de renforcer la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, conformément aux priorités sous-régionales de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment la connectivité, la résilience et la viabilité environnementale.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 19.114 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Renforcement des échanges et de la coopération entre scientifiques et décideurs pour lutter contre la pollution atmosphérique transfrontière en Asie du Nord-Est

Les États membres du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement considèrent la pollution atmosphérique transfrontière comme l'un des plus graves problèmes environnementaux de la sous-région, pour diverses raisons telles que les conditions climato-météorologiques, l'augmentation de la production d'énergie à partir de combustibles fossiles, le non-respect des mesures de protection de l'environnement, l'absence d'écotechnologies et les insuffisances des cadres régionaux existants. De nombreuses villes d'Asie du Nord-Est ont affiché récemment des niveaux records de pollution atmosphérique, causant des effets préjudiciables sur l'environnement et la santé. Au vu du caractère transfrontière de la pollution atmosphérique dans la sous-région, une coopération efficace est nécessaire pour assurer l'échange de données d'expérience et d'informations, un travail de surveillance et d'évaluation systématique et une concertation sur les mesures multilatérales qui pourraient être prises pour lutter contre le problème.



Pollution atmosphérique dans une zone industrielle. Source : Pixabay

Entre 2014 et 2017, les équipes chargées de la composante, qui assurent le secrétariat du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement, ont coordonné la réalisation d'une évaluation

conjointe de la pollution atmosphérique transfrontière et organisé une série de dialogues d'experts et de consultations intergouvernementales afin de mettre en place un dispositif sous-régional de promotion de la coopération entre scientifiques et décideurs en matière de pollution atmosphérique. En 2018, dans le cadre de la composante, les consultations sur la pollution atmosphérique transfrontière se sont poursuivies avec les États membres du Programme.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à l'institutionnalisation de la coopération sous-régionale en matière de pollution atmosphérique, comme suite à une décision prise lors de la vingt-deuxième réunion de hauts-fonctionnaires du Programme, qui s'est tenue les 25 et 26 octobre 2018.

Dans la pratique, la réunion a abouti au lancement du Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air, comme indiqué dans le rapport établi à l'issue de la réunion.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 19.115 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'accroissement de l'efficacité des initiatives et des processus de coordination sous-régionaux en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-19), a été atteint, ainsi que l'attestent les deux initiatives et processus de coordination sous-régionaux supplémentaires menés sous l'égide de la CESAP en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable, à savoir la création du Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air et le Forum des pays d'Asie du Nord-Est sur l'interconnexion des réseaux électriques et la coopération dans ce domaine.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Concertation intergouvernementale sous-régionale sur l'intégration des échanges et la facilitation des transports

La sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est comprend plusieurs grandes puissances commerciales de la région Asie-Pacifique. Les données sur le commerce intrarégional montrent cependant que le degré d'intégration commerciale dans la sous-région varie d'un pays à l'autre. Dans le cadre de la composante, la CESAP a procédé à des concertations et évaluations sous-régionales afin de renforcer l'intégration du commerce intrarégional en améliorant les mesures ayant trait au commerce et aux transports, telles que la promotion du commerce transfrontière sans papier et l'élaboration d'un accord multilatéral sur les transports. Les travaux en cours s'appuient sur les accords signés par les États membres de la CESAP. Les pays de la sous-région pourraient tirer parti de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique pour améliorer l'échange et la reconnaissance mutuelle des données et documents sous forme électronique relatifs au commerce et pour faciliter l'interopérabilité des guichets uniques nationaux et sous-régionaux ou autres systèmes de commerce dématérialisé. En ce qui concerne la facilitation des transports, la sous-région gagnerait à mettre en œuvre l'Accord intergouvernemental sur le transport routier international le long du Réseau routier asiatique (signé par la Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie), qui jette les bases d'une coopération trilatérale propice aux échanges commerciaux en permettant aux transporteurs de participer au transport routier international sur leurs territoires nationaux respectifs le long des tronçons 3 et 4 du Réseau routier asiatique.

En 2018, les progrès réalisés dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports ont favorisé l'application de ces accords, mais il subsiste d'importants obstacles non tarifaires au commerce sous-régional en raison du manque de coordination des mesures de facilitation du commerce et des transports dans la région.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté est d'appuyer les États membres, du fait du manque de synergie entre les initiatives de facilitation du commerce et des transports dans la sous-région, qui empêchent de tirer pleinement parti d'une connectivité

ininterrompue. Par exemple, une discussion collective entre les autorités en charge du commerce et celles en charge des transports pourrait aider à régler les problèmes de transport routier et ferroviaire transfrontière, par exemple en ayant recours à des systèmes de guichet unique aux fins de l'émission des documents commerciaux et titres de transport requis, ainsi qu'en instaurant une coordination étroite entre les services de douane et les autorités en charge des transports.

En réponse, en 2020, les équipes chargées du sous-programme engageront des consultations nationales, étudieront les synergies entre les activités de facilitation du commerce et des transports applicables à la sous-région et organiseront une réunion du groupe d'experts afin de favoriser ces synergies.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir une mobilisation accrue des organes sous-régionaux en faveur de la facilitation du commerce et des transports, deux éléments importants de la connectivité régionale.

Concrètement, si le résultat est atteint, un mécanisme intergouvernemental sous-régional de concertation sur la facilitation du commerce et des transports sera créé, ce qui permettra de mettre en œuvre les deux accords existants.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Absence de dialogue entre les organes intergouvernementaux sous-régionaux	Pas d'organe intergouvernemental sous-régional structuré	Instauration d'un dialogue intergouvernemental sous-régional sur la facilitation du commerce et des transports

- 19.116 Les principales tâches à exécuter dans le cadre de la composante sont définies dans la résolution [63/260](#) de l'Assemblée générale sur les activités touchant au développement. Le mandat qui leur a été confié continuera de guider les équipes chargées de l'exécution de la composante dans la conduite de leurs activités et de leur servir de cadre pour la livraison de leurs produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 19.117 On trouvera dans le tableau 19.9 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.9

Sous-programme 8, composante 2 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	7	5	7	11
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	2	1	2
Publications (nombre de publications)	1	1	–	1
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 19.118 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique par la décision d'organiser, au début de 2019, une deuxième journée de réunion (soit 2 réunions de trois heures) du groupe d'experts sur les politiques et programmes envisageables en matière de développement durable dans la région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, pour examiner l'ébauche de publication élaborée sous l'égide du groupe d'experts lors de sa première journée de réunion et discuter des possibilités d'appliquer les conclusions et d'élaborer un plan de collaboration régionale et sous-régionale.
- 19.119 En ce qui concerne les projets sur le terrain et projets de coopération technique, l'écart est lié au projet relatif au Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement, qui a pu être mené car le montant des ressources extrabudgétaires disponibles était plus important que prévu.

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 19.120 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique par le fait que l'organisation de la réunion du groupe d'experts sur le développement durable en Asie de l'Est et du Nord-Est incombera, à compter de 2020, aux équipes en charge du sous-programme 8, et non plus à celles en charge du sous-programme 4.
- 19.121 En ce qui concerne les projets sur le terrain et projets de coopération technique, la variation tient à l'augmentation du montant des ressources extrabudgétaires disponibles au titre du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement.

- 19.122 Pour ce qui est des publications, la variation s'explique par le fait que le rapport sur le développement durable en Asie du Nord-Est est publié tous les deux ans.



Composante 3

Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

1. Objectif

- 19.123 L'objectif auquel la composante 3 du sous-programme contribue est de renforcer la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, conformément aux priorités sous-régionales, notamment l'amélioration de la connectivité des infrastructures et la transformation structurelle de l'économie des pays d'Asie du Nord et d'Asie centrale.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 19.124 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 6 (garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable), 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 12 (établir des modes de consommation et de production durables), 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Redynamisation de la prise en main du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale par les pays participants

Appuyé conjointement par les secrétariats de la CESAP et de la Commission économique pour l'Europe, le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale a été créé en 1998 afin de faciliter la coopération économique entre les pays participants et leur intégration dans l'économie mondiale. Grâce à ses six groupes de travail thématiques (transport durable, opérations de transit et interconnexion des réseaux de transport ; commerce ; eau, énergie et environnement ; développement fondé sur le savoir ; égalité des sexes et objectifs de développement durable ; statistiques), le Programme spécial a offert des possibilités de coordination au niveau opérationnel, le but étant d'améliorer la connectivité et de traiter les questions intersectorielles que sont l'égalité des sexes et les statistiques.



Forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, tenu à Almaty les 20 et 21 septembre 2018. Source : CESAP

À sa session de 2016, le Conseil d'administration du Programme spécial a demandé à la CESAP de continuer de s'employer, dans le cadre de la composante, à redynamiser et à renforcer le Programme pour que les pays participants soient à même d'atteindre les objectifs de développement durable, d'examiner et de mesurer les progrès accomplis dans ce sens et d'adapter leurs efforts de mise en œuvre. Pour répondre à cette demande, la CESAP a demandé que soit réalisée une évaluation externe du Programme, dont elle a présenté les résultats préliminaires au Conseil d'administration en 2017.

Lors d'une réunion d'experts nationaux organisée en 2018 dans le cadre de la composante pour examiner les recommandations pratiques issues de l'évaluation, les moyens de renforcer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la pérennité du Programme spécial ont été recensés et présentés, pour examen, aux pays participants, à savoir les cinq pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) ainsi que l'Afghanistan et l'Azerbaïdjan. Sur la base de ces recommandations et de celles issues de la réunion du groupe d'experts, le Conseil d'administration a conclu, à sa treizième session, tenue en 2018 avec l'appui de la CESAP, qu'il fallait redoubler d'efforts pour : a) renforcer la connectivité dans les domaines du commerce, des transports, de l'énergie et du numérique ; b) accélérer la transformation structurelle de l'économie ; c) renforcer les partenariats à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-24 et des autres objectifs arrêtés au niveau international. Le Conseil a décidé de désigner, au niveau national, des responsables de la coordination du Programme et de ses six groupes de travail thématiques, et d'envisager des contributions financières ou en nature pour les activités du Programme.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis aux pays participants de se réappropriier le Programme spécial.

Dans la pratique, le Gouvernement kazakh a proposé d'accueillir le secrétariat du Programme spécial à Almaty ; les Gouvernements turkmène et kirghize ont proposé d'organiser le Forum économique du Programme spécial et les sessions du Conseil d'administration, en 2019 et en 2020, respectivement.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 19.125 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'accroissement de l'efficacité des initiatives et des processus de coordination sous-régionaux en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-19), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre de documents finals et de résolutions témoignant d'un consensus sur les dimensions régionales et sous-régionales du développement durable. On citera à titre d'exemple le rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur les travaux de sa treizième session, qui témoigne d'une volonté commune de renforcer le Programme.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Accélération de la transformation structurelle de l'économie grâce au dialogue et aux conseils sur l'action à mener

Situés entre les trois grands marchés de consommateurs que sont l'Europe, l'Asie du Sud et la Chine, les pays sans littoral d'Asie centrale ont connu une profonde transformation économique en s'ouvrant progressivement à l'économie de marché au fil des ans. La croissance économique de la sous-région a cependant ralenti ces dernières années, ce qui s'explique en partie par la baisse des prix des produits de base ainsi que par la base étroite et la taille relativement petite de l'économie des pays de la sous-région. La croissance de ces pays passe par l'élargissement de leur économie, notamment par une plus grande ouverture sur l'extérieur, s'agissant tant du commerce que des investissements, ce qui nécessite la poursuite de la transformation structurelle de leur économie et une meilleure connectivité, pour que les pays aient plus facilement accès aux marchés de consommation voisins.

Priorité 5 du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-24, la transformation structurelle de l'économie est essentielle pour relever les défis auxquels font face les pays sans littoral, notamment ceux d'Asie du Nord et d'Asie centrale, à mesure qu'ils continuent de s'ouvrir à l'économie de marché. En 2018, lors de la réunion du Forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, un débat à ce sujet a été organisé dans le cadre de la composante ; à l'issue de ce débat, les participants au Forum ont reconnu que l'accélération de cette transformation était une condition essentielle à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à un meilleur partage de la prospérité et demandé qu'un appui soit accordé dans le cadre du sous-programme à l'action menée par les pays participants au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale pour accélérer la transformation structurelle de leur économie.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté est d'aider les États membres à coordonner la transformation structurelle de l'économie et l'aide au développement durable.

En réponse, en 2020, un cadre global s'inscrivant dans le droit fil des objectifs de développement durable sera élaboré dans le cadre de la composante pour appuyer la poursuite de la transformation structurelle de l'économie, moyennant notamment le renforcement de la gouvernance économique, l'intégration du secteur financier et l'amélioration des cadres réglementaires, de sorte que les pays d'Asie du Nord et d'Asie centrale aient plus facilement accès aux marchés de consommation grâce à une meilleure connectivité. La CESAP offrira des orientations stratégiques et un espace de dialogue sur l'action à mener pour promouvoir une approche globale de la transformation structurelle de l'économie dans le cadre du Programme spécial et d'autres modalités, notamment la réunion du groupe d'experts sur le développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir un attachement accru des hauts responsables des gouvernements nationaux en faveur d'une approche globale de la transformation structurelle de l'économie.

Concrètement, si le résultat est atteint, des références seront faites, dans les documents stratégiques nationaux et les déclarations issues des réunions intergouvernementales, à une approche plus intégrée de la transformation structurelle de l'économie.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Reconnaissance par les États membres de la nécessité d'accélérer la transformation structurelle de l'économie	Élaboration par les États membres d'un cadre global faisant le lien entre transformation structurelle de l'économie et développement durable	Références à une approche plus intégrée de la transformation structurelle de l'économie dans les documents stratégiques nationaux et les déclarations issues des réunions intergouvernementales

- 19.126 Les principales tâches à exécuter dans le cadre de la composante sont définies dans la résolution [63/260](#) de l'Assemblée générale sur les activités touchant au développement. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider la CESAP dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 19.127 On trouvera dans le tableau 19.10 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.10

Sous-programme 8, composante 3 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	2	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	5	5	9	13
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	1	1
Publications (nombre de publications)	–	–	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 19.128 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart s'explique par l'augmentation du nombre de documents produits pour répondre aux besoins des États membres de la CESAP.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 19.129 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique par le fait que l'organisation de la réunion du groupe d'experts sur le développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale incombera, à compter de 2020, à l'équipe en charge du sous-programme 8, et non plus à celle en charge du sous-programme 4.
- 19.130 Pour ce qui est des publications, la variation s'explique principalement par le fait que le rapport sur le développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale est publié tous les deux ans.



Composante 4

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest

1. Objectif

- 19.131 L'objectif auquel la composante 4 du sous-programme contribue est de renforcer la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, conformément aux priorités sous-régionales, concernant notamment la connectivité et l'autonomisation des femmes en Asie du Sud et du Sud-Ouest.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 19.132 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Des couloirs de transport pour exploiter le potentiel du commerce intrarégional en Asie du Sud

L'Asie du Sud est souvent décrite comme l'une des régions les moins intégrées du monde, dotée de réseaux de transport de surface peu développés et de mesures de facilitation des transports insuffisantes. De ce fait, les coûts associés au commerce intrarégional sont beaucoup plus élevés que ceux liés aux échanges avec des régions éloignées, comme l'Amérique du Nord, ce qui empêche les pays de tirer parti de leur proximité géographique et de leur contiguïté pour le commerce des produits locaux. Selon une étude publiée par la CESAP sous le titre *Unlocking the Potential of Regional Economic Cooperation and Integration in South Asia : Potential, Challenges and the Way Forward* (Libérer le potentiel de la coopération et de l'intégration économiques en Asie du Sud : opportunités, enjeux et orientations futures), le volume des échanges régionaux en Asie du Sud représente moins d'un tiers de ce qu'il pourrait être, soit plus de 50 milliards de dollars perdus chaque année. En exploitant pleinement le potentiel du commerce intrarégional, on pourrait créer des millions d'emplois et réduire ainsi la pauvreté.



Lancement du premier service de transport ferroviaire de conteneurs entre l'Inde et le Bangladesh le 3 avril 2018. Source : CONCOR/Indian Railways

Conscientes des difficultés que pose le manque de connectivité des transports, les équipes chargées de la composante ont donné la priorité au maillage des réseaux de transport régionaux dans les activités de renforcement

de la coopération et de l'intégration régionales en Asie du Sud et du Sud-Ouest menées au titre de la composante. Elles ont élaboré des outils d'analyse et des produits axés sur le savoir et mené des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation pour améliorer la connectivité des transports dans la sous-région. Entre 2013 et 2018, en consultation avec les équipes chargées de l'exécution du sous-programme 3, elles ont effectué des études analytiques et organisé une série de consultations avec les gouvernements concernés et d'autres parties prenantes, le but étant de promouvoir la mise en place de couloirs multimodaux étendus reliant les pays de la sous-région, notamment les pays enclavés comme l'Afghanistan, le Bhoutan et le Népal, entre eux et avec les sous-régions limitrophes de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie centrale afin de tirer parti de la situation stratégique de l'Asie du Sud. En 2014, dans la Déclaration de Katmandou, les dirigeants des pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale se sont engagés à nouveau à renforcer considérablement l'interconnexion régionale, comme le prône la CESAP. Dans le cadre de la composante, la CESAP a élaboré une proposition concernant la création, le long du réseau ferroviaire transasiatique, d'un couloir de transport de conteneurs Istanbul-Téhéran-Islamabad-Delhi-Kolkata-Dhaka-Yangon avec des liaisons de transport multimodal vers les pays enclavés et les ports de la sous-région, qui servirait d'artère principale et permettrait à ce titre de renforcer la connectivité dans la sous-région et au-delà. Les travaux d'analyse effectués dans le cadre de la composante ont montré que le couloir pourrait réduire les temps et les frais de transport de 55 % et 45 % respectivement, améliorant ainsi la compétitivité du commerce intrarégional. En outre, la CESAP a mené des activités de sensibilisation en faveur de la proposition, dans le cadre de laquelle une liaison multimodale avec le port de Chabhar (République islamique d'Iran) est également envisagée. Les activités ont également été appuyées par le projet de renforcement de la desserte des pays d'Asie du Sud et d'Asie centrale, en particulier des pays en développement sans littoral et des pays les moins avancés, projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement et visant à raccorder ces pays aux réseaux régionaux et sous-régionaux de transport et d'échanges commerciaux. Indian Railways a intégré la proposition de couloir Istanbul-Téhéran-Islamabad-Delhi-Kolkata-Dhaka-Yangon dans son plan d'activité pour 2017-2018.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à la mise en place de partenariats et de mécanismes de coopération entre les États membres pour améliorer la connectivité des transports ferroviaires régionaux.

Dans la pratique, un mémorandum d'accord a été signé entre des entreprises de transport de conteneurs indiennes et bangladaises pour créer un service de transport ferroviaire de conteneurs entre Kolkata et Dhaka, et certains pays ont pris des mesures concrètes pour mettre en service des tronçons essentiels du couloir afin d'améliorer la connectivité dans la sous-région, comme l'a confirmé une étude des activités financées au titre du Compte de l'ONU pour le développement réalisée en avril 2018. Le premier voyage transfrontière d'un train porte-conteneurs a eu lieu à titre d'essai le 3 avril 2018 et a suscité des échos favorables de la part des transitaires.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 19.133 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'accroissement de l'efficacité des initiatives et des processus de coordination sous-régionaux en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-19), a été atteint, ainsi que l'attestent les deux initiatives et processus de coordination sous-régionaux supplémentaires lancés sous l'égide de la CESAP en vue de tenir compte des dimensions régionales et sous-régionales du développement durable. La signature d'un mémorandum d'accord relatif à un service de transport ferroviaire de conteneurs entre Kolkata et Dhaka et le voyage effectué à titre de démonstration dans le cadre du projet de couloir Istanbul-Téhéran-Islamabad-Delhi-Kolkata-Dhaka-Yangon, projet adopté par Indian Railways, sont deux exemples des progrès accomplis dans le renforcement de la connectivité des transports régionaux.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

La coopération régionale à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable en Asie du Sud

Sous-région densément peuplée où vit près du quart de la population mondiale, l'Asie du Sud est la clef de la réalisation des objectifs de développement durable au niveau mondial. En dépit de son dynamisme économique, elle abrite 36 % des personnes vivant dans l'extrême pauvreté et près de 50 % des enfants souffrant de malnutrition. Les écarts entre les genres y sont considérables, les femmes étant particulièrement marginalisées sur les plans économique et politique. Par exemple, en Asie du Sud, le taux d'activité des femmes (27,6 % en 2018) est l'un des plus faibles au monde, se situant bien en-deçà du taux moyen des pays en développement (69,3 %), selon les chiffres de l'Organisation internationale du Travail.

La CESAP a lancé en Asie du Sud une série de forums sur les objectifs de développement durable dans le cadre des activités qu'elle mène au titre de la composante pour aider les pays de la sous-région à atteindre les objectifs. Les participantes et participants au deuxième forum, organisé par l'Institution nationale pour la transformation de l'Inde à New Delhi les 4 et 5 octobre 2018, a réuni des responsables gouvernementaux chargés des objectifs de développement durable, des responsables de centres nationaux d'étude et d'analyse et d'autres parties intéressées des huit pays d'Asie du Sud, qui ont pris acte du rôle que pouvait jouer la coopération sous-régionale pour ce qui était d'accélérer la réalisation des objectifs. Si la coopération régionale peut permettre d'adapter les objectifs au contexte et aux besoins de la sous-région et d'échanger les bonnes pratiques et les données d'expérience en matière de développement, elle peut aussi favoriser l'élaboration de politiques industrielles coordonnées et les interconnexions transfrontalières et tirer parti des possibilités offertes par les chaînes de valeur régionales pour créer des emplois et réduire la pauvreté. Les participantes et les participants ont fait remarquer que les cadres institutionnels existants, du fait de leurs limites, n'étaient pas propices à une coopération régionale appuyant la réalisation des objectifs de développement durable, et considéré que, sans un mécanisme institutionnel permettant d'échanger efficacement les données d'expérience en matière de développement et les bonnes pratiques et de trouver des solutions aux problèmes collectifs de la sous-région, la capacité des États membres d'exploiter les résultats ainsi que la viabilité de cette coopération seraient compromises. Ils ont invité la CESAP à contribuer à la création d'un réseau sous-régional de centres d'étude et d'analyse s'intéressant aux objectifs de développement durable.

Une réponse adaptée à la situation

Il faut déterminer les modalités concrètes d'un mécanisme institutionnel permettant des échanges de ce type et définir les domaines d'intervention aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable dans la sous-région.

En réponse, pour 2020, la CESAP a commencé, par l'entremise de son bureau sous-régional, à collaborer avec les centres d'étude et d'analyse de la sous-région sur une série d'études analytiques devant permettre de dégager les perspectives nationales et sous-régionales s'agissant des objectifs de développement durable. Les études ont démarré à l'occasion d'un atelier sur les politiques de recherche organisé à Dacca les 20 et 21 novembre 2018. La CESAP a également organisé un débat de haut niveau sur la coopération régionale à l'appui des objectifs de développement durable lors du onzième Sommet économique de l'Asie du Sud, tenu à Islamabad du 4 au 7 décembre 2018, à l'occasion duquel a été évoquée la nécessité de mettre en place, pour les parlementaires, une plateforme sous-régionale d'échange sur les objectifs de développement durable. En 2019, elle poursuivra ses travaux d'analyse et ses consultations avec les centres d'étude et d'analyse, les parlementaires et les autres parties intéressées afin de définir les domaines d'intervention et les modalités de fonctionnement d'un futur réseau de centres d'étude et d'analyse dont l'objectif serait de favoriser l'échange régulier de données d'expérience sur le développement et de bonnes pratiques à l'appui des objectifs de développement durable, notamment dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes. En 2020, la CESAP s'appuiera sur ses travaux de collaboration avec les centres d'étude et d'analyse et les autres parties intéressées pour mener des consultations et des études analytiques en vue d'établir un rapport de synthèse qui servira à élaborer le mandat, le programme de travail, la composition, la structure de gouvernance et les modalités du réseau. Le rapport de synthèse sera communiqué aux États membres de la sous-région, qui seront invités à y donner suite.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir l'instauration d'échanges réguliers dans des domaines précis concourant à la réalisation des objectifs de développement durable, de sorte que les États membres aient la possibilité de bénéficier des bonnes pratiques observées dans la sous-région. Concrètement, si le résultat est atteint, le Réseau d'Asie du Sud pour les objectifs de développement durable, y compris son site Web, sera officiellement créé. Ce mécanisme sous-régional favorisera l'échange de bonnes pratiques et dégagera, à l'issue de recherches, des conclusions et recommandations fondées sur des données factuelles à l'intention des décideurs

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Expression d'intérêt, de la part d'acteurs d'Asie du Sud, pour l'élaboration d'un mécanisme de coopération à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable	Définition des domaines dans lesquels une coopération sous-régionale pourrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable	Établissement d'un mécanisme sous-régional chargé de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de dégager, à l'issue de recherches, des conclusions et recommandations fondées sur des données factuelles à l'intention des décideurs

- 19.134 Les principales tâches à exécuter dans le cadre de la composante sont définies dans la résolution [63/260](#) de l'Assemblée générale, sur les activités touchant au développement. Le mandat qui lui a été confié au titre de la composante continuera de guider la CESAP dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 19.135 On trouvera dans le tableau 19.11 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.11
Sous-programme 8, composante 4 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	2	4	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	1	–
Publications (nombre de publications)	1	1	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	4	1	3
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 19.136 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique par le fait que les réunions du groupe d'experts sur l'examen des politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement durable dans la région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest ont été reportées à 2019.
- 19.137 En ce qui concerne les activités ou la documentation techniques, l'écart est dû au nombre plus élevé que prévu de documents de la série sur le développement économique et social élaborés pour satisfaire les besoins des États membres.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 19.138 Pour ce qui est des services fonctionnels pour les réunions, la variation tient au fait que l'organisation des réunions du groupe d'experts sur le développement durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest incombera, à compter de 2020, aux équipes en charge du sous-programme 8 et non plus à celles en charge du sous-programme 4.
- 19.139 S'agissant des publications, la variation est due au fait que la publication sur le développement durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest est établie un an sur deux.

- 19.140 En ce qui concerne les activités ou la documentation techniques, la variation est due à l'augmentation du nombre de documents de la série sur le développement économique et social qui devront être élaborés pour satisfaire les besoins des États membres.



Composante 5

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est

1. Objectif

- 19.141 L'objectif auquel la composante 5 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, conformément aux priorités sous-régionales de l'Asie du Sud-Est, notamment l'interconnexion, le développement inclusif et le renforcement de la résilience.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 19.142 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 12 (établir des modes de consommation et de production durables) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Renforcement de la coopération et de l'intégration régionales aux fins du développement durable par l'application du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2016-2020)

Le Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2016-2020) a été adopté par les dirigeants de l'ASEAN et le Secrétaire général en 2016. Il vise à appuyer la réalisation des objectifs fixés dans le programme Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de façon complémentaire et à renforcer la collaboration pour surmonter ensemble les obstacles au développement que rencontrent les pays d'Asie du Sud-Est au moyen de consultations entre l'ASEAN et l'ONU ainsi qu'avec le Comité des représentants permanents des États membres de l'ASEAN. Ce partenariat renforcé permet aux États membres de mobiliser efficacement des ressources limitées et d'éviter que les tâches menées aux fins de la réalisation des objectifs des deux programmes ne se chevauchent.



Réunion régionale annuelle ASEAN-ONU, Jakarta, avril 2018. Source : CESAP

En 2018, afin de définir les domaines de coopération et les modalités de celle-ci, la CESAP a piloté la rédaction d'une publication sur les complémentarités entre les deux programmes, intitulée *Complementarities between the ASEAN Community Vision 2025 and the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development : A Framework for Action*. Ce rapport est le premier résultat d'une initiative visant à aider les États membres de l'ASEAN à appliquer les deux programmes de façon intégrée. Il contient un cadre permettant de déterminer les complémentarités et des propositions d'initiatives emblématiques qui visent à aider les pays de l'ASEAN à traduire en actions les aspirations politiques du programme de l'ASEAN et du Programme 2030. Il a contribué à renforcer la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable. Par exemple, dans le contexte du rapport, les États membres se sont employés à déterminer par quels moyens il serait possible d'accroître la part des énergies renouvelables et de favoriser durablement, au moyen de consultations bilatérales et multilatérales, la vente d'électricité et l'interconnexion des réseaux entre les pays de la sous-région. Des réunions de réflexion de haut niveau visant à exploiter les complémentarités entre les deux programmes sont organisées chaque année pour : a) mieux définir les initiatives emblématiques et préciser les dispositions opérationnelles de leur exécution ; b) aligner et associer les initiatives emblématiques proposées et les résultats escomptés avec les travaux de la CESAP ainsi que du secrétariat et des Centres de l'ASEAN et arrêter les modalités d'exécution ; c) mettre en évidence les possibilités de financement aux fins de l'application des mesures proposées. Le Centre de l'ASEAN pour l'énergie et la CESAP ont coédité une publication sur le sujet, intitulée *Energy Interconnection in ASEAN for Sustainable and Resilient Societies: Accelerating Energy Transition*.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis à la CESAP et à l'ASEAN de mettre en œuvre, ensemble, l'initiative relative aux complémentarités au titre de la composante « coopération intersectorielle » du Plan de mise en œuvre.

Dans la pratique, les dirigeants de l'ASEAN ont approuvé le rapport sur les complémentarités et la Thaïlande s'est engagée à établir le centre d'études et d'échange de l'ASEAN sur le développement durable, comme recommandé dans le rapport.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 19.143 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement d'un cadre d'action publique propice à l'intégration des trois dimensions du développement durable, la problématique femmes-hommes étant prise en compte (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le fait que cinq États membres de la sous-région ont adopté à leur tour des politiques intégrant les trois dimensions du développement durable, compte étant tenu des questions de genre connexes, conformément aux recommandations de la CESAP, de même que le résultat mis en évidence ci-dessus.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Améliorer l'interconnexion des réseaux énergétiques et l'accès à l'énergie dans la sous-région

En 2018, les États membres de l'ASEAN, la CESAP et d'autres organismes des Nations Unies concernés ont défini des priorités stratégiques et des mesures à prendre des deux côtés pour renforcer la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable. Ces priorités stratégiques servent à guider l'action future. L'attention a été portée sur l'amélioration de la stabilité à long terme de l'approvisionnement en électricité en renforçant l'interconnexion des réseaux dans le cadre du Plan d'action de l'ASEAN pour la coopération énergétique (2016-2025), ce qui devrait permettre à terme une meilleure sécurité énergétique, ainsi qu'il est expliqué dans le document intitulé *Energy Interconnection in ASEAN for Sustainable and Resilient Societies : Accelerating Energy Transition*, coédité par le Centre de l'ASEAN pour l'énergie et la CESAP.

Une réponse adaptée à la situation

Il faut aider les États membres de l'ASEAN à repérer les obstacles qui empêchent la réalisation des cibles de l'objectif 7, s'agissant d'améliorer la stabilité à long terme de l'approvisionnement énergétique au moyen de l'interconnexion des réseaux.

En réponse, en 2020, la CESAP organisera, par l'entremise du secrétariat et de ses organes sectoriels, des consultations avec les États membres de l'ASEAN et réalisera des analyses en coopération avec le Centre de l'ASEAN pour l'énergie afin de déterminer quels sont les obstacles empêchant la réalisation de l'objectif 7, notamment l'accès universel à l'électricité, qui pourraient être éliminés grâce à la coopération sous-régionale, et de promouvoir l'interconnexion entre pays de l'ASEAN. La CESAP aura élaboré deux produits axés sur le savoir pour la région de l'ASEAN : a) un rapport statistique sur l'énergie et le développement dans la région de l'ASEAN (*Statistical Perspectives : Energy and Development in the ASEAN Region*) ; b) un rapport sur l'état d'avancement de la réalisation de l'objectif 7 dans la région. Ces rapports mettront en exergue les obstacles qui empêchent l'amélioration de la stabilité à long terme de l'approvisionnement électrique au moyen de l'interconnexion des réseaux. Ils seront présentés aux ministres de l'énergie de l'ASEAN à leur réunion de 2019, afin que ceux-ci les approuvent et arrêtent les axes d'intervention prioritaires pour atteindre l'objectif 7 dans la sous-région. Des analyses complémentaires seront alors nécessaires pour élaborer des solutions.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir faire en sorte que les États membres de l'ASEAN approuvent les solutions proposées pouvant être appliquées dans le cadre de la coopération sous-régionale.

Concrètement, si le résultat est atteint, les questions liées à l'interconnexion des réseaux énergétiques, en particulier l'approvisionnement en électricité, dans la région de l'ASEAN feront l'objet d'une déclaration.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Les États membres de l'ASEAN et l'ONU définissent des priorités stratégiques et des mesures à prendre pour renforcer la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable	Les États membres de l'ASEAN déterminent quels sont les obstacles qui empêchent la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7	Les États membres de l'ASEAN arrêtent des solutions pour surmonter les obstacles liés à l'objectif 7 par la coopération sous-régionale

- 19.144 Les principales tâches à exécuter dans le cadre de la composante sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : résolution [63/260](#) (activités touchant au développement) et résolution [73/259](#) (coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est). Le mandat qui lui a été confié au titre de la composante continuera de guider la CESAP dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 19.145 On trouvera dans le tableau 19.12 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.12

Sous-programme 8, composante 5 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	–	1	1
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 19.146 Pour ce qui est des activités ou de la documentation techniques, l'écart est dû au fait que la publication de documents de travail sur l'application du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2016-2020) a été reportée à 2019.

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 19.147 S'agissant des projets sur le terrain et projets de coopération technique, la variation s'explique par le fait que le projet de renforcement des capacités sur les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP en Asie du Sud-Est sera conduit dans le cadre de sous-programmes sectoriels.



Sous-programme 9 Énergie

1. Objectif

- 19.148 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable en Asie et dans le Pacifique.

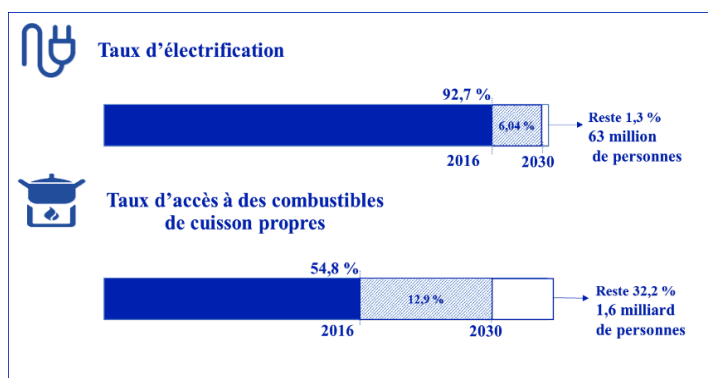
2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 19.149 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable). Les progrès accomplis aideront à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable ; accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial ; multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique ; renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre ; développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement.
- 19.150 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 13, qui consiste à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Les progrès accomplis aideront à incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales et à promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Une déclaration ministérielle ouvrant la voie à la transition énergétique pour 4 milliards de personnes

En avril 2018, les ministres de l'énergie de la région se sont rencontrés à l'occasion du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie pour évaluer les perspectives de réalisation de l'objectif de développement durable n° 7. La CESAP a mené d'importantes recherches, qui ont débouché sur la publication d'une étude intitulée *Energy Transition Pathways for the 2030 Agenda in Asia and the Pacific*, dans laquelle elle s'est penchée sur la trajectoire que prenait la réalisation de l'objectif 7 dans tous les pays de la région de l'Asie et du Pacifique. Cette étude, qui a été présentée aux ministres présents au Forum, a montré que si la région ne consentait pas un effort supplémentaire, elle ne serait pas en mesure d'atteindre les cibles de l'objectif 7 d'ici à 2030. Plus précisément, les résultats de l'étude ont montré qu'en 2030, 63 millions de personnes n'auraient toujours pas accès à l'électricité et que 32 % de la population continuerait d'avoir recours à des combustibles de cuisson néfastes à leur santé.



Perspectives de l'accès à l'énergie compte tenu des politiques menées actuellement en Asie et dans le Pacifique

Parallèlement, il faudrait que la part des énergies renouvelables progresse encore de 8 points de pourcentage pour parvenir au niveau que la CESAP estime nécessaire pour atteindre la cible relative à l'énergie propre ; en l'état actuel des choses, la cible relative au taux d'amélioration de l'efficacité énergétique ne sera pas non plus atteinte pour 2030.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à ce que les États membres de la CESAP s'engagent, lors du Forum, à accélérer la réalisation de l'objectif 7. Les États membres ont sollicité l'assistance de la CESAP s'agissant d'élaborer des documents d'orientation nationaux et d'intégrer les cibles mondiales relatives à l'énergie dans leurs politiques, plans et stratégies. Les débats tenus au Forum ont ensuite porté sur la manière de réaliser, le plus économiquement possible, l'objectif consistant à garantir l'accès de tous à des services énergétiques durables et fiables, à un coût abordable, et sur le rôle que pouvait jouer la coopération régionale. Une attention particulière a été accordée aux effets préjudiciables qu'avaient les sources d'énergie classiques sur l'environnement et la santé des populations d'Asie et du Pacifique.

Dans la pratique, la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique a été adoptée lors du Forum.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 19.151 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement des cadres de coopération régionale sur la sécurité énergétique, l'utilisation durable de l'énergie et les réseaux énergétiques (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste la création de deux nouveaux mécanismes de coopération régionale placés sous l'égide de la CESAP en matière de sécurité énergétique, d'utilisation durable de l'énergie et de réseaux énergétiques. L'un de ces mécanismes a été créé par l'adoption, en 2018, de la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique, à l'occasion du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Cap sur les énergies renouvelables à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique au moyen de plans nationaux de réalisation de l'objectif 7

En 2018, la CESAP s'est appuyée sur les conclusions du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie pour aider les États membres à élaborer des plans nationaux de réalisation de l'objectif de développement durable n° 7, prévoyant la possibilité d'utiliser l'interconnexion transfrontalière des réseaux électriques pour faire en sorte que les pays de la région atteignent les cibles concernées d'ici à 2030.

Une réponse adaptée à la situation

Il faut aider les États membres ayant des capacités énergétiques restreintes à envisager différents scénarios et à en déterminer les conséquences pour ce qui est des options techniques, du bouquet énergétique, des investissements nécessaires et des émissions, de sorte que les politiques choisies reposent sur des données probantes.

En réponse, en 2020, l'équipe chargée du sous-programme mettra au point une trousse à outils regroupant les meilleures pratiques en matière de modélisation et d'analyse de données pour permettre aux États membres de générer différents scénarios de manière à déterminer quelles répercussions les politiques envisagées auront sur le secteur énergétique, notamment sur l'offre et la demande, les investissements et les émissions. Ces analyses serviront à l'élaboration des plans nationaux de réalisation de l'objectif 7. La trousse à outils aidera les pays à se faire une idée du chemin qui reste à parcourir pour atteindre les cibles, à définir des stratégies pour y parvenir et à prévoir les effets de ces stratégies. Par exemple, dans chaque plan national, seront énoncées des possibilités d'action visant à maximiser les investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, à déterminer l'équilibre optimal entre développement du réseau et dispositifs d'électrification rurale hors réseau et à définir des mesures stratégiques de réduction des risques pour la santé dus à la cuisson traditionnelle au moyen de combustibles

ligneux. La trousse à outils sera conçue de telle manière que, pour la première fois, différents scénarios pourront être générés afin de mieux choisir les politiques les plus adaptées, ce qui permettra aux États membres disposant de capacités restreintes dans le domaine de la planification énergétique d'ajuster leurs politiques actuelles et d'atteindre les cibles de l'objectif 7 à l'horizon 2030.

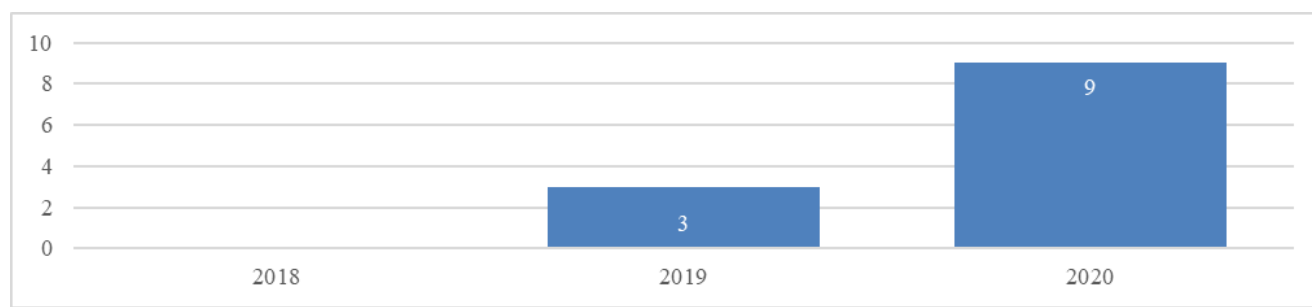
Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir accroître la capacité des pays de s'appuyer sur des analyses reposant sur des données probantes et des dialogues multipartites pour élaborer des plans nationaux de réalisation de l'objectif 7.

Concrètement, si le résultat est atteint, neuf pays auront élaboré des plans nationaux de réalisation de l'objectif 7 d'ici à la fin 2020, comme le montre la figure ci-après.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de plans nationaux de réalisation de l'objectif 7 dans la région de l'Asie et du Pacifique



- 19.152 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans la résolution [72/224](#) de l'Assemblée générale (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable). En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans la résolution [74/9](#) de la CESAP (mise en œuvre des décisions du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie). Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider la CESAP dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 19.153 On trouvera dans le tableau 19.13 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.13

Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	3	2	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	15	15	13	11
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	3	1	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	1	1	2	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	—	1
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits**Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations**

- 19.154 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, un plus grand nombre de documents ont été présentés au Forum Asie-Pacifique de l'énergie pour répondre aux besoins des États membres.
- 19.155 En ce qui concerne les projets sur le terrain et les projets de coopération technique, le montant des ressources extrabudgétaires a été plus élevé que prévu et a servi à exécuter des projets de renforcement des capacités liés à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7.

Variations entre les prévisions pour 2019 et pour 2020

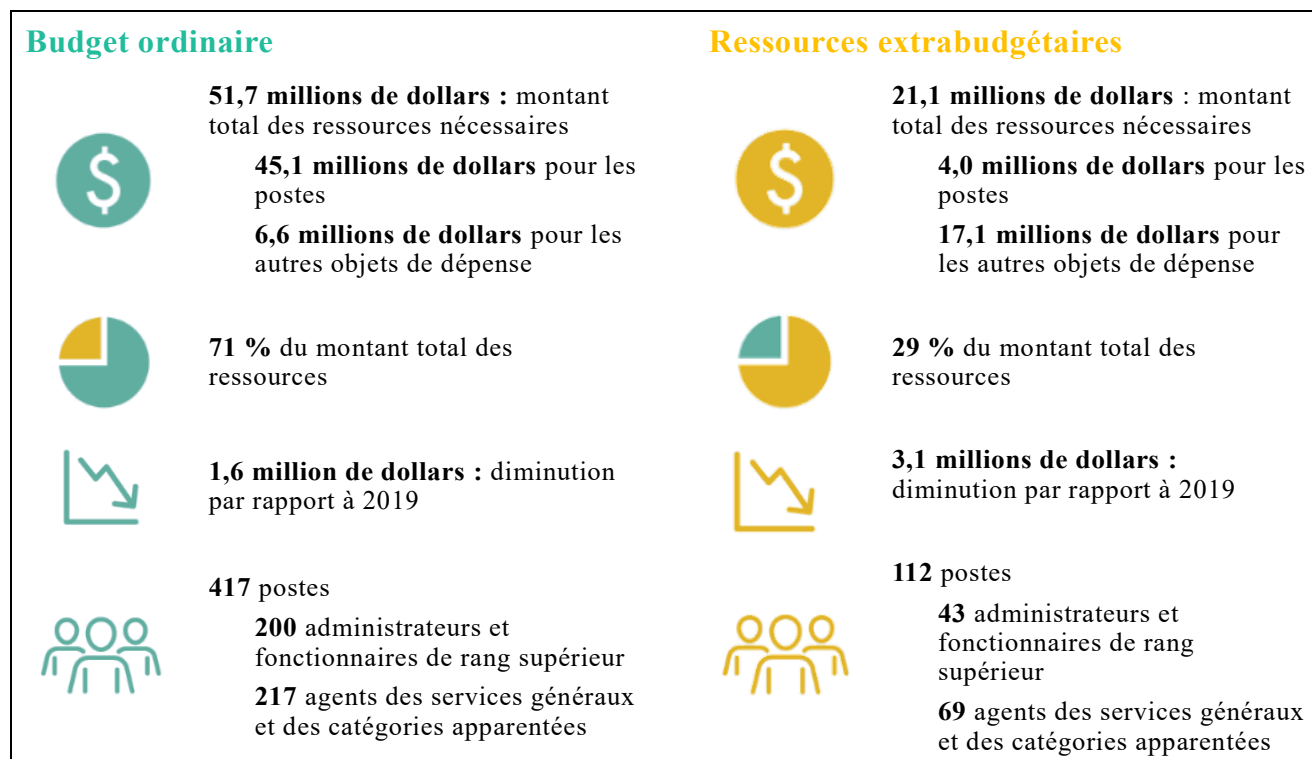
- 19.156 Pour ce qui est de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation est due au fait que les sessions du Comité de l'énergie se tiennent tous les deux ans, conformément aux dispositions de la résolution 71/1 de la CESAP.
- 19.157 S'agissant des projets sur le terrain et projets de coopération technique, la variation tient à l'augmentation des ressources extrabudgétaires, qui serviront à exécuter des projets de renforcement des capacités liés à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7.
- 19.158 En ce qui concerne les publications, la variation s'explique par le fait qu'une publication isolée est prévue en 2019 pour répondre aux besoins des États membres.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Vue d'ensemble

19.159 On trouvera dans la figure 19.II et le tableau 19.14 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 19.II
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 19.14

Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
Ressources financières									
Organes directeurs	542,5	458,4	(84,1)	—	—	—	542,5	458,4	(84,1)
Direction exécutive et administration	3 525,8	3 513,3	(12,5)	154,9	88,5	(66,4)	3 680,7	3 601,8	(78,9)

Chapitre 19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
Programme de travail									
1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement	3 710,2	3 710,6	0,4	706,3	414,6	(291,7)	4 416,5	4 125,2	(291,3)
2. Commerce, investissement et innovation	3 000,7	2 982,5	(18,2)	2 901,7	2 719,3	(182,4)	5 902,4	5 701,8	(200,6)
3. Transports	3 076,6	3 107,2	30,6	388,0	487,0	99,0	3 464,6	3 594,2	129,6
4. Environnement et développement	3 074,6	2 957,6	(117,0)	3 132,4	2 419,2	(713,2)	6 207,0	5 376,8	(830,2)
5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	2 574,4	2 576,8	2,4	4 146,6	3 707,1	(439,5)	6 721,0	6 283,9	(437,1)
6. Développement social	3 727,8	3 760,6	32,8	1 118,6	1 065,8	(52,8)	4 846,4	4 826,4	(20,0)
7. Statistiques	2 807,8	2 848,8	41,0	3 475,0	2 120,5	(1 354,5)	6 282,8	4 969,3	(1 313,5)
8. Activités sous-régionales de développement									
a. Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique	1 390,7	1 394,7	4,0	91,4	108,6	17,2	1 482,1	1 503,3	21,2
b. Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est	853,3	858,1	4,8	1 629,9	1 563,1	(66,8)	2 483,2	2 421,2	(62,0)
c. Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale	715,0	701,2	(13,8)	135,0	100,0	(35,0)	850,0	801,2	(48,8)
d. Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest	1 043,5	1 047,1	3,6	96,1	95,0	(1,1)	1 139,6	1 142,1	2,5
e. Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est	226,6	211,2	(15,4)	—	—	—	226,6	211,2	(15,4)
9. Énergie	1 622,4	1 660,6	38,2	759,2	703,5	(55,7)	2 381,6	2 364,1	(17,5)
Total partiel (programme de travail)	27 823,6	27 817,0	(6,6)	18 580,1	15 503,7	(3 076,4)	46 403,7	43 320,7	(3 083,0)
Appui au programme	21 382,5	19 925,3	(1 457,2)	5 497,2	5 557,4	60,2	26 879,7	25 482,7	(1 397,0)
Total	53 274,4	51 714,0	(1 560,4)	24 232,2	21 149,6	(3 082,6)	77 506,6	72 863,6	(4 643,0)
Postes									
Direction exécutive et administration	25	25	—	—	—	—	25	25	—
Programme de travail									
1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement	30	30	—	3	2	(1)	33	32	(1)
2. Commerce, investissement et innovation	25	25	—	7	8	1	32	33	1
3. Transports	25	25	—	—	2	2	25	27	2

Titre V Coopération régionale pour le développement

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>		<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
			<i>Variation</i>						
4. Environnement et développement	23	23	–	12	12	–	35	35	–
5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	21	21	–	16	21	5	36	42	5
6. Développement social	30	30	–	3	3	–	33	33	–
7. Statistiques	24	24	–	12	10	(2)	36	34	(2)
8. Activités sous-régionales de développement									
a. Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique	9	9	–	–	–	–	9	9	–
b. Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est	5	5	–	10	10	–	15	15	–
c. Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale	4	4	–	4	3	(1)	8	7	(1)
d. Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest	6	6	–	5	6	1	11	12	1
e. Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est	1	1	–	–	–	–	1	1	–
9. Énergie	12	12	–	–	–	–	12	12	–
Total partiel (programme de travail)	215	215	–	72	77	5	287	292	5
Appui au programme	179	177	(2)	34	35	1	213	212	(1)
Total	419	417	(2)	106	112	6	525	529	4

Budget ordinaire : vue d'ensemble

19.160 On trouvera dans les tableaux 19.15, 19.16 et 19.17 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Les prévisions prennent en compte les réductions qui ont été rendues possibles, notamment, par la redistribution de la charge de travail, la rationalisation des procédures et l'examen de l'évolution, au cours des exercices précédents, des dépenses au titre d'objets autres que les postes. Des renseignements plus détaillés sont donnés dans les sections consacrées aux différentes composantes. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 19.15

Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2020 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Composante										
Organes directeurs	467,6	542,5	–	–	(84,1)	(84,1)	(15,5)	458,4	6,5	464,9
Direction exécutive et administration	3 200,6	3 525,8	–	–	(12,5)	(12,5)	(0,4)	3 513,3	117,1	3 630,4
Programme de travail	28 276,4	27 823,6	(16,8)	–	10,2	(6,6)	(0,0)	27 817,0	985,8	28 802,8
Appui au programme	20 172,9	21 382,5	(1 065,5)	–	(391,7)	(1 457,2)	(6,8)	19 925,3	572,4	20 497,7
Total	52 117,5	53 274,4	(1 082,3)	–	(478,1)	(1 560,4)	(2,9)	51 714,0	1 681,8	53 395,8
Grandes catégories de dépenses										
Postes	45 561,0	45 369,9	–	–	(274,6)	(274,6)	(0,6)	45 095,3	1 587,6	46 682,9
Autres objets de dépense	6 556,5	7 904,5	(1 082,3)	–	(203,5)	(1 285,8)	(16,3)	6 618,7	94,2	6 712,9
Total	52 117,5	53 274,4	(1 082,3)	–	(478,1)	(1 560,4)	(2,9)	51 714,0	1 681,8	53 395,8

Tableau 19.16

Évolution des postes permanents, par catégorie

	2019 (effectif approuvé)	Changements			2020 (prévisions)	Variation
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	1	–
D-2	2	–	–	–	2	–
D-1	15	–	–	–	15	–
P-5	35	–	–	–	35	–
P-4	61	–	–	(1)	60	(1)
P-3	51	–	–	–	51	–
P-2/1	33	–	–	(1)	32	(1)
Total partiel	198	–	–	(2)	196	(2)
Autres						
Agents locaux	214	–	–	–	214	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	3	–	–	–	3	–
Subtotal	217	–	–	–	217	–
Total	415	–	–	(2)	413	(2)

Note : L'annexe II récapitule les changements, par composante, sous-programme et catégorie de personnel.

Abréviation : SGA = Secrétaire général adjoint.

Tableau 19.17
Évolution des postes temporaires, par catégorie

	Changements				2020 (prévisions)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
P-4	3	—	—	—	3	—
P-3	1	—	—	—	1	—
Total	4	—	—	—	4	—

Organes directeurs

- 19.161 Le montant des ressources proposées au titre de la composante Organes directeurs permettra de couvrir les dépenses relatives aux organes permanents (organes et processus intergouvernementaux) de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), dont le secrétariat assure le service fonctionnel. La Commission, qui compte 53 membres et 9 membres associés, assure la direction globale des travaux de son secrétariat et rend compte au Conseil économique et social. Elle tient une session ordinaire annuelle, constituée d'un débat des hauts responsables et d'un débat ministériel, au cours desquels les participants se penchent et se prononcent sur des questions importantes au regard du développement durable et sans exclusive des pays de la région. Les prévisions de dépenses pour 2020 ont été établies conformément à la résolution 73/1 de la Commission, dans laquelle est défini l'appareil intergouvernemental de la Commission, à savoir le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et neuf comités. En 2020, outre la session annuelle de la Commission et celle du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, se tiendront les sessions biennales des cinq comités suivants : Comité des transports, Comité de l'environnement et du développement, Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation, Comité du développement social, et Comité de statistique. Par ailleurs, selon la résolution 73/1 de la Commission, au maximum huit conférences ministérielles ad hoc ou autres réunions intergouvernementales seront organisées outre le calendrier régulier des réunions intergouvernementales pour chaque exercice biennal. C'est ainsi que, conformément à la résolution 74/8 de la Commission, la deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique se tiendra en 2020 pour procéder à un examen à mi-parcours des progrès accomplis. On trouvera dans les tableaux 19.18 et 19.19 des informations sur les organes permanents (organes et processus intergouvernementaux) de la Commission et sur le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 19.18
Organes directeurs

	<i>Mandat</i>	<i>Description</i>	<i>Composition</i>		<i>Nombre de sessions en 2020</i>	<i>Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)</i>	
			<i>Gouvernements</i>	<i>Experts</i>		<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	Résolutions 37 (IV), 1895 (LVII) et 2015/30 du Conseil économique et social	La Commission assure la direction générale des travaux du secrétariat et fait rapport au Conseil économique et social. Elle tient une session ordinaire annuelle, constituée d'un débat des hauts responsables suivi d'un débat ministériel, au cours desquels les participants se penchent et se prononcent sur des questions importantes au regard du développement durable et sans exclusive des pays de la région, dans le prolongement de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030.	53 ^a et 9 ^b	—	1 : soixante-seizième session	456,0	264,2
Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	Résolution 2015/30 du Conseil économique et social, et résolutions 71/1 et 73/1 de la Commission	Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable est une instance intergouvernementale ouverte à tous qui se réunit chaque année pour préparer le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, les deux se tenant sous les auspices du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.	53 ^a et 9 ^b	—	1 : septième session	17,3	25,2
Comité des transports	Résolution 2015/30 du Conseil économique et social, et résolution 71/1 de la Commission	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions de transport	53 ^a et 9 ^b	—	1 : sixième session	—	25,2
Comité de l'environnement et du développement	Résolution 2015/30 du Conseil économique et social, et résolution 71/1 de la Commission	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions d'environnement et de développement	53 ^a et 9 ^b	—	1 : sixième session	—	25,2
Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	Résolution 2015/30 du Conseil économique et social, et résolution 71/1 de la Commission	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions liées aux technologies de l'information et de la communication, à la science, à la technologie et à l'innovation	53 ^a et 9 ^b	—	1 : troisième session	—	25,2
Comité du développement social	Résolution 2015/30 du Conseil économique et social, et résolution 71/1 de la Commission	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions de développement social	53 ^a et 9 ^b	—	1 : sixième session	—	25,2

	<i>Mandat</i>	<i>Description</i>	<i>Composition</i>			<i>Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)</i>	
			<i>Gouvernements</i>	<i>Experts</i>	<i>Nombre de sessions en 2020</i>	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Comité de statistique	Résolution 2015/30 du Conseil économique et social, et résolution 71/1 de la Commission	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions de statistique	53 ^a et 9 ^b	—	1 : septième session	—	31,1
Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement	Résolution 2015/30 du Conseil économique et social, et résolution 71/1 de la Commission	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions de politique macroéconomique ainsi que de celles touchant la réduction de la pauvreté et le financement du développement	53 ^a et 9 ^b	—	—	17,3	—
Comité du commerce et de l'investissement	Résolution 2015/30 du Conseil économique et social, et résolution 71/1 de la Commission	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions touchant le commerce et l'investissement.	53 ^a et 9 ^b	—	—	17,3	—
Comité de la réduction des risques de catastrophe	Résolution 2015/30 du Conseil économique et social, et résolution 71/1 de la Commission	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions touchant la réduction des risques de catastrophe	53 ^a et 9 ^b	—	—	17,3	—
Comité de l'énergie	Résolution 2015/30 et décision 2017/269 du Conseil économique et social, et résolution 71/1 de la Commission	Organe subsidiaire de la Commission chargé des questions touchant l'énergie	53 ^a et 9 ^b	—	—	17,3	—
Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (examen à mi-parcours)	Décision 2018/260 du Conseil économique et social, et résolution 74/8 de la Commission	Les Ministres se réuniront pour convenir d'un cadre d'action régional assorti d'objectifs nationaux. Ils souligneront le rôle central des registres de l'état civil et des statistiques y relatives au regard de l'exécution centrée sur l'être humain et fondée sur les droits du programme de développement pour l'après 2015.	53 ^a et 9 ^b	—	1 : deuxième session	—	37,1
Total						542,5	458,4

^a Membres.^b Membres associés.

- 19.162 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 458 400 dollars et fait apparaître une diminution de 84 100 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 19.19 et la figure 19.III.

Tableau 19.19

Organes directeurs : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

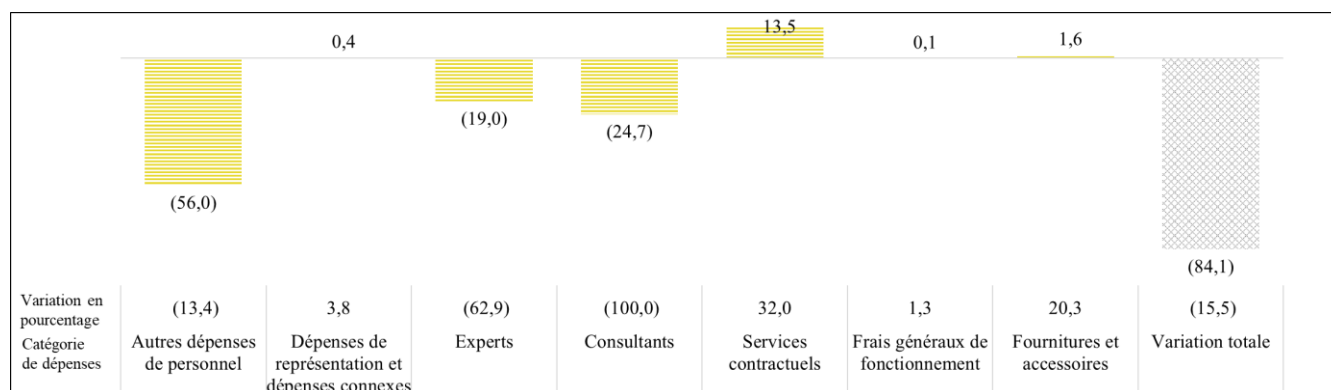
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Objets de dépense autres que les postes	467,6	542,5	–	–	(84,1)	(84,1)	(15,5)	458,4
Total	467,6	542,5	–	–	(84,1)	(84,1)	(15,5)	458,4

- 19.163 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 458 400 dollars et fait apparaître une diminution nette de 84 100 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019.

Figure 19.III

Organes directeurs : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



- 19.164 La variation de 84 100 dollars s'explique principalement comme suit :

Autres changements. La diminution de 84 100 dollars s'explique principalement par la diminution des dépenses prévues au titre des autres dépenses de personnel (56 000 dollars) et des consultants et experts (43 700 dollars), l'élaboration de l'étude thématique en vue de la soixante-seizième session de la Commission ayant été transférée de la composante Organes directeurs au sous-programme 6 (Développement social).

Direction exécutive et administration

- 19.165 La composante Direction exécutive et administration relève du Bureau de la Secrétaire exécutive, secondé par les services compétents, dont le Groupe des communications stratégiques et de la sensibilisation. Le Bureau assure la direction et la gestion d'ensemble du secrétariat de la Commission et assiste les États membres en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies,

leur proposant des analyses stratégiques approfondies, des possibilités d'action et des activités de renforcement des capacités afin de les aider à s'attaquer aux grands problèmes de développement et à trouver des solutions novatrices pour promouvoir la prospérité économique, le progrès social et la viabilité environnementale à l'échelle régionale, sur une base équitable et sans exclusive. Seront recensées et étudiées les questions nouvelles ayant trait au programme de développement régional, en replaçant les préoccupations et priorités régionales dans leur contexte mondial.

- 19.166 Le Bureau prodigue conseils et orientations aux divisions, aux bureaux sous-régionaux et aux institutions régionales pour assurer l'exécution coordonnée, dans le respect du principe de responsabilité, du programme de travail de la Commission, qui continuera d'avoir pour priorité la promotion du développement économique et social sans exclusive, équitable et durable, y compris au moyen de la coopération et de l'intégration économiques régionales, de la connectivité régionale et de l'intégration équilibrée des trois piliers du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Bureau fournira également des orientations générales pour assurer l'intégration des politiques et stratégies relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans le programme de travail en vue d'aider les États membres à promouvoir un mode de développement durable et équitable sans exclusive.
- 19.167 Conformément à la résolution [64/259](#) de l'Assemblée générale intitulée « Élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies », la Commission, par l'entremise du Secrétaire général, est responsable devant les États Membres des décisions qu'elle a adoptées et des résultats obtenus. Le Bureau continuera de renforcer la cohérence des politiques tant au sein de la Commission que parmi les entités des Nations Unies et les partenaires de développement s'occupant des questions de développement régional, notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, dont le Conseil économique et social a décidé la création dans sa résolution 1998/46.
- 19.168 Le Bureau assure également la direction et l'administration d'ensemble des activités dans les domaines suivants : organisation des sessions annuelles de la Commission, laquelle se veut la plus ouverte des instances intergouvernementales au niveau régional en matière de renforcement de la coopération régionale ; réforme de l'appareil de conférence conformément à la résolution [73/1](#) de la Commission ; amélioration de l'efficacité organisationnelle et de la gestion axée sur les résultats ; et mise en œuvre des mesures de gestion du changement à l'échelle du système des Nations Unies.
- 19.169 Le Bureau donnera également des orientations générales aux services d'appui aux programmes en ce qui concerne la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la planification des programmes et la gestion des ressources financières et humaines ainsi que les dispositifs d'application du principe de responsabilité. Tout sera mis en œuvre pour assurer la représentation sur un pied d'égalité des hommes et des femmes à tous les niveaux de responsabilité.
- 19.170 Le Groupe des communications stratégiques et de la sensibilisation mettra en avant, dans tous les organes d'information, y compris les médias sociaux, les analyses réalisées par la Commission, ses activités normatives et ses initiatives de renforcement des capacités, en donnant la plus grande visibilité à son action en tant qu'instance la mieux placée pour promouvoir un mode de développement équitable, durable et sans exclusive dans la région.
- 19.171 Comme prévu par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, qui encourage les organismes à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. L'année 2018 a ainsi été marquée par l'instauration d'une Heure pour la Terre quotidienne, pendant la pause déjeuner, au cours de laquelle l'éclairage des bureaux est automatiquement éteint. Cette initiative devrait permettre d'économiser environ 150 000 kilowattheures par an, soit l'équivalent de 90 tonnes de CO₂, correspondant à la consommation moyenne de 280 ménages en Thaïlande. La Commission a mis au point un outil pour mesurer, afin de la compenser, l'empreinte carbone de ses réunions. Cet

outil, qu'elle exploite depuis 2018 à l'occasion de plusieurs réunions de ses instances intergouvernementales, a été mis à la disposition d'autres entités des Nations Unies. On notera enfin que, en 2017 et 2018, le fonctionnement de la Commission a été climatiquement neutre. En 2020, le Bureau continuera de réduire son bilan carbone au moyen d'un outil de gestion systématique et contrôlée de l'environnement qui ciblera, du point de vue du développement durable, la consommation d'énergie et d'eau, la production de déchets ainsi que l'empreinte carbone des réunions et des voyages, et fera de la sensibilisation du personnel un enjeu commun à tous les problèmes environnementaux décelés.

- 19.172 On trouvera dans le tableau 19.20 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

Tableau 19.20
Respect des délais
(En pourcentage)

	2018 (taux prévu)	2018 (taux effectif)	2019 (taux prévu)	2020 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	75	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	39,7	100	100

- 19.173 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 513 300 dollars et fait apparaître une diminution nette de 12 500 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 19.IV à 19.VI et dans le tableau 19.21.

Figure 19.IV
Direction exécutive et administration : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire
(En millions de dollars des États-Unis)

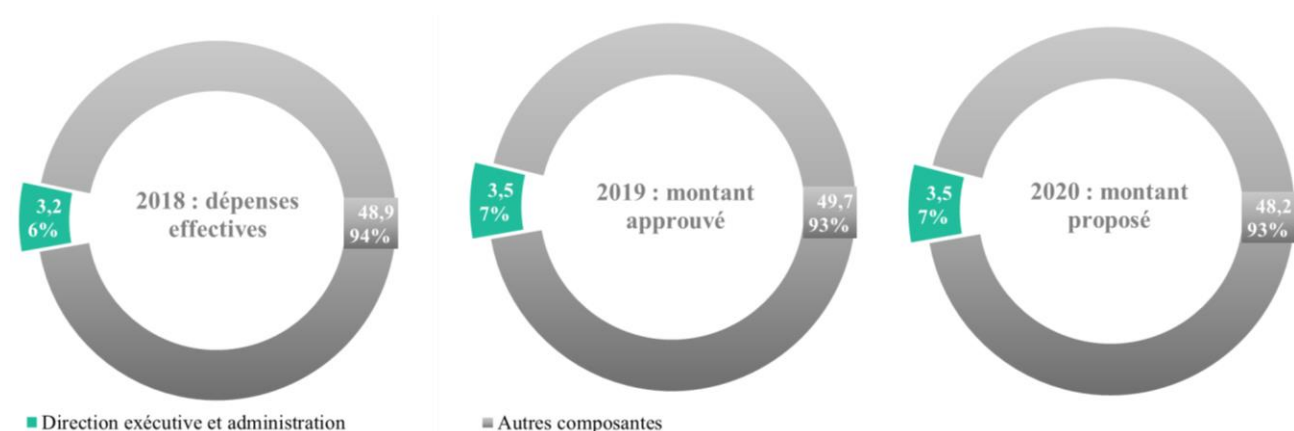


Tableau 19.21

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

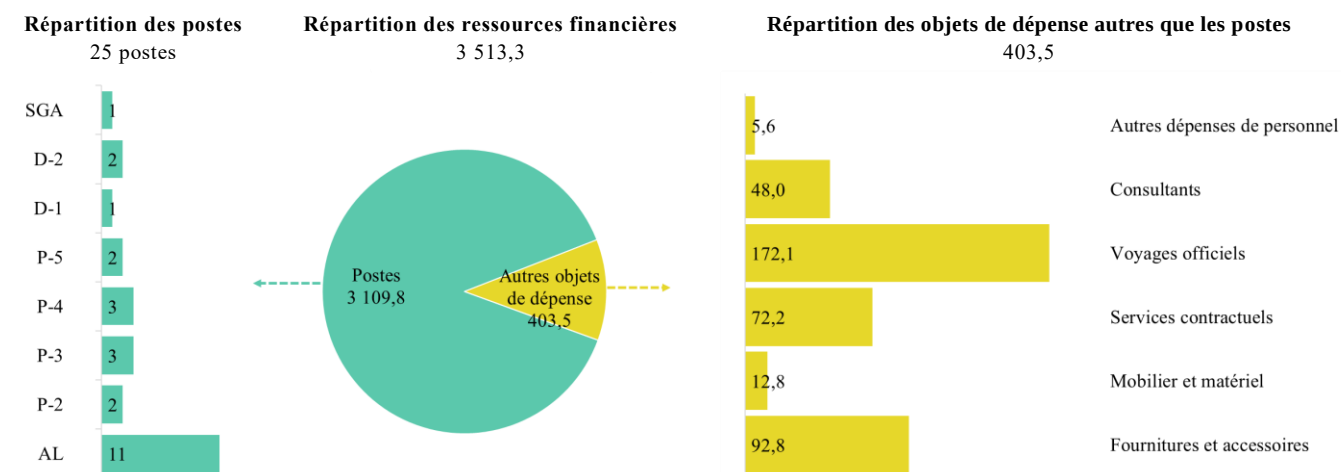
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 909,5	3 109,8	—	—	—	—	—	3 109,8
Autres objets de dépense	291,1	416,0	—	—	(12,5)	(12,5)	(3,0)	403,5
Total	3 200,6	3 525,8	—	—	(12,5)	(12,5)	(0,4)	3 513,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	—	—	—	—	—	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		11	—	—	—	—	—	11
Total		25	—	—	—	—	—	25

Figure 19.V

**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2020
(avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

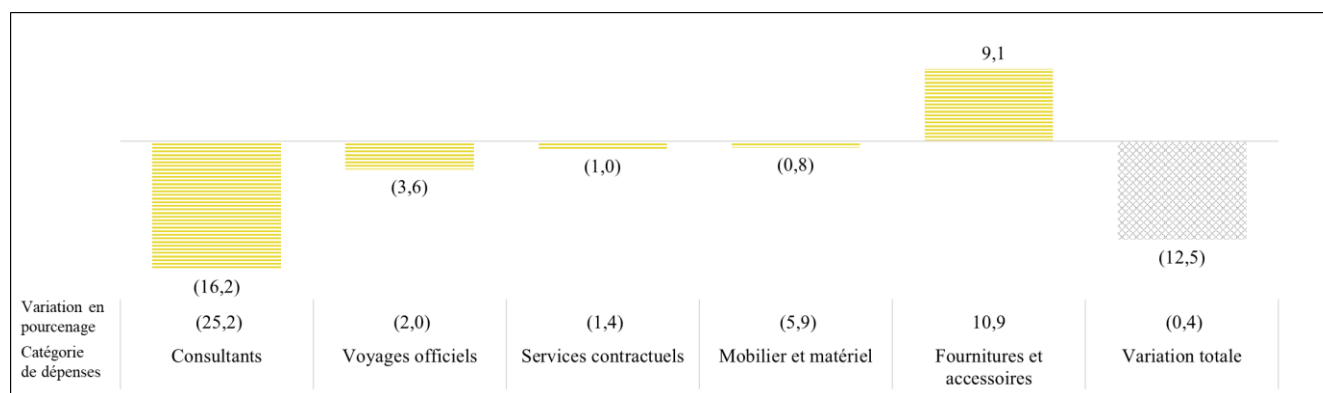


Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Figure 19.VI

Direction exécutive et administration : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



19.174 La variation de 12 500 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. La diminution nette de 12 500 dollars, essentiellement imputable aux rubriques Consultants et experts (16 200 dollars), est partiellement contrebalancée par une augmentation des ressources prévues à la rubrique Mobilier et matériel (9 100 dollars).

19.175 La composante Direction exécutive et administration sera également financée au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 88 500 dollars (voir tableau 19.14). Ceci permettra au Bureau de définir les grandes lignes des activités de renforcement des capacités de la Commission et d'en gérer le déroulement afin que soient effectivement prises en compte, dans les programmes, les décisions adoptées au niveau intergouvernemental aux fins de l'exécution du Programme 2030 et de la réalisation des objectifs de développement durable. La diminution de 66 400 dollars prévue par rapport à 2019 tient au fait que plusieurs activités arriveront à leur terme en 2019.

Programme de travail

19.176 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 27 817 000 dollars et fait apparaître une diminution nette de 6 600 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 19.VII et 19.VIII et dans le tableau 19.22.

Figure 19.VII

Programme de travail : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

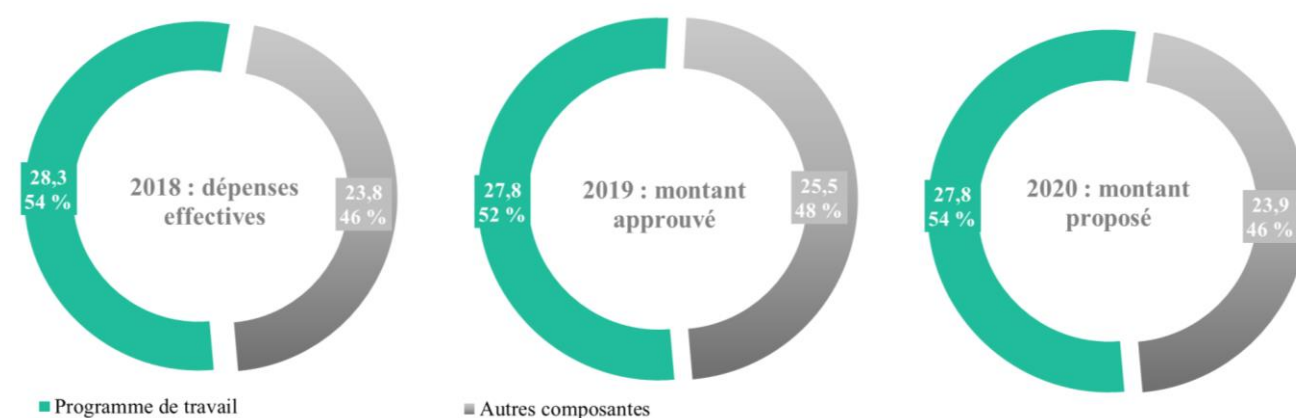


Tableau 19.22

Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

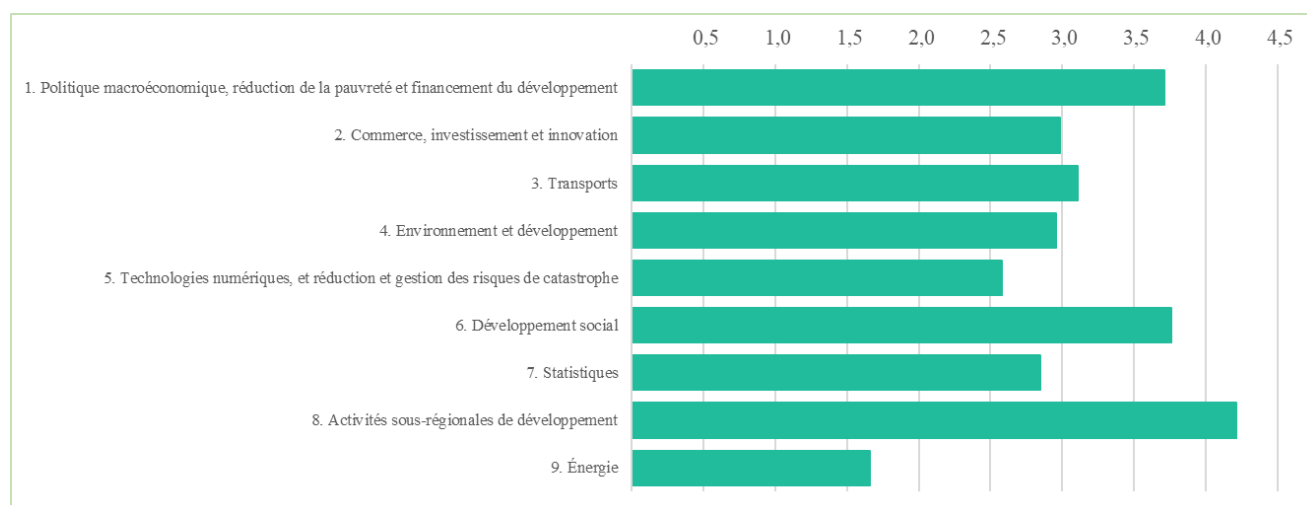
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage		
Ressources financières, par sous-programme et composante									
1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement	3 610,1	3 710,2	—	—	0,4	0,4	0,0	3 710,6	
2. Commerce, investissement et innovation	3 140,3	3 000,7	—	—	(18,2)	(18,2)	(0,6)	2 982,5	
3. Transports	3 118,4	3 076,6	—	—	30,6	30,6	1,0	3 107,2	
4. Environnement et développement	3 342,0	3 074,6	—	—	(117,0)	(117,0)	(3,8)	2 957,6	
5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	2 836,8	2 574,4	—	—	2,4	2,4	0,1	2 576,8	
6. Développement social	3 855,4	3 727,8	—	—	32,8	32,8	0,9	3 760,6	
7. Statistiques	2 822,4	2 807,8	—	—	41,0	41,0	1,5	2 848,8	
8. Activités sous-régionales de développement									
a. Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique	1 421,8	1 390,7	—	—	4,0	4,0	0,3	1 394,7	
b. Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est	820,3	853,3	—	—	4,8	4,8	0,6	858,1	
c. Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale	609,2	715,0	(16,8)	—	3,0	(13,8)	(1,9)	701,2	

			Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
d. Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest	1 032,5	1 043,5	—	—	3,6	3,6	0,3	1 047,1
e. Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est	205,1	226,6	—	—	(15,4)	(15,4)	(6,8)	211,2
9. Énergie	1 462,1	1 622,4	—	—	38,2	38,2	2,4	1 660,6
Total	28 276,4	27 823,6	(16,8)	—	10,2	(6,6)	(0,0)	27 817,0
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	26 644,9	25 869,7	—	—	—	—	—	25 869,7
Autres objets de dépense	1 631,5	1 953,9	(16,8)	—	10,2	(6,6)	(0,3)	1 947,3
Total	28 276,4	27 823,6	(16,8)	—	10,2	(6,6)	(0,0)	27 817,0
Postes, par sous-programme								
1. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement		30	—	—	—	—	—	30
2. Commerce, investissement et innovation		25	—	—	—	—	—	25
3. Transports		25	—	—	—	—	—	25
4. Environnement et développement		23	—	—	—	—	—	23
5. Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe		21	—	—	—	—	—	21
6. Développement social		30	—	—	—	—	—	30
7. Statistiques		24	—	—	—	—	—	24
8. Activités sous-régionales de développement								
a. Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique		9	—	—	—	—	—	9
b. Activités sous-régionales de développement en Asie de l’Est et du Nord-Est		5	—	—	—	—	—	5
c. Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale		4	—	—	—	—	—	4
d. Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest		6	—	—	—	—	—	6
e. Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est		1	—	—	—	—	—	1
9. Énergie		12	—	—	—	—	—	12
Total		215	—	—	—	—	—	215

Figure 19.VIII
Répartition des ressources proposées pour 2020, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1 Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement

19.177 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 710 600 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 400 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 19.23 et dans les figures 19.IX et 19.X.

Tableau 19.23
Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	3 409,6	3 513,2	—	—	—	—	—	—	3 513,2
Autres objets de dépense	200,5	197,0	—	—	0,4	0,4	0,2	—	197,4
Total	3 610,1	3 710,2	—	—	0,4	0,4	0,0	—	3 710,6
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	—	—	—	—	—	—	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		12	—	—	—	—	—	—	12
Total		30	—	—	—	—	—	—	30

Sous-programme 2

Commerce, investissement et innovation

19.180 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 982 500 dollars et fait apparaître une diminution nette de 18 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 19.24 et dans les figures 19.XI et 19.XII.

Tableau 19.24

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

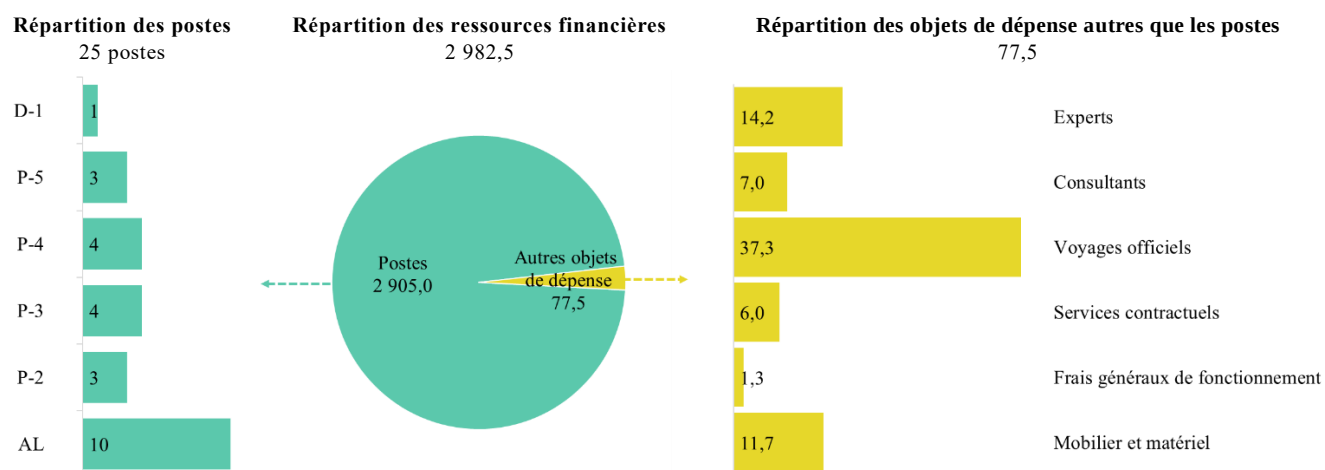
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	3 041,5	2 905,0	—	—	—	—	—	—	2 905,0
Autres objets de dépense	98,8	95,7	—	—	(18,2)	(18,2)	(19,0)		77,5
Total	3 140,3	3 000,7	—	—	(18,2)	(18,2)	(0,6)		2 982,5
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	—	—	—	—	—		15
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	—	—	—	—	—		10
Total		25	—	—	—	—	—		25

Figure 19.XI

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

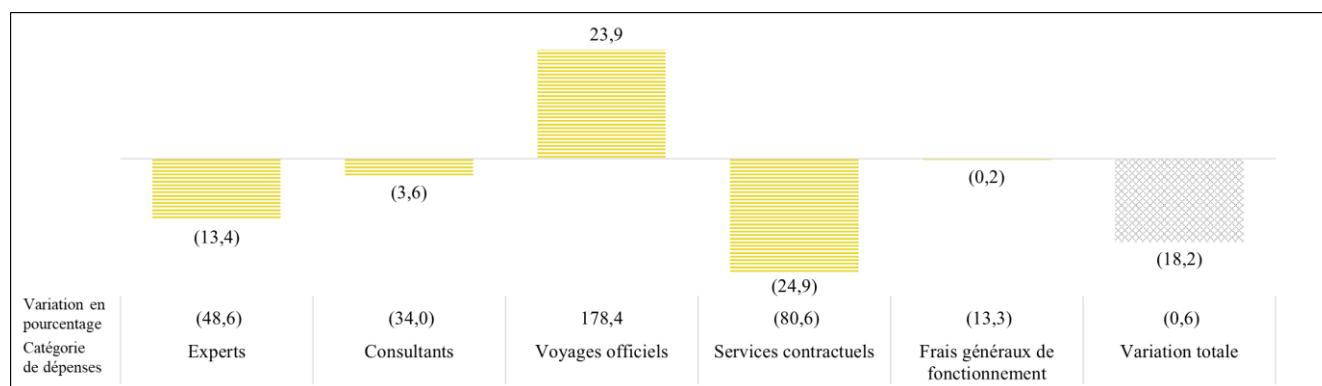


Abréviations : AL = agent(e) local(e).

Figure 19.XII

Sous-programme 2 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



19.181 La variation de 18 200 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une diminution nette de 18 200 dollars, essentiellement imputable aux rubriques Consultants et Experts (17 000 dollars), en raison d'un moindre recours aux services d'experts, et à la rubrique Services contractuels (24 900 dollars), en raison d'un moindre recours aux services d'imprimerie extérieurs, qui est partiellement contrebalancée par l'augmentation des ressources prévues au titre des voyages officiels (23 900 dollars) du fait de l'appui accru qui sera fourni aux pays concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

19.182 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 719 300 dollars (voir tableau 19.14), qui contribueront à l'exécution des activités prévues. La diminution de 182 400 dollars prévue par rapport à 2019 tient au fait que plusieurs projets de coopération technique seront achevés en 2019.

Sous-programme 3

Transports

19.178 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 107 200 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 30 600 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 19.25 et dans les figures 19.XIII et 19.XIV.

Tableau 19.25

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis)

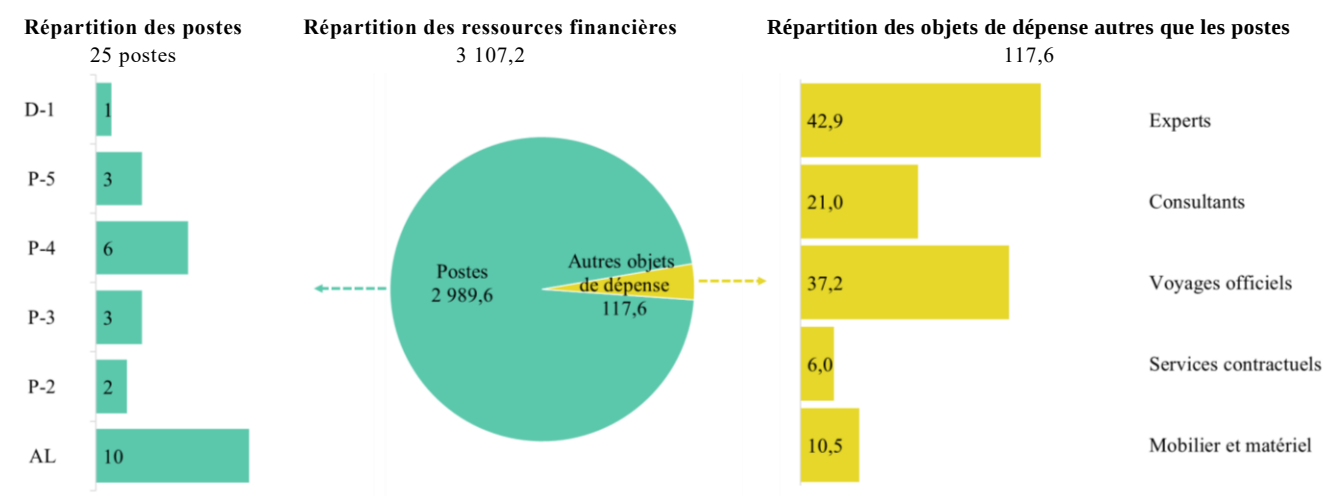
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 079,1	2 989,6	—	—	—	—	—	2 989,6
Autres objets de dépense	39,3	87,0	—	—	30,6	30,6	35,2	117,6
Total	3 118,4	3 076,6	—	—	30,6	30,6	1,0	3 107,2

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	—	—	—	—	—		15
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	—	—	—	—	—		10
Total		25	—	—	—	—	—		25

Figure 19.XIII

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

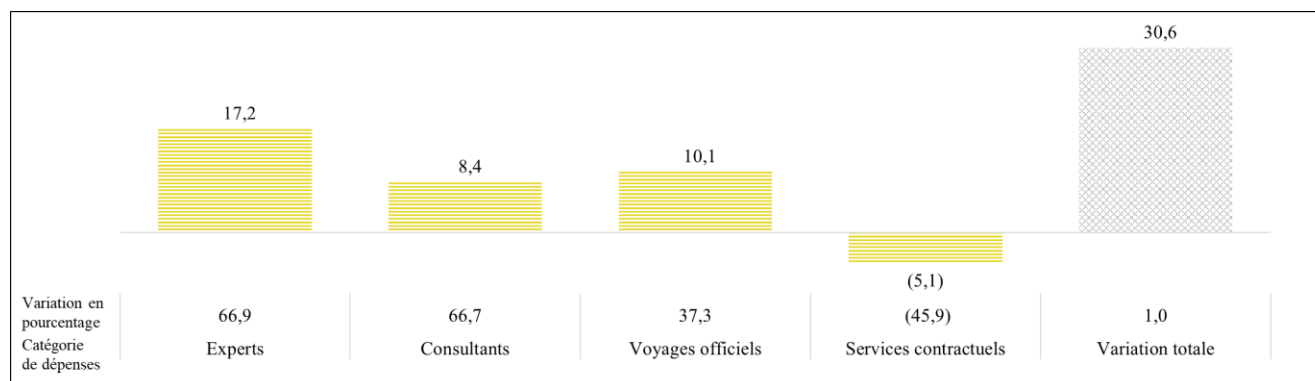


Abréviations : AL = agent(e) local(e).

Figure 19.XIV

Sous-programme 3 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



19.184 La variation de 30 600 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une augmentation nette de 30 600 dollars essentiellement imputable à la rubrique Consultants et experts (25 600 dollars), en raison d'un plus grand nombre de réunions de groupes d'experts, et à la rubrique Voyages officiels (10 100 dollars), du fait de l'appui accru qui sera fourni aux pays concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le contexte de la réforme du système pour le développement, augmentation qui est partiellement compensée par une diminution des ressources demandées au titre des services contractuels (5 100 dollars) étant donné que les services d'imprimerie extérieurs seront moins sollicités au profit des services internes.

19.185 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 487 000 dollars (voir tableau 19.14), qui contribueront à l'exécution des activités prévues. L'augmentation de 99 000 dollars prévue par rapport à 2019 tient au fait que davantage de ressources extrabudgétaires devraient être mobilisées à l'appui des initiatives de développement en 2020.

Sous-programme 4 Environnement et développement

19.186 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 957 600 dollars et fait apparaître une diminution nette de 117 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 19.26 et dans les figures 19.XV et 19.XVI.

Tableau 19.26

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

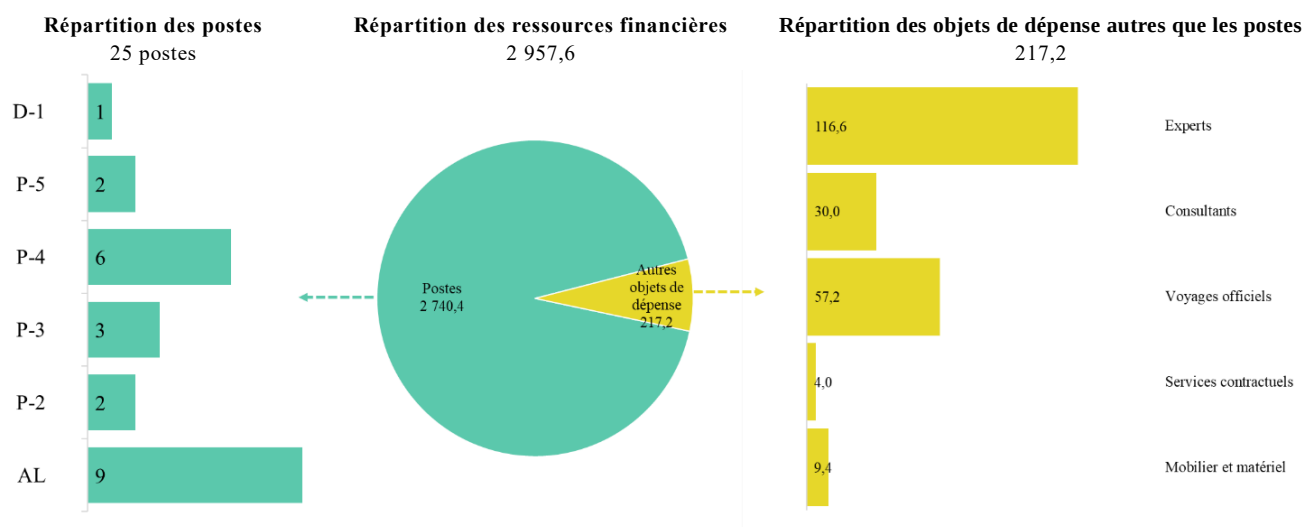
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	3 012,1	2 740,4	—	—	—	—	—		2 740,4
Autres objets de dépense	329,9	334,2	—	—	(117,0)	(117,0)	(35,0)		217,2
Total	3 342,0	3 074,6	—	—	(117,0)	(117,0)	(3,8)		2 957,6
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	—	—	—	—	—		14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	—	—	—	—	—		9
Total		23	—	—	—	—	—		23

Figure 19.XV

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

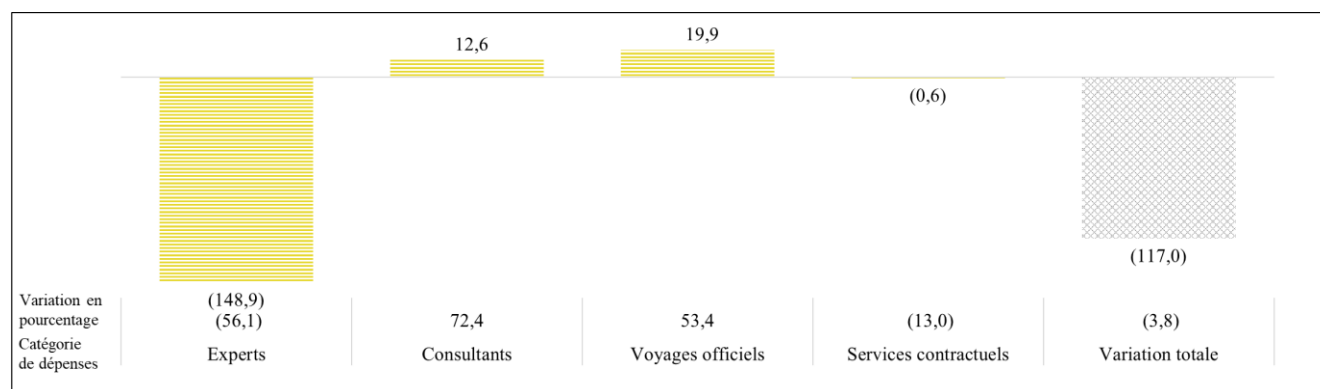


Abréviations : AL = agent(e) local(e).

Figure 19.XVI

Sous-programme 4 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



19.187 La variation de 117 000 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une diminution nette de 117 000 dollars principalement imputable aux rubriques Consultants et Experts (136 300 dollars) – les entités en charge des cinq composantes sous-régionales de la CESAP assureront désormais l'appui aux réunions des groupes d'experts sur le développement durable et il est donc proposé de réaffecter les ressources correspondantes du sous-programme 4 aux cinq composantes du sous-programme 8 –, qui est partiellement contrebalancée par l'augmentation des ressources prévues au titre des voyages officiels (19 900 dollars) en raison de l'appui accru qui sera fourni aux pays concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le contexte de la réforme du système pour le développement.

19.188 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 419 200 dollars (voir tableau 19.14), qui contribueront à l'exécution des activités prévues.

La diminution de 713 200 dollars prévue par rapport à 2019 tient au fait que plusieurs projets de coopération technique seront achevés en 2019.

Sous-programme 5 Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe

- 19.189 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 576 800 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 2 400 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 19.27 et dans les figures 19.XVII et 19.XVIII.

Tableau 19.27

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

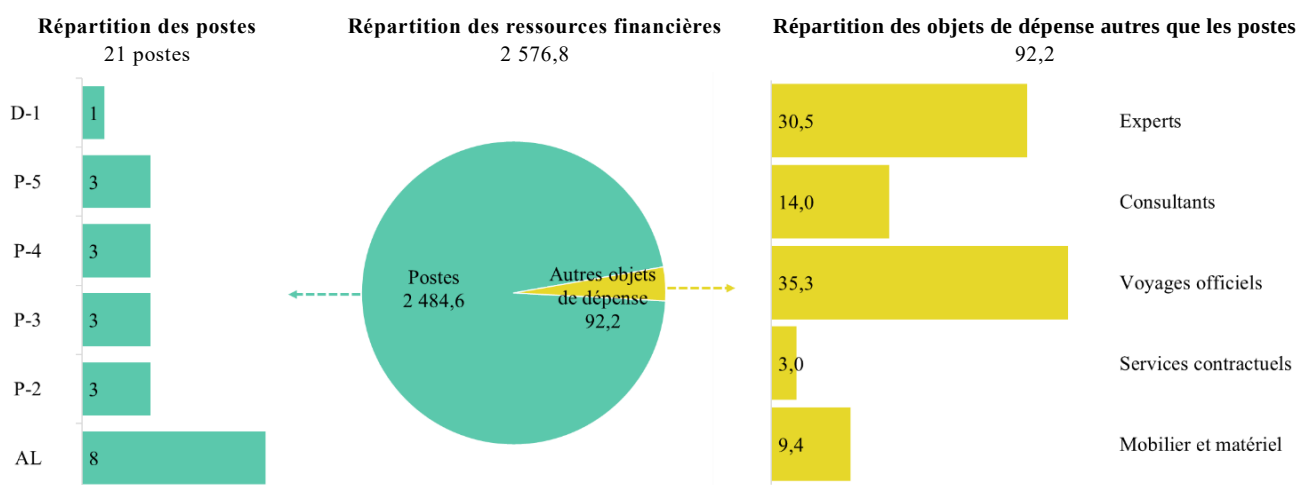
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	2 775,0	2 484,6	—	—	—	—	—	—	2 484,6
Autres objets de dépense	61,8	89,8	—	—	2,4	2,4	2,7	—	92,2
Total	2 836,8	2 574,4	—	—	2,4	2,4	0,1	—	2 576,8
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	—	—	—	—	—	—	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	—	—	—	—	—	—	8
Total		21	—	—	—	—	—	—	21

Figure 19.XVII

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

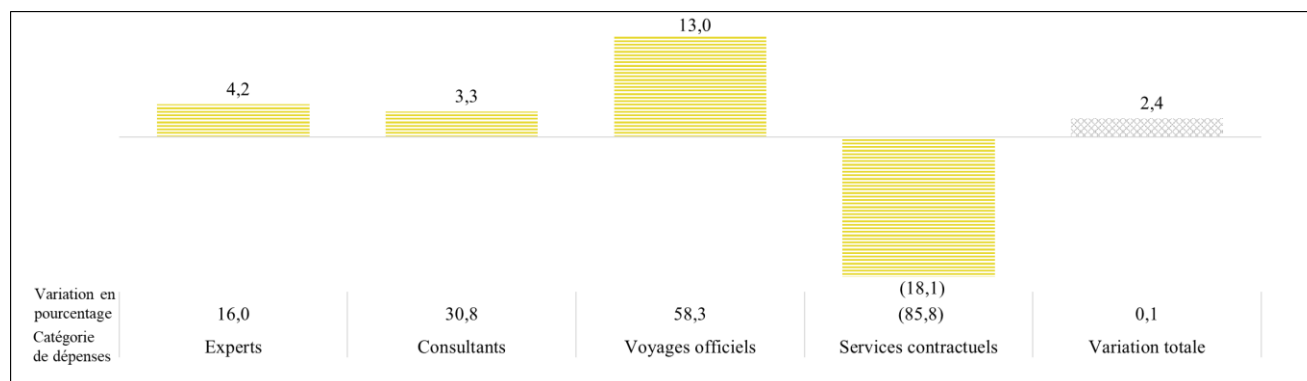


Abréviations : AL = agent(e) local(e).

Figure 19.XVIII

Sous-programme 5 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



19.190 La variation de 2 400 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une augmentation nette de 2 400 dollars essentiellement imputable aux rubriques Consultants et Experts (7 500 dollars) et Voyages officiels (13 000 dollars), étant donné l'appui accru qui sera fourni aux pays concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le contexte de la réforme du système pour le développement, augmentation qui est partiellement compensée par la diminution des ressources demandées au titre des services contractuels (18 100 dollars), en raison d'un moindre recours aux services d'imprimerie extérieurs.

19.191 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3 707 100 dollars (voir tableau 19.14), qui contribueront à l'exécution des activités prévues. La diminution de 439 500 dollars prévue par rapport à 2019 tient au fait que plusieurs projets de coopération technique seront achevés en 2019.

Sous-programme 6 Développement social

19.192 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 760 600 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 32 800 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 19.28 et dans les figures 19.XIX et 19.XX.

Tableau 19.28

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

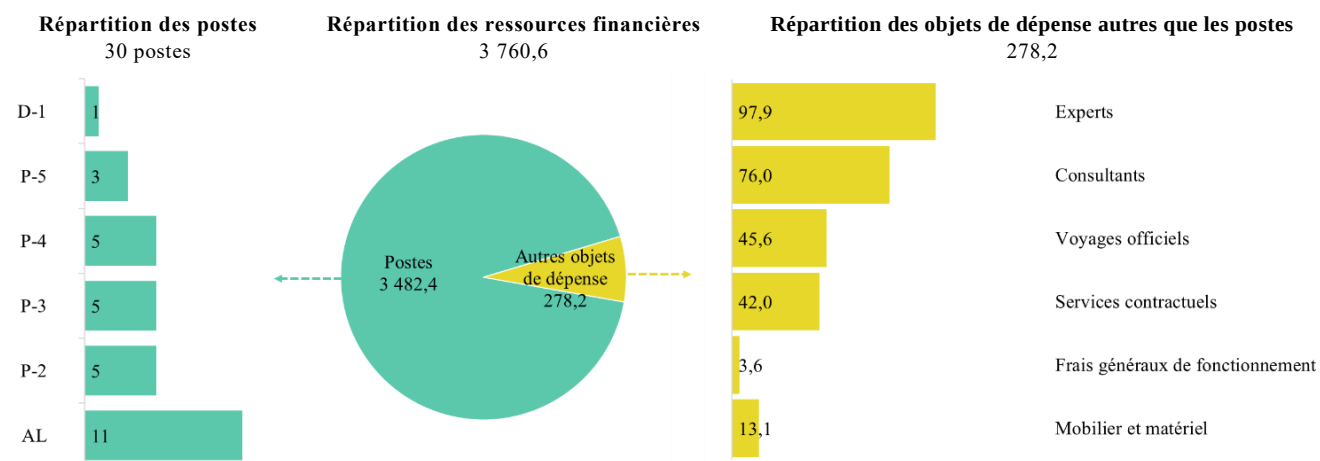
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	3 678,1	3 482,4	—	—	—	—	—	—	3 482,4
Autres objets de dépense	177,3	245,4	—	—	32,8	32,8	13,4	278,2	
Total	3 855,4	3 727,8	—	—	32,8	32,8	0,9	3 760,6	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		19	—	—	—	—	—	—	19
Agents des services généraux et des catégories apparentées		11	—	—	—	—	—	—	11
Total		30	—	—	—	—	—	—	30

Figure 19.XIX

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

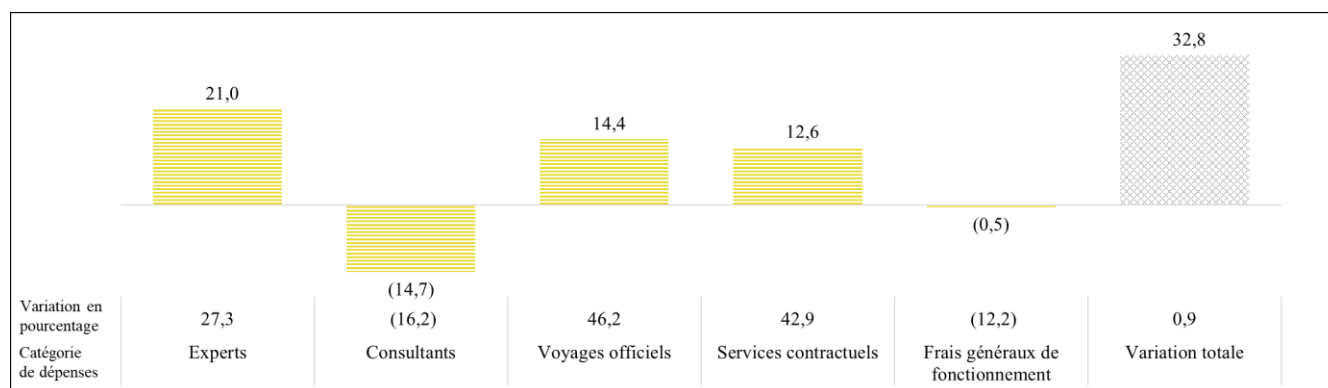


Abréviations : AL = agent(e) local(e).

Figure 19.XX

Sous-programme 6 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



19.193 La variation de 32 800 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une augmentation nette de 32 800 dollars essentiellement imputable à la rubrique Voyages officiels (14 400 dollars), en raison de l'appui accru qui sera fourni aux pays concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et aux rubriques Services contractuels (12 600 dollars) et Consultants et Experts (6 300 dollars), compte tenu des montants qui seront nécessaires pour financer l'élaboration de l'étude thématique en vue de la soixante-seizième session de la Commission, désormais confiée aux équipes responsables du sous-programme et non plus à celles en charge de la composante Organes directeurs.

19.194 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 065 800 dollars (voir tableau 19.14), qui contribueront à l'exécution des activités prévues. La diminution de 52 800 dollars prévue par rapport à 2019 tient au fait que plusieurs projets seront achevés en 2019.

Sous-programme 7 Statistiques

19.195 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 848 800 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 41 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 19.29 et dans les figures 19.XXI et 19.XXII.

Tableau 19.29

Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

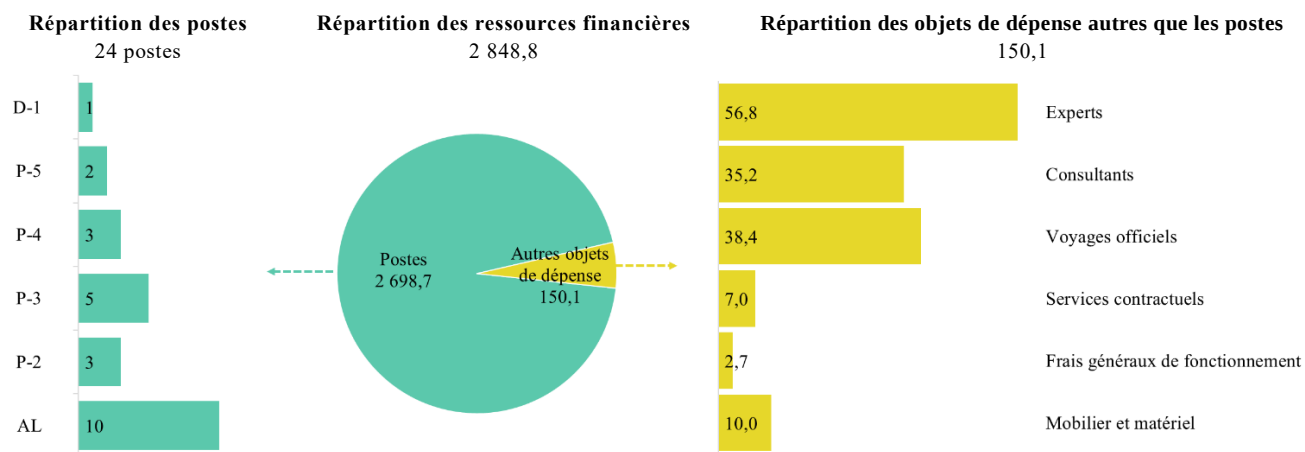
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 730,5	2 698,7	—	—	—	—	—	2 698,7
Autres objets de dépense	92,0	109,1	—	—	41,0	41,0	37,6	150,1
Total	2 822,4	2 807,8	—	—	41,0	41,0	1,5	2 848,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	—	—	—	—	—	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	—	—	—	—	—	10
Total		24	—	—	—	—	—	24

Figure 19.XXI

Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

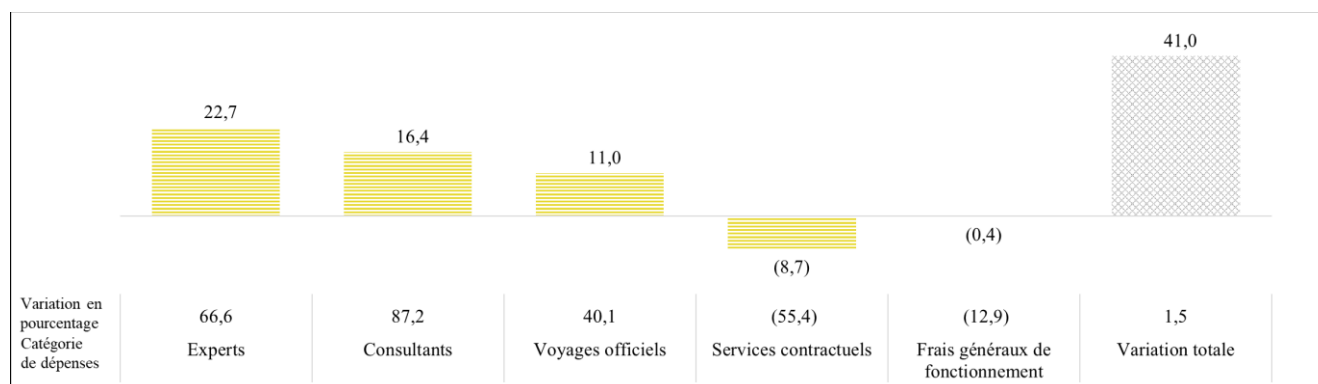


Abréviations : AL = agent(e) local(e).

Figure 19.XXII

Sous-programme 7 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



19.196 La variation de 41 000 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une augmentation nette de 41 000 dollars essentiellement imputable aux rubriques Consultants et Experts (39 100 dollars), en raison du plus grand nombre de réunions de groupes d'experts, et à la rubrique Voyages officiels (11 000 dollars), étant donné l'appui accru qui sera fourni aux pays concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, augmentation qui est partiellement compensée par la diminution des ressources demandées au titre des services contractuels (8 700 dollars), en particulier s'agissant des services de traitement des données extérieurs.

19.197 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 120 500 dollars (voir tableau 19.14), qui contribueront à l'exécution des activités prévues. La diminution de 1 354 500 dollars prévue par rapport à 2019 tient au fait que plusieurs projets de coopération technique seront achevés en 2019.

Sous-programme 8

Activités sous-régionales de développement

19.198 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 4 212 300 dollars et fait apparaître une diminution nette de 16 800 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les tableaux 19.30 à 19.34 et dans les figures 19.XXIII à 19.XXXII.

Composante 1

Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique

19.199 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 394 700 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 4 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 19.30 et dans les figures 19.XXIII et 19.XXIV.

Tableau 19.30

Composante 1 : évolution des ressources financières et des postes

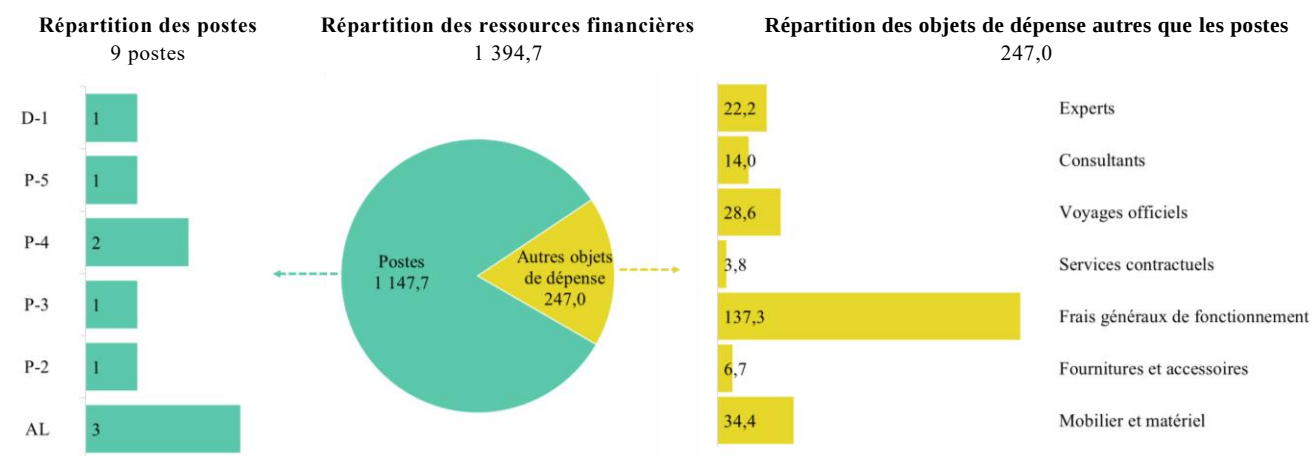
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 216,4	1 147,7	—	—	—	—	—	1 147,7
Autres objets de dépense	205,3	243,0	—	—	4,0	4,0	1,6	247,0
Total	1 421,8	1 390,7	—	—	4,0	4,0	0,3	1 394,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	—	—	—	—	—	6
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	—	—	—	—	—	3
Total		9	—	—	—	—	—	9

Figure 19.XXIII

Composante 1 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

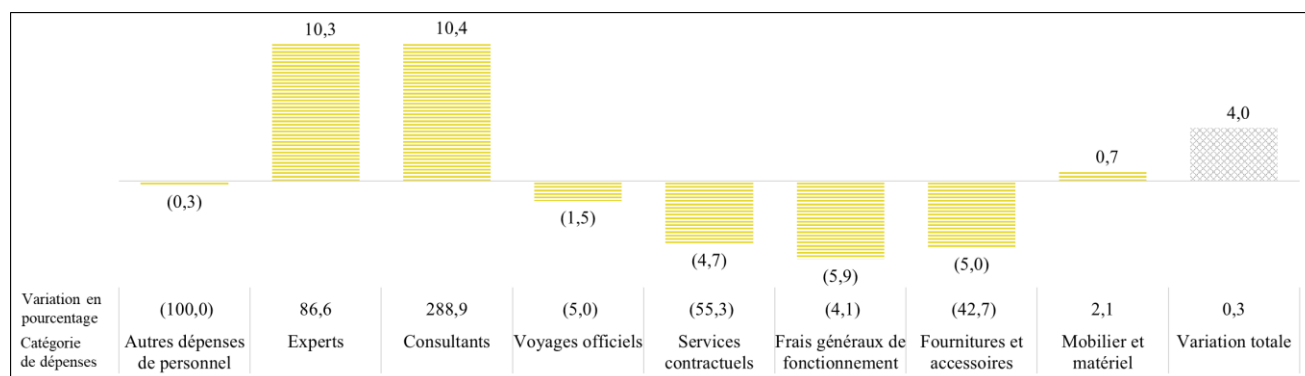


Abréviations : AL = agent(e) local(e).

Figure 19.XXIV

Composante 1 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



19.200 La variation de 4 000 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une augmentation nette de 4 000 dollars essentiellement imputable aux rubriques Consultants et Experts (20 700 dollars), étant donné que l'appui aux réunions des groupes d'experts sur le développement durable dans le Pacifique incombera désormais aux équipes responsables de la composante 1 du sous-programme 8 et non plus à celles responsables du sous-programme 4, augmentation qui est partiellement compensée par la diminution des frais généraux de fonctionnement (5 900 dollars), en particulier des dépenses de communication, et des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires (5 000 dollars), en particulier pour ce qui est des fournitures de bureau.

19.201 La composante du sous-programme sera également financée au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 108 600 dollars (voir tableau 19.14), qui contribueront à l'exécution des activités prévues. L'augmentation de 17 200 dollars prévue par rapport à 2019 tient à la légère augmentation des ressources attendues au titre des projets de coopération technique en 2020.

Composante 2**Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est**

19.202 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 858 100 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 4 800 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 19.31 et les figures 19.XXV et 19.XXVI.

Tableau 19.31

Composante 2 : évolution des ressources financières et des postes

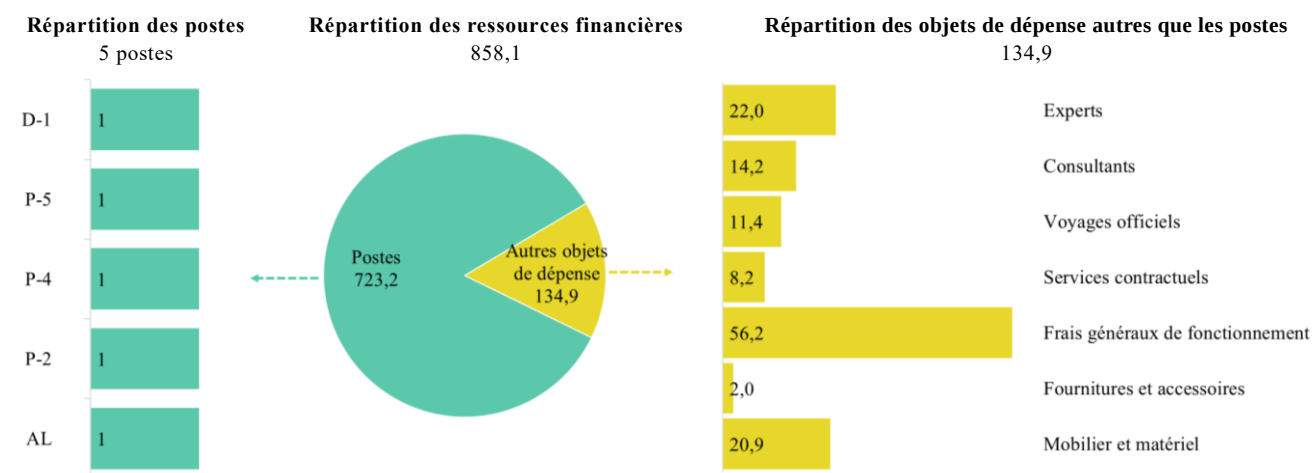
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Changements						2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	693,8	723,2	—	—	—	—	0,0	723,2
Autres objets de dépense	126,5	130,1	—	—	4,8	4,8	3,7	134,9
Total	820,3	853,3	—	—	4,8	4,8	0,6	858,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	—	—	—	—	—	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	—	—	—	—	—	1
Total		5	—	—	—	—	—	5

Figure 19.XXV

Composante 2 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

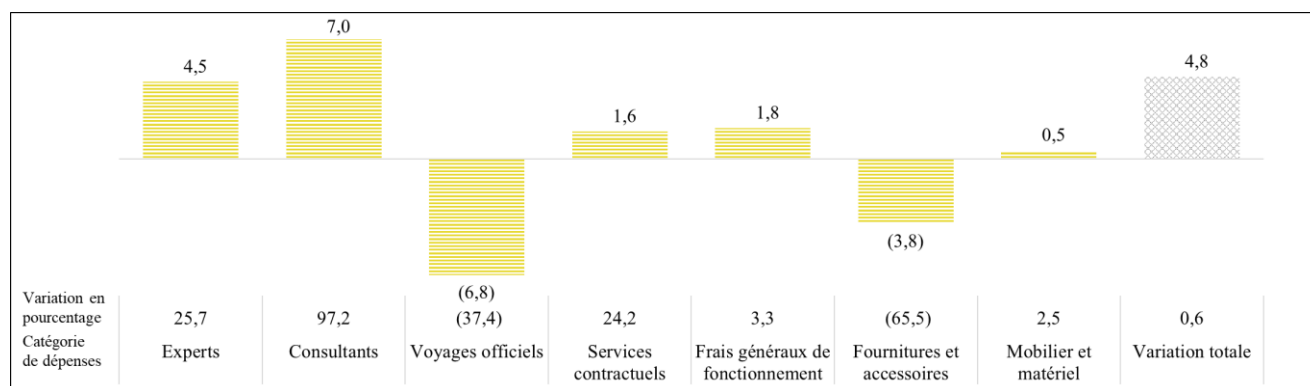


Abréviations : AL = agent(e) local(e).

Figure 19.XXVI

Composante 2 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



19.203 La variation de 4 800 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une augmentation nette de 4 800 dollars, essentiellement imputable aux rubriques Consultants et Experts (1 500 dollars) – étant donné que les équipes responsables de la composante 2 du sous-programme 8 seront désormais chargées de l'appui à la réunion du groupe d'experts sur le développement durable en Asie de l'Est et du Nord-Est, qui incombait auparavant aux équipes responsables du sous-programme 4 –, augmentation qui est partiellement compensée par une baisse des dépenses prévues au titre des voyages officiels (6 800 dollars), du fait de la diminution du nombre de voyages prévus dans la sous-région.

19.204 La composante sera également financée au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 563 100 dollars (voir tableau 19.14), qui contribueront à la conduite des activités prévues. La diminution de 66 800 dollars prévue par rapport à 2019 tient au fait que plusieurs projets de coopération technique seront achevés en 2019.

Composante 3

Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

19.205 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 701 200 dollars et fait apparaître une diminution nette de 13 800 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 19.32 et les figures 19.XXVII et 19.XXVIII.

Tableau 19.32

Composante 3 : évolution des ressources financières et des postes

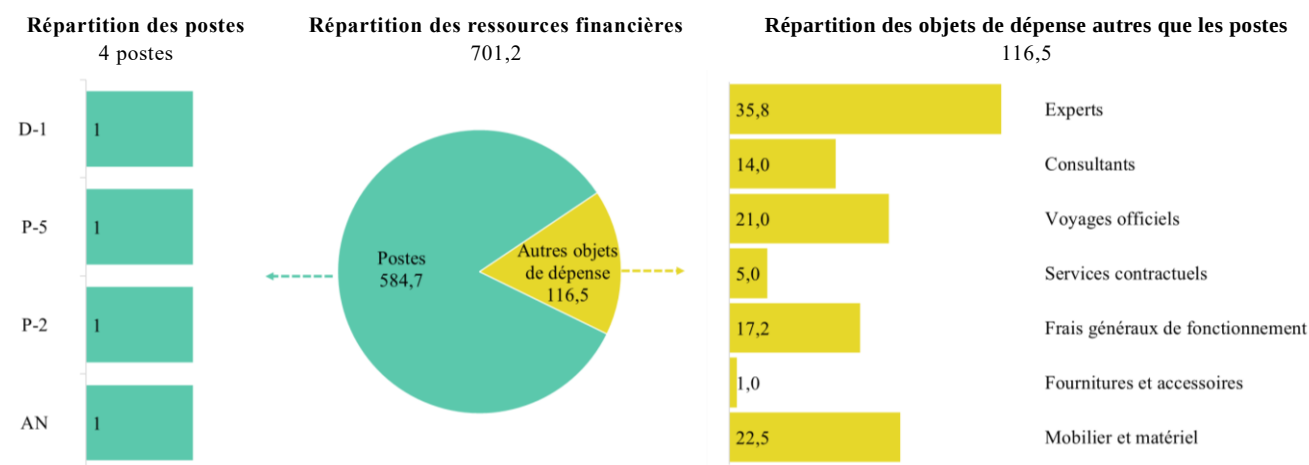
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	531,3	584,7	—	—	—	—	—	584,7
Autres objets de dépense	77,9	130,3	(16,8)	—	3,0	(13,8)	(10,6)	116,5
Total	609,2	715,0	(16,8)	—	3,0	(13,8)	(1,9)	701,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	—	—	—	—	—	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	—	—	—	—	—	1
Total		4	—	—	—	—	—	4

Figure 19.XXVII

Composante 3 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

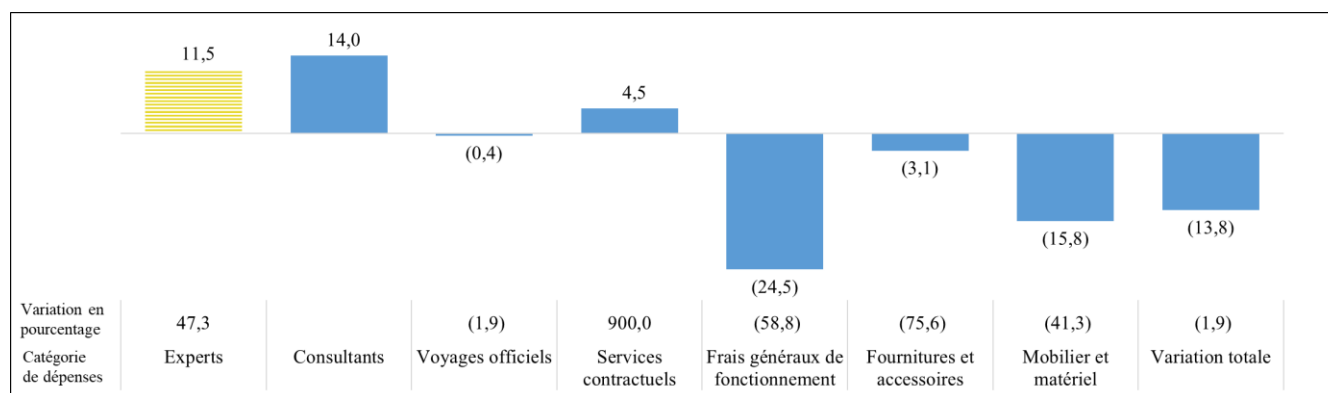


Abréviation : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.

Figure 19.XXVIII

Composante 3 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



19.206 La variation de 13 800 dollars s'explique comme suit :

- Ajustements techniques.** Une diminution de 16 800 dollars essentiellement imputable au non-renouvellement de crédits prévus pour 2019 au titre du mobilier et du matériel et correspondant à l'achat d'un véhicule de fonction ;
- Autres changements.** Une augmentation nette de 3 000 dollars essentiellement imputable aux rubriques Consultants et Experts (25 500 dollars) – étant donné que les équipes responsables de la composante 3 du sous-programme 8 seront désormais chargées de l'appui à la réunion du groupe d'experts sur le développement durable en Asie de l'Est et du Nord-Est, qui incombait jusque-là à celles responsables du sous-programme 4 –, augmentation qui est partiellement compensée par une baisse des dépenses prévues au titre des frais généraux de fonctionnement pour financer les services de communication (24 500 dollars), compte tenu des tendances observées au cours des exercices précédents.

19.207 La composante sera également financée au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 100 000 dollars (voir tableau 19.14), qui contribueront à la conduite des activités prévues. La diminution prévue de 35 000 dollars par rapport à 2019 s'explique par une réduction des effectifs temporaires du bureau sous-régional.

Composante 4**Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest**

19.208 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 047 100 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 3 600 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 19.33 et les figures 19.XXIX et 19.XXX.

Tableau 19.33

Composante 4 : évolution des ressources financières et des postes

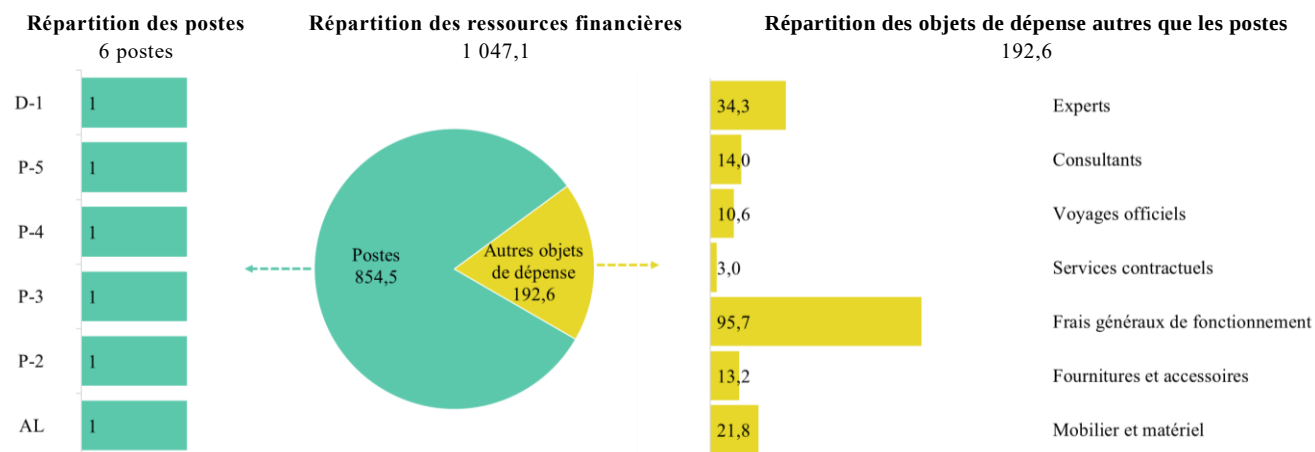
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	873,5	854,5	—	—	—	—	0,0	854,5	
Autres objets de dépense	159,1	189,0	—	—	3,6	3,6	1,9	192,6	
Total	1 032,5	1 043,5	—	—	3,6	3,6	0,3	1 047,1	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	—	—	—	—	—	5	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	—	—	—	—	—	1	
Total		6	—	—	—	—	—	6	

Figure 19.XXIX

Composante 4 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

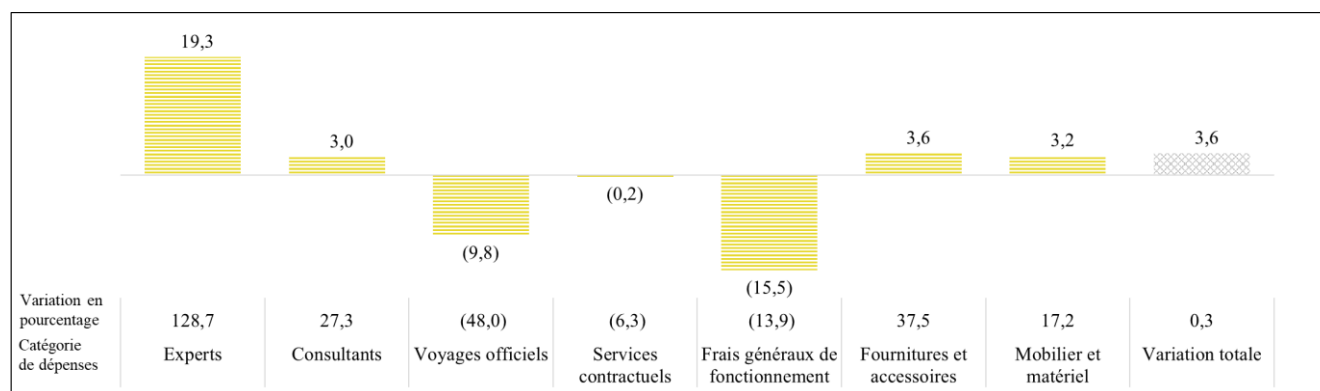


Abréviation : AL = agent(e) locale(e).

Figure 19.XXX

Composante 4 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



19.209 La variation de 3 600 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une augmentation nette de 3 600 dollars essentiellement imputable aux rubriques Consultants et Experts (22 300 dollars) – étant donné que les équipes responsables de la composante 4 du sous-programme 8 seront désormais chargées de l'appui à la réunion du groupe d'experts sur le développement durable en Asie de l'Est et du Nord-Est, qui incombait jusqu'alors aux équipes responsables du sous-programme 4 –, augmentation qui est partiellement compensée par une baisse des dépenses prévues au titre des voyages officiels (9 800 dollars), en raison de la réduction du nombre de voyages prévus dans la sous-région, et des frais généraux de fonctionnement (15 500 dollars), sur la base des tendances observées s'agissant des dépenses autres que les postes.

19.210 La composante sera également financée au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 95 000 dollars (voir tableau 19.14), qui contribueront à la conduite des activités prévues. La diminution de 1 100 dollars par rapport à 2019 tient au montant des contributions attendues pour 2020.

Composante 5**Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est**

19.211 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 211 200 dollars et fait apparaître une diminution nette de 15 400 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 19.34 et les figures 19.XXXI et 19.XXXII.

Tableau 19.34

Composante 5 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	202,6	184,9	—	—	—	—	—	184,9
Autres objets de dépense	2,6	41,7	—	—	(15,4)	(15,4)	(36,9)	26,3
Total	205,1	226,6	—	—	(15,4)	(15,4)	(6,8)	211,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	—	—	—	—	—	1
Total		1	—	—	—	—	—	1

Figure 19.XXXI

Composante 5 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

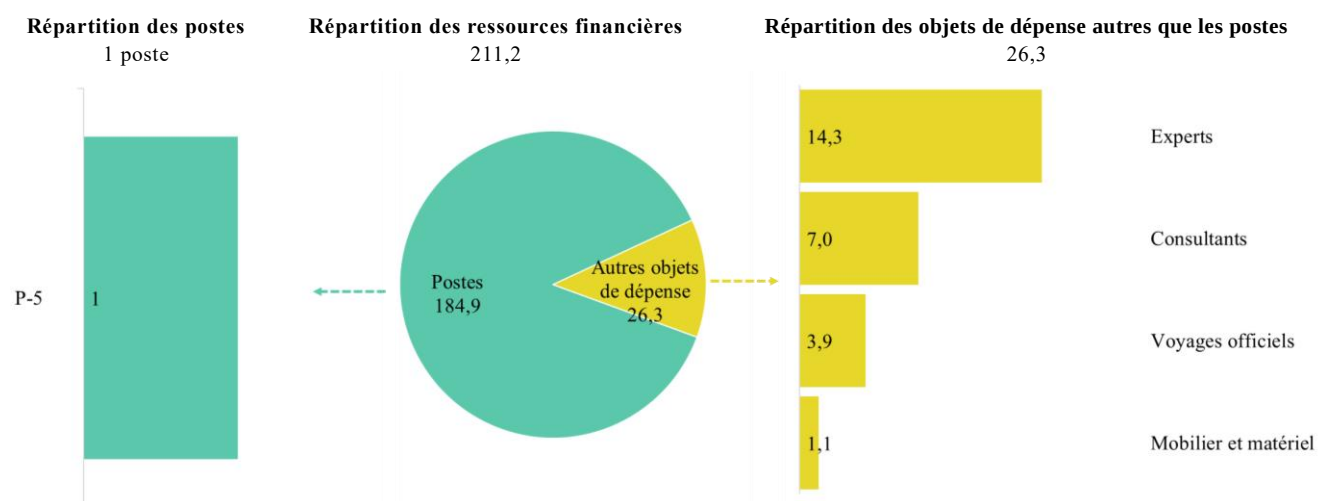
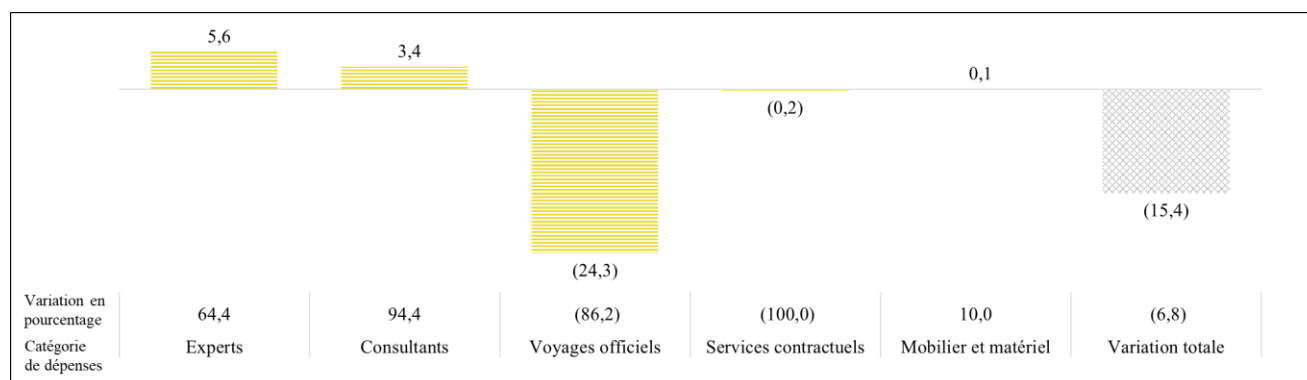


Figure 19.XXXII

Composante 5 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



19.212 La variation de 15 400 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une diminution nette de 15 400 dollars principalement imputable à la rubrique Voyages officiels (24 300 dollars), s'expliquant par un moindre recours aux voyages dans la sous-région et faisant suite à l'examen des dépenses engagées au titre des objets de dépense autres que les postes et à la rationalisation des procédures du bureau sous-régional pour l'Asie du Sud-Est, en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des consultants et experts (9 000 dollars), étant donné que les équipes responsables de la composante 5 du sous-programme 8 seront désormais chargées de l'appui à la réunion du groupe d'experts sur le développement durable en Asie du Sud-Est, qui incombait jusqu'ici aux équipes responsables du sous-programme 4.

Sous-programme 9 Énergie

19.213 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 660 600 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 38 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 19.35 et les figures 19.XXXIII et 19.XXXIV.

Tableau 19.35

Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

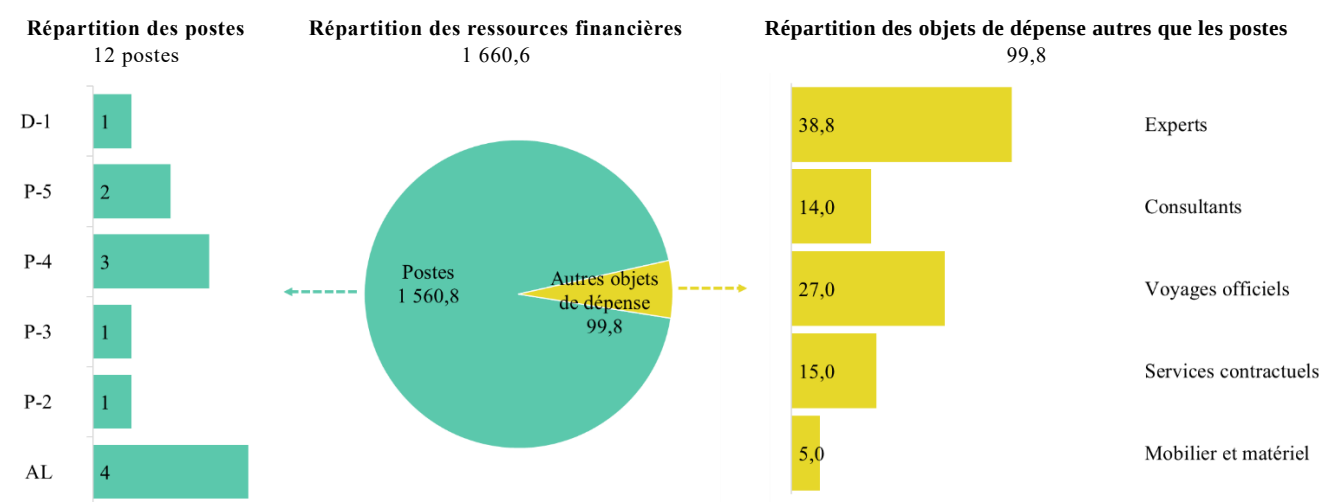
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	1 401,6	1 560,8	—	—	—	—	—	—	1 560,8
Autres objets de dépense	60,5	61,6	—	—	38,2	38,2	62,0	99,8	
Total	1 462,1	1 622,4	—	—	38,2	38,2	2,4	1 660,6	

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	–	–	–	–	–	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
Total		12	–	–	–	–	–	12

Figure 19.XXXIII

Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

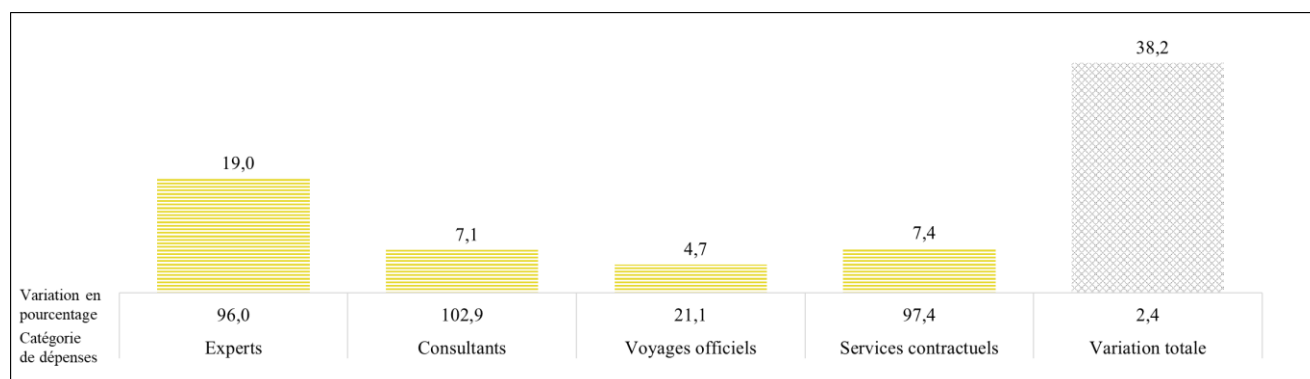


Abréviations : AL = agent(e) locale(e).

Figure 19.XXXIV

Sous-programme 9 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



- 19.214 La variation de 38 200 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une augmentation nette de 38 200 dollars principalement imputable aux rubriques Consultants et Experts (26 100 dollars), du fait de l'augmentation du nombre de réunions de groupes d'experts, et à la rubrique Services contractuels (7 400 dollars), une publication supplémentaire devant être établie dans le cadre du sous-programme.

- 19.215 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 703 500 dollars (voir tableau 19.14), qui contribueront à la conduite des activités prévues. La diminution de 55 700 dollars prévue par rapport à 2019 tient au fait que plusieurs projets de coopération technique seront achevés en 2019.

Appui au programme

- 19.216 La composante Appui au programme comprend : a) la Division de la stratégie et de la gestion des programmes, qui est chargée de la planification stratégique, de la gestion et de la budgétisation des programmes, de la coopération technique, de la mobilisation des ressources, de l'évaluation et des partenariats ; b) la Division de l'administration, qui est chargée de gérer les ressources financières et humaines, l'information, les communications et les moyens technologiques, le centre de conférences et les installations, ainsi que d'apporter des services généraux d'appui ; c) la Section des services de conférence et de la documentation, qui assure les fonctions relatives aux services d'interprétation, de traduction et d'édition ainsi qu'à la reproduction et à l'impression des documents ; d) la Bibliothèque.
- 19.217 Sous la supervision de la Secrétaire exécutive, la Division de la stratégie et de la gestion des programmes s'emploiera en priorité à améliorer la pertinence et la portée de l'action de la CESAP grâce à une approche plus stratégique et axée sur les résultats de la gestion des programmes, à un contrôle, un suivi et une évaluation améliorés des programmes et des résultats de projets et à un appui visant à renforcer la collaboration entre sous-programmes, la coopération technique et la planification du renforcement des capacités ainsi que la collaboration avec les partenaires du développement.
- 19.218 Placée sous l'autorité de la Secrétaire exécutive, la Division de l'administration continuera de s'attacher à améliorer l'appui qu'elle fournit à la Commission dans l'exécution de ses programmes de la manière suivante : a) elle permettra une amélioration constante grâce à la réforme de la gestion, à la transformation des modes de fonctionnement et à la gestion du changement, coordonnera la mise à niveau du progiciel Umoja, continuera, en tant que responsable de l'exécution du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie, d'appuyer la Secrétaire exécutive, qui est responsable du projet, en assurant la gestion et l'exécution de celui-ci, dont l'achèvement est prévu pour 2023, et fournira des services d'achats ; b) elle aidera la Secrétaire exécutive à atteindre les objectifs fixés dans le domaine des ressources humaines et à appliquer à la gestion des ressources humaines les mesures de réforme demandées par le Secrétaire général en vue de favoriser la mobilité, l'adaptabilité, la parité et la polyvalence du personnel grâce à une planification judicieuse des effectifs, une gestion avisée des ressources affectées au perfectionnement du personnel et une administration efficace et simplifiée du capital humain ; c) elle fournira des orientations stratégiques sur la gestion des ressources, la gestion des risques financiers et la résilience institutionnelle et renforcera la gestion des ressources demandées au titre des postes et des autres objets de dépense en appliquant des procédures d'autorisation rigoureuses à tous les comptes et en veillant à l'exactitude des paiements, des états de paie et de l'information financière ; d) elle améliorera la gestion des ressources informatiques et des moyens de communication et poursuivra la modernisation des outils technologiques afin d'appuyer les initiatives de développement et de réforme de la gestion ; e) elle fournira et coordonnera des services intégrés de gestion des manifestations, s'occupant notamment du fonctionnement et de la gestion du Centre de conférence de l'Organisation des Nations Unies, en ce qui concerne les réunions et manifestations prévues dans le programme de travail de la CESAP, et prendra en charge la gestion des voyages, des

transports et des services généraux d'appui ; f) elle assurera un entretien et une utilisation efficaces des bâtiments et installations de conférence.

- 19.219 La Section des services de conférence et de la documentation fournira des services d'édition, d'interprétation, de traduction et de traitement de texte dans les quatre langues de travail de la CESAP, y compris des services de traitement des documents et de reprographie, tout en assurant une communication multilingue à l'appui de l'exécution du mandat de la CESAP consistant à promouvoir et faciliter la réalisation des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique.
- 19.220 La Bibliothèque fournira, outre des services de bibliothèque, des services de gestion des connaissances, tels que l'achat et la gestion d'abonnements à des ressources électroniques, bases de données et publications en ligne ayant trait au programme de travail du secrétariat de la CESAP et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Afin de préserver la mémoire institutionnelle et les produits du savoir, elle gère un programme de numérisation et cherche à mettre au point des outils permettant de rendre les documents et publications officiels de la Commission plus accessibles et visibles.
- 19.221 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 19 925 300 dollars et fait apparaître une diminution nette de 1 457 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 19.XXXV à 19.XXXVII et dans le tableau 19.36.

Figure 19.XXXV

Appui au programme : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

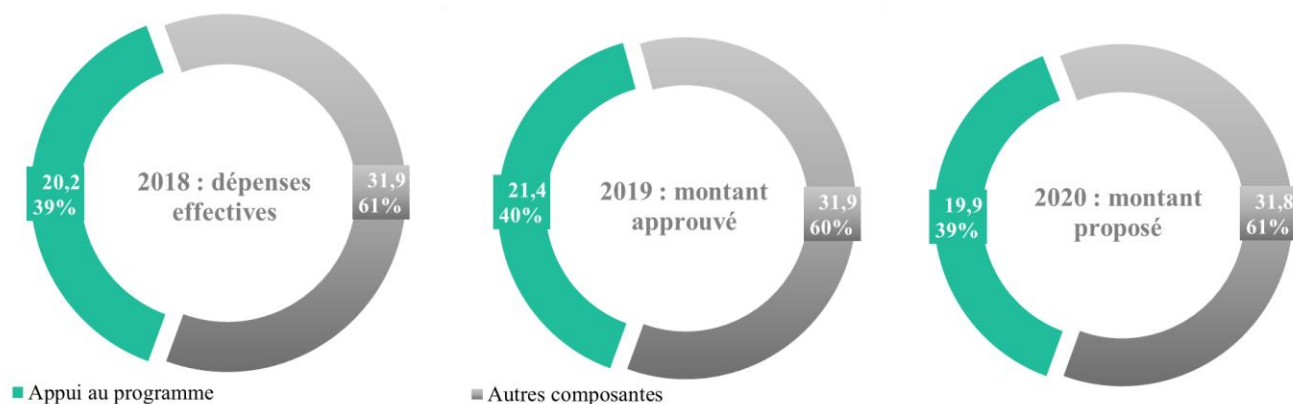


Tableau 19.36

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

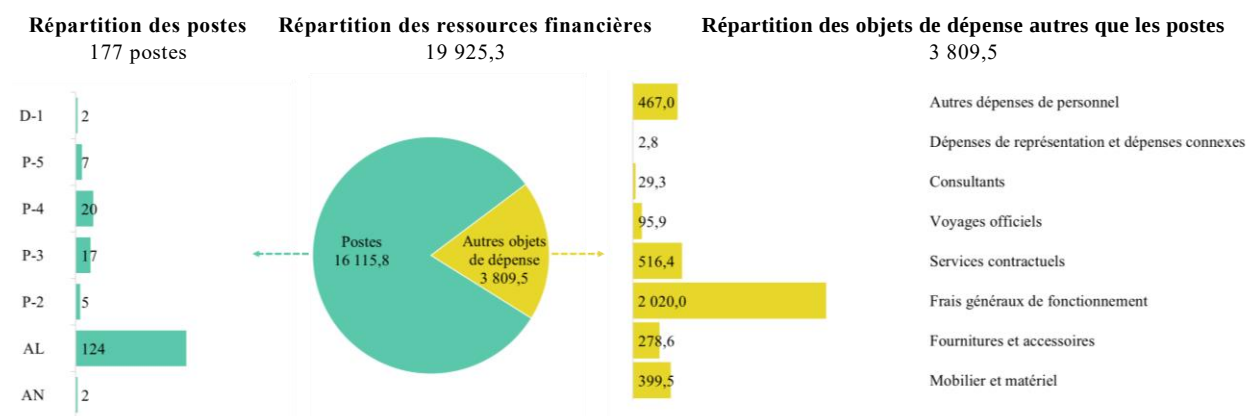
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements			2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
						Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	16 021,6	16 390,4	–	–	(274,6)	(274,6)	(1,7)
Autres objets de dépense	4 151,3	4 992,1	(1 065,5)	–	(117,1)	(1 182,6)	(23,7)
Total	20 172,9	21 382,5	(1 065,5)	–	(391,7)	(1 457,2)	(6,8)
							19 925,3

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		53	–	–	(2)	(2)	(3,8)	51
Agents des services généraux et des catégories apparentées		126	–	–	–	–	–	126
Total		179	–	–	(2)	(2)	(0,9)	177

Figure 19.XXXVI

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

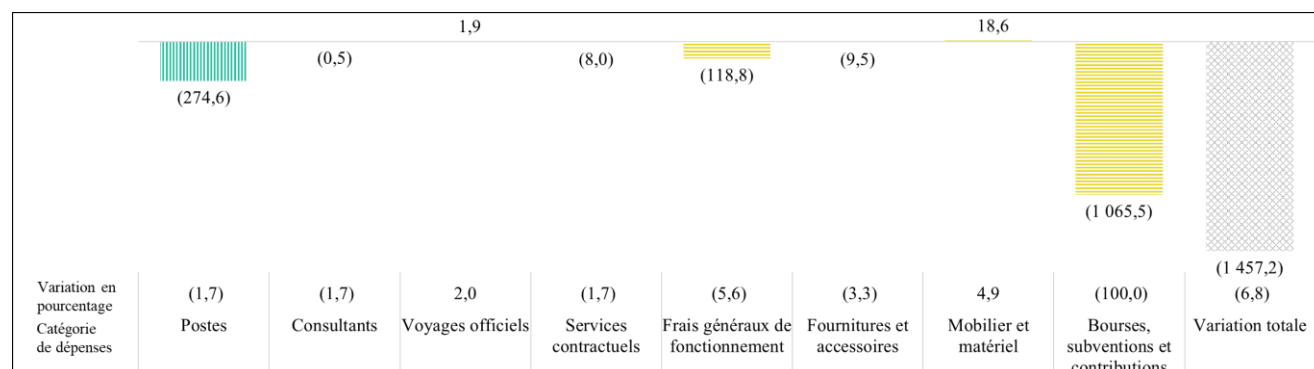


Abréviations : AL = agent(e) locale(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.

Figure 19.XXXVII

Appui au programme : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



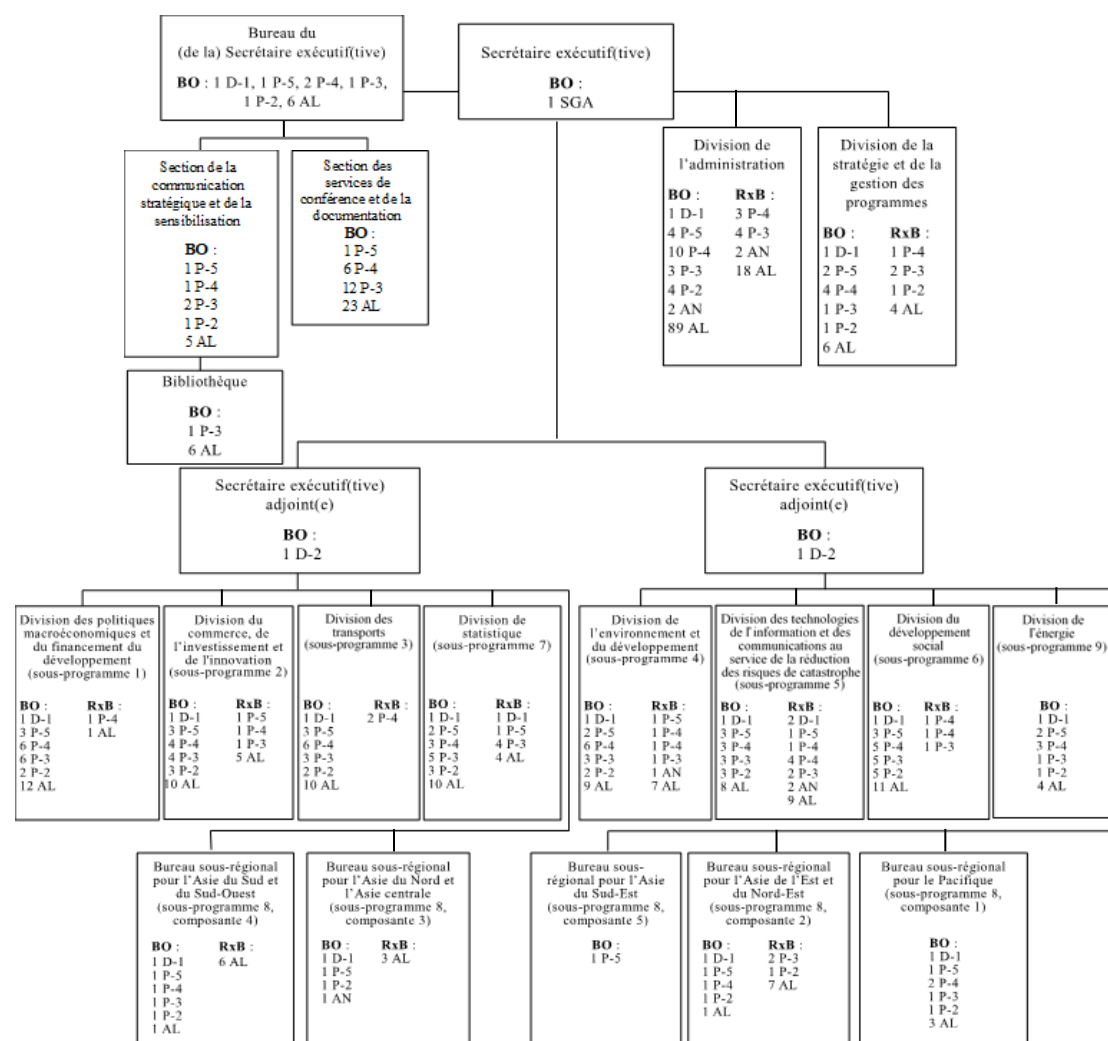
19.222 La variation de 1 457 200 dollars s'explique comme suit :

- a) **Ajustements techniques.** Une diminution de 1 065 500 dollars imputable au non-renouvellement de crédits prévus pour 2019, approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/279 A au titre du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie de la CESAP. Conformément à la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7, par. XI.17), recommandation approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247 et selon laquelle il n'y a pas lieu d'inclure dans le projet de budget-programme les montants préliminaires des ressources afférentes aux projets recensés dans l'examen stratégique des biens immobiliers, les ressources nécessaires au financement de tels projets, y compris au financement des équipes de gestion des projets au titre des chapitres du budget correspondants autres que le chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), ne figurent pas dans le projet de budget-programme pour 2020. Les ressources nécessaires seront proposées dans le prochain rapport annuel qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session ;
- b) **Autres changements.** Une diminution de 391 700 dollars imputable à la suppression du poste de Chef du Groupe des services linguistiques français (P-4) de la Section des services de conférence et de la documentation et d'un poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) de la Division de la stratégie et de la gestion des programmes, en raison de la redistribution des tâches et de la rationalisation des processus au sein de la Division, à la rubrique Postes (274 600 dollars), et à la diminution des ressources nécessaires au titre des objets de dépense autres que les postes, principalement à la rubrique Frais généraux de fonctionnement (118 800 dollars), due : i) aux ajustements horaires opérationnels et à la mise en place de l'Heure pour la Terre, qui consiste à éteindre les lumières pendant une heure chaque jour à l'heure du déjeuner ; ii) à la mise à niveau des systèmes, à la modification des méthodes de service appliquées avec les fournisseurs, au recours accru aux ressources internes concernant les travaux de maintenance et à l'impression en interne de la signalisation ; iii) à un nouveau contrat relatif aux services de restauration dans le cadre duquel le prestataire est chargé de fournir les équipements et à des mesures d'austérité consistant à ne remplacer que le mobilier et les installations essentiels ; iv) à la réduction des ressources nécessaires au titre des produits imprimés, un seul fournisseur de services d'impression à la demande étant désormais utilisé.

19.223 La composante Appui au programme sera également financée au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 5 557 400 dollars (voir tableau 19.14), qui contribueront à l'exécution du programme de travail. L'augmentation prévue de 60 200 dollars par rapport à 2019 s'explique par la création d'un poste supplémentaire financé à l'aide de fonds extrabudgétaires à la Division de la stratégie et de la gestion des programmes à compter de 2020.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2020



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Annexe II

**Récapitulatif, par composante et sous-programme,
des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes
permanents et aux postes temporaires**

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Appui au programme	(1)	P-4	Suppression de 1 poste de Chef de Groupe (services linguistiques)	La suppression de ce poste est rendue possible par la redistribution des tâches et la rationalisation des processus
	(1)	P-2	Suppression de 1 poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	La suppression de ce poste est rendue possible par la redistribution des tâches et la rationalisation des processus
Total	(2)			